

Débat public

« La Mer en débat »

Documents stratégiques de façade et éolien en mer
20 novembre 2023 – 26 avril 2024

Étude complémentaire « La parole aux élus »
retour d'expérience de 13 élus et acteurs
autour du parc éolien en mer du banc de Guérande.

Commande du débat public
présidé par Floran Augagneur
vice-président de la CNDP

*Interviews réalisées du 20 février au 4 avril 2024
par Brigitte Bornemann (B-BC) avec Charlotte Michel (LittOcéan)*

*Rapport : B-Bornemann Conseil - Brigitte Bornemann
25 avril 2024*

Sommaire

1 – Mission et méthodologie.....	3
1.1 – Contexte.....	4
1.2 – Descriptif de la mission.....	4
1.3 – Méthodologie d’entretiens pour l’étude complémentaire du débat public « La Mer en débat ».....	4
1.4 – Guide d’entretien.....	5
2 – Entretiens : synthèse des verbatim par thématique.....	8
Chapitre 1 – Carte d’identité du parc et zone géographique de l’étude complémentaire.....	15
Chapitre 2 – Entretiens menés avec les 13 élus et acteurs de la société civile.....	18
Norbert SAMAMA.....	20
David SAMZUN.....	28
Emmanuelle DACHEUX.....	40
Rodolphe BERON.....	46
Philippe LE FUR.....	67
Claudine LE BERRE.....	82
Jean-Pierre BLANC.....	84
Fabien GABORIT.....	91
Christophe DAGUIZE.....	95
Ion TILLIER.....	98
Hervé MOULINIER.....	104
Nathalie BEAUZEMONT.....	119
Jean-Claude MÉNARD.....	125
Chapitre 3 – Verbatim : extraits des entretiens.....	133
Verbatim de Norbert SAMAMA.....	134
Verbatim de David SAMZUN.....	136
Verbatim d’Emmanuelle DACHEUX.....	139
Verbatim de Rodolphe BERON.....	140
Verbatim de Philippe LE FUR.....	142
Verbatim de Jean-Pierre BLANC.....	144
Verbatim d’Ion TILLIER.....	145
Verbatim d’Hervé MOULINIER.....	148
Verbatim de Nathalie BEAUZEMONT.....	149
Verbatim de Jean-Claude MÉNARD.....	149
Chapitre 4 – Cartes.....	150
Carte de propositions de l’État des zones propices à l’éolien en mer NAMO.....	151
Carte des zones d’importance pour la pêche.....	151
Cartes du parc éolien en mer du banc de Guérande.....	152
3 – Annexes.....	153
4 - Équipes et remerciements.....	155

1 – Mission et méthodologie

1.1 – Contexte

La Commission nationale de débat public (CNDP) a souhaité bénéficier d'un retour d'expérience de la part des élus dont les communes jouxtent ou sont concernées par le parc éolien en mer du Banc de Guérande.

L'étude complémentaire réalisée par B-BC, vient en appui au débat public « La mer en débat » qui se tient du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Elle donne spécifiquement « **La parole aux élus** ».

Les questions ont été structurées autour de trois thématiques en référence à la période de pré-installation, d'installation, puis de fonctionnement du parc :

Ce qui a bien fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, recommandations des élus et personnalités interviewées.

1.2 – Descriptif de la mission

Il a été convenu de mener une dizaine d'interviews destinées à collecter les retours d'expérience et enseignements des élus autour du premier parc éolien en mer à Saint-Nazaire en fonctionnement depuis le 13 décembre 2023.

L'objectif est de relever les réactions et besoins des élus, principaux relais auprès des populations et interlocuteurs potentiels des opérateurs et des maîtres d'œuvres, alors que le contexte climatique fragilise ces zones littorales et risque de modifier l'économie de leur territoire.

B-Bornemann Conseil a proposé d'interviewer en priorité les maires des 13 communes qui perçoivent la taxe.

En cours d'enquête, avec l'accord de Floran Augagneur président du débat public « La mer en débat », il est apparu nécessaire d'ajouter deux types d'acteurs : deux associations locales et deux acteurs professionnels.

1.3 – Méthodologie d'entretiens pour l'étude complémentaire du débat public « La Mer en débat »

Les interviews se sont déroulées entre le 28 février et le 4 avril 2024. Le 6 mars, la carte de propositions de l'État des zones propices éolien en mer Bretagne-Pays de La Loire (*cf. page 151*) a été présentée. Les élus, en particulier de Vendée, ont alors manifesté leur désapprobation sur la méthode et la forme utilisée pour les inviter à prendre connaissance officiellement de l'emplacement potentiel des parcs, et ceci à quelques semaines de la fin du débat.

Les entretiens visent à recueillir l'expérience des élus des communes concernées visuellement par les éoliennes en mer du parc et des aménagements liés au raccordement à la station de conversion électrique à terre.

Un guide d'entretien a été élaboré par les représentants du Cabinet B-Bornemann Conseil, de la CNDP et de l'association LittOcéan dans le cadre de leur étude TERMER.

Sur les 20 questions proposées, 10 questions ont ainsi été retenues pour avoir, d'une part, leur retour d'expérience sur le champ d'éoliennes du parc de Guérande-Saint-Nazaire, et d'autre part, leur point de vue sur le développement des activités maritimes et la place des collectivités dans le devenir de l'espace marin.

1.4 – Guide d'entretien

1. Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoire, élus, habitants... ?
2. Actuellement, quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire (économie, écologie, emploi, revenus fiscaux, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ?
3. Même question sur les impacts négatifs ? Quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre territoire (économie, écologie, espèces, habitats, emploi, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ?
4. De nouvelles opportunités s'offrent-elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?
5. Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?
6. Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire, pensez-vous que les impacts du changement climatique ont été bien anticipés (hausse du niveau marin, risque de tempêtes, canicules marines, transformations écologiques...) ?
7. De nouvelles opportunités s'offrent-elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?
8. Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?
9. *Facultatif* : comment percevez-vous l'IFER à propos de l'imposition pour les entreprises éoliennes, hydroliennes ... et échanges d'expériences ?
10. Quelles sont vos recommandations ?

Chaque entretien a duré entre 1h30 et 2h30.

Ont été interviewées 13 personnes : neuf élus et quatre acteurs de la société civile.

Élus : huit maires ou adjoints au maire, un président de communauté de communes.

1 - **Norbert Samama** - Maire du Pouliguen, Vice-président stratégie foncière et littorale de la communauté d'agglomération de la Presqu'île guérandaise, Vice-Président de Cap Atlantique à la transition écologique, chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et des stratégies foncières et littorales, représentant Nicolas Criaud - Maire de Guérande et président de Cap Atlantique. Norbert Samama est également vice-président de l'ANEL ;

2 - **David Samzun** - Maire de Saint-Nazaire – Saint-Nazaire Agglomération CARENE ;

3 - **Emmanuelle Dacheux** - Maire de Piriac-sur-Mer, Vice-présidente de Cap Atlantique ;

4 - **Rodolphe Beron** - Adjoint au maire de Piriac-sur-Mer, Trésorier, chef de bord et membre de l'association du Bateau Ville de Piriac ;

5 - **Philippe Le Fur** - Maire de l'île de Houat, Vice-président de l'association des îles du Ponant ;

6 - **Claudine Le Berre** - 2e adjointe au maire de l'île de Houat ;

7 - **Jean-Pierre Blanc** - Maire de Prinquiau, Vice-président au sein de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon en charge du tourisme et de l'action culturelle ;

8 - **Fabien Gaborit** - Président de la communauté de communes Noirmoutier ;

9 - **Christophe Daguize** - Conseiller municipal de la ville de Pornichet, conseiller délégué au développement économique et au tourisme, représentant Jean-Claude Pelleteur, Maire de Pornichet.

Acteurs socio-économiques : 2 associations et 2 acteurs économique.

10 - **Ion Tillier** - Directeur adjoint du COREPEM Pays de la Loire ;

11 - **Hervé Moulinier** - Ancien Président du Pôle Mer Bretagne Atlantique (Bretagne - Pays de la Loire) et à ce titre fondateur et président de France Energies Marines Bretagne Atlantique. Plusieurs fois rapporteur au Ceser Bretagne ;

12 - **Nathalie Beauzemont** - Présidente de l'association des Gardiens du large, ingénieure dans le secteur de l'électricité, chargée de veille stratégique en Europe sur les nouveaux business de la transition énergétique (H2, véhicules électriques, stockage, réseaux, ...) ;

13 - **Jean-Claude Ménard** - Président de l'Association Estuaires Loire Vilaine – ELV.

Les interviews ont été menées par [Brigitte Bornemann](#) du Cabinet B-Bornemann Conseil et [Charlotte Michel](#) de LittOcéan, ingénieur en charge du projet TERMER soutenu par la Fondation de France. Toutes les interviews ont été enregistrées puis transcrites intégralement, à l'exception de deux entretiens qui se sont concrétisés sous forme de questions réponses. Le compte rendu intégral a été ensuite légèrement retravaillé pour passer d'un style oral à un style écrit sans changer le vocabulaire ni les formules (retrait des hésitations et répétitions propres à l'oral pour rendre le texte plus facilement compréhensible).

Des verbatim sont extraits pour résumer les points clefs de l'entretien. L'ensemble des textes (entretien intégral et extrait de verbatim) a été validé par les personnes interviewées pour une utilisation publique.

Les transcriptions ont été effectuées par B Bornemann Conseil, (Aziliz Le Grand et Thomas Olive-Javoise, alternant Master 2 UBO) et à l'aide d'un logiciel de transcription.

Les entretiens ont ensuite été analysés et synthétisés pour une présentation orale le 22 mars, lors de la rencontre-débat accueillie au Pouliguen, et fait par ailleurs l'objet d'une synthèse écrite, l'ensemble étant retransmis à la CNDP.

Ville de La Turballe

La commission particulière de la Façade NAMO (Nord Atlantique – Manche Ouest) ayant organisé un débat public et une visite le 29 novembre 2023 à La Turballe (port de maintenance EDF Renouvelables du parc éolien en mer du banc de Guérande), Didier Cadro, le maire, n'a pas été sollicité. Le compte rendu est disponible sur le site du débat public (<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-04/Verbatim-debat-la-turballe-29112023.pdf>).

Ci-après les principales retombées locales décrites par Fabrice Le Tual, responsable d'exploitation et maintenance du parc éolien de Saint-Nazaire :

« La base de maintenance ouverte depuis le 13 décembre 2022. Plus d'une centaine de personnes en emploi permanent sur cette base, enfin le personnel qui tourne, parce qu'on a des équipes qui tournent une semaine sur deux, ou 14 jours/14 jours. À noter 10 000 visites en mer, par différents moyens. Et ici, à la base, à peu près 1 000 personnes ».

2 – Entretiens : synthèse des verbatim par thématique

Une synthèse des points de vue des acteurs et élus interrogés a été rédigée à partir des extraits de verbatim et suivant les thématiques de la grille d'entretien. Cette synthèse des verbatim a été présentée lors de la rencontre-débat « La parole aux élus » du 22 mars 2024 au Pouliguen. Cette compilation de citations est extraite des entretiens menés auprès des élus et acteurs interviewés.

1. Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoire, élus, habitants, ... ?

Le paysage visuel, y compris à plus de 12 milles, en particulier pour les îles : certains touchent la taxe et pas les autres. De manière générale, il y a un manque d'informations et d'intégration des connaissances pour les rendre utiles. – *Norbert Samama, Philippe Le Fur.*

L'observation exprimée est, de s'engager dans le débat et contribuer à diffuser l'information à tous, est très fort. Être également un acteur de la transition énergétique en créant à partir des ressources et des technologies disponibles. – *Norbert Samama, David Samzun, Fabien Gaborit.*

« Dans les villes portuaires comme Saint-Nazaire ou La Turballe, l'intérêt en matière de développement portuaire est direct ». – *David Samzun.*

Intérêt fort par rapport à tout ce qui génère de la connaissance accessible à tous les habitants. Exemple du musée EOL à Saint-Nazaire, ou les « sciences tour » et le « musée numérique développé avec la Cité des sciences et de l'industrie » au Pouliguen, ou encore les FabLab au niveau des communautés de communes. – *David Samzun.*

Tout ce qui est culture scientifique et sensibilisation, ce n'est pas seulement de la sensibilisation, c'est de l'appropriation qui va venir faciliter le débat autour du changement climatique et de la nécessité du mix énergétique (pas d'éolien uniquement). – *Norbert Samama.*

Comprendre que ce champ éolien (*ndlr : banc de Guérande, appelé aussi parc éolien de Saint-Nazaire*) n'est pas un projet isolé mais qu'il participe à une conception évolutive de notre société. – *Norbert Samama.*

Les préoccupations majeures au quotidien ne sont pas toujours l'éolien, loin de là : une révision du PLU et la réglementation de l'urbanisme qui va avec, mobilise beaucoup plus car elle impacte directement la population et la vie des gens à travers les biens matériels comme les habitations menacées par la montée du niveau de la mer, les inondations, avec des marais qui ne suffisent plus pour absorber ces surplus, ou encore les incendies dans un contexte de canicule estivale. – *Emmanuelle Dacheux, Philippe Le Fur, Claudine Le Berre.*

2. Quels sont les bénéfices les plus importants de cet aménagement selon vous pour le territoire ?

Le développement des énergies vertes est salué, même si cela défigure un peu les paysages. Un parc éolien peut être un refuge et une nurserie pour les poissons, et donc un bienfait pour l'activité des pêcheurs qui utilisent les engins dormants. – *Philippe Le Fur.*

Des emplois mais pas que : une dynamique au sein de la population à qui on fait prendre conscience en disant la réalité à propos du mix énergétique et de la nécessité des éoliennes. Prise de conscience que l'enjeu de l'énergie est un enjeu de souveraineté. – *Norbert Samama, David Samzun, Rodolphe Beron, Christophe Daguize.*

Devenir la place portuaire au cœur des enjeux de transition énergétique autour de l'éolien offshore. – *David Samzun*.

3. Même question sur les impacts négatifs ? Quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre territoire ?

Premier effet négatif : le changement d'horizon et l'idée d'horizon modifiée. La pollution visuelle (*ndlr : implantation des éoliennes en mer*) avec un gros écart entre les photomontages préalables et la réalité. Autre préoccupation : la compatibilité entre zone parc éolien et zones de pêche, avec des consultations jugées insuffisantes. Risque de destruction de l'écosystème sous-marin, des oiseaux marins, et des cétacés (dauphins). – *Rodolphe Beron, Philippe Le Fur, Ion Tillier*.

Défiance à double titre : d'abord à travers le mode de consultation, et ensuite à travers le résultat qui a été constaté lors de la construction du parc du Banc de Guérande, pour certains, qui ne correspondait pas à la vision qu'il avait au départ : le résultat paysage (photomontages erronés ou mal expliqués). – *Norbert Samama*.

« Ne pas savoir prendre en compte l'identité des gens pour dialoguer avec eux. C'est un point négatif car toute côte correspond à une identité. Quel parisien accepterait de voir une éolienne de 115 m de haut à côté de la tour Eiffel ? Nos paysages, dont font partie des sentiers douaniers, sont des éléments identitaires, ils nous abreuvent, ils nous irriguent ». – *Norbert Samama*.

Il va falloir éloigner les parcs éoliens. Plus on éloigne, moins la cicatrice est visible (ce qui implique une meilleure acceptabilité avec l'éolien flottant). Ensuite, il faut détourner le regard à la manière d'un magicien en magnifiant les espaces côtiers, en les valorisant très fortement pour que le regard s'attache à un premier rideau et plus à la ligne d'horizon fermée par une forêt d'éolienne en mer. – *Norbert Samama, David Samzun, Rodolphe Beron, Hervé Moulinier*.

Certains élus font remarquer que la fréquentation touristique n'a pas baissé pour autant, et que les éoliennes deviennent elles-mêmes un objet touristique. – *David Samzun, Rodolphe Beron, Jean-Pierre Blanc, Christophe Daguize*.

4. De nouvelles opportunités offrent elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?

Pour les îles, se tourner vers la mer pour y développer des activités de repeuplement et d'aquaculture, en particulier les algues. D'autres énergies alternatives sont possibles : hydroliennes, panneaux solaires, géothermie, pour gagner en autonomie énergétique, en particulier sur les îles. – *Philippe Le Fur, Claudine Le Berre, Jean-Claude Ménard*.

Faire découvrir les territoires, leur passé et leur présent. – *David Samzun, Philippe Le Fur, Hervé Moulinier*.

Des interconnexions de plus en plus fortes au fil du temps, en termes de répercussion économique, de répercussion en matière d'emploi, de répercussion en matière de recherche, en association étroite avec le

secteur privé qui investit et innove. Que ce soit les plateformes en mer, que ce soit les expérimentations des éoliennes flottantes : tout cela c'est une dynamique d'ensemble. – *Norbert Samama*.

« Tous les territoires mettent en œuvre des économies d'énergie et des rénovations thermiques importantes, dont les îlots de fraîcheur ». – *Norbert Samama*.

5. Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

Développer des volets maritimes de SCOT pour pouvoir gérer localement la partie marine en matière de protection/éducation (aire marine protégée/éducative) et de développement des activités dont la pêche et l'aquaculture (culture des algues). – *Norbert Samama, Philippe Le Fur, Hervé Moulinier, Jean-Claude Ménard*.

Repenser la distribution de la taxe, en particulier pour les îles. – *Philippe Le Fur*.

Ralentir le développement des résidences secondaires au détriment des logements pour les habitants. – *David Samzun, Philippe Le Fur*.

La manne qu'est le reversement d'une partie de la taxe aux communes n'est pas négligeable, mais ne permet pas de financer l'ensemble de l'effort de la commune en matière environnementale et de transition écologique. Les communes cherchent malgré tout à ce que cet argent soit utilisé dans des opérations à caractère environnemental. – *Norbert Samama, David Samzun, Emmanuelle Dacheux, Jean-Pierre Blanc, Christophe Daguzie, Hervé Moulinier, Jean-Claude Ménard*.

6. Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire, pensez-vous que les impacts du changement climatique ont été bien anticipés ?

On ne connaît pas assez les impacts sur la biodiversité. – *Norbert Samama, Rodolphe Beron, Ion Tillier, Hervé Moulinier*.

Pendant les 12 années d'élaboration, on est resté ancré au projet alors qu'on aurait dû aller bien au-delà en montrant que le projet n'est qu'un maillon d'un ensemble. Cet ensemble n'a pas été mis en lumière : pas de communication dans les écoles, pas de fête de la science, pas d'explication à la population, pas de débat ouvert. Tout cela a été figé dans un formalisme qui n'avait pour objet que d'obtenir les autorisations. Il faut dépasser ce formalisme et le stade des autorisations pour donner un vrai sens sociétal global. En donnant du sens, on développe le sens de la réflexion, le sens critique, l'acculturation, la compréhension face au changement climatique, aux données énergétiques géopolitiques et l'acceptation. – *Norbert Samama, Hervé Moulinier*.

7. Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

Les DSF ne sont pas connus localement, ils ne sont pas non plus clairement compris, et restent inaccessibles. – *Norbert Samama, Emmanuelle Dacheux, Jean-Pierre Blanc, Hervé Moulinier.*

Plus qu'un débat public national tous les six ans, ce dont les communes ont besoin, c'est avant tout une concertation locale. – *David Samzun, Rodolphe Beron, Fabien Gaborit, Ion Tillier, Hervé Moulinier.*

Alors que le débat public est absolument primordial, une grande partie des documents, (*ndlr : y compris des présentations*), ne sont pas à la portée du public. Ils génèrent souvent plus de confusion que de clarté et de vision d'avenir. Si les rédacteurs pensent que les élus doivent être acteurs, alors il faut qu'ils repensent le document vers la simplification qui représente la plus grande plus-value intellectuelle, et que les cartes ne soient pas communiquées à la fin d'un débat mais dès le départ d'un débat public, ce qui permet de la faire évoluer comme cela a été acté lors du débat public Sud-Atlantique Oléron. – *Norbert Samama, Jean-Pierre Blanc, Christophe Daguize, Hervé Moulinier.*

8. Quelles sont vos recommandations ?

Appréhender totalement différemment la manière de faire lien avec les territoires côtiers en tant que territoires maritimes et littoraux composés d'élus, d'acteurs habitants travaillant à terre et en mer, du plus jeune au plus âgé. – *Norbert Samama.*

Considérer les territoires côtiers comme des territoires littoraux et maritimes. Comment peut-on occulter l'océan qui occupe la plus grande partie du paysage, à plus forte raison sur les îles ? – *Norbert Samama, Philippe Le Fur.*

Chacun doit prendre conscience que ce qui se passe sur l'océan, sur la mer, ne peut pas s'arrêter aux limites administratives. – *Norbert Samama, Rodolphe Beron.*

Les communes littorales doivent ainsi être parties prenantes du dialogue sur le devenir du domaine public maritime, même si ce dernier reste sous la compétence de l'État. – *Norbert Samama, Philippe Le Fur, Jean-Claude Ménard.*

Il est donc essentiel pour les communes de développer une vision transversale (bassin versant - trait de côte - milieu marin), de la terre vers la mer et vice-versa (volet maritime de Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT). – *Norbert Samama, Philippe Le Fur, Jean-Pierre Blanc, Hervé Moulinier, Jean-Claude Ménard.*

Le parc éolien en mer du banc de Guérande fait désormais partie de notre paysage. Il faut donc qu'élus, habitants ou acteurs soient associés à toute démarche qui vient apporter une modification à leur environnement, à leur paysage, à tout ce qui les entoure et notamment le milieu marin. – *Norbert Samama, Rodolphe Beron, Philippe Le Fur.*

Prendre en compte le sens identitaire de ces paysages tout en implantant un parc éolien ; avec la population, montrer que l'on peut apporter aux paysages une composition positive qui fasse que le banc de Guérande ne soit pas uniquement assimilé à une cicatrice sur le paysage. – *Norbert Samama*.

Voir se développer des connexions de plus en plus fortes entre les territoires de Cap Atlantique, ceux de Saint-Nazaire agglo, mais également de Pornic agglo. – *Norbert Samama, David Samzun, Emmanuelle Dacheux*.

Pas de passage en force, mais entretenir un dialogue de qualité en informant et en prenant en compte les avis/recommandations qui en sont issues. – *Norbert Samama, David Samzun, Philippe Le Fur*.

Notre société évolue et dans son évolution marque les territoires : les deux doivent être pensés ensemble en associant les acteurs du territoire du plus jeune âge au plus vieil âge. Toute dynamique qui ignore la connaissance de la population est une erreur de pédagogie politique. – *Norbert Samama, David Samzun, Emmanuelle Dacheux, Hervé Moulinier*.

Éloigner les parcs éoliens suffisamment au large : plutôt que des éoliennes entre 10 et 18 kilomètres, les repousser à 25, 30 kilomètres du bord de mer. – *Norbert Samama, David Samzun, Rodolphe Beron, Jean-Pierre Blanc, Hervé Moulinier*.

Prendre en compte l'existence et le développement des autres activités, dont la pêche. – *Jean-Pierre Blanc, Christophe Daguize, Ion Tillier, Hervé Moulinier, Jean-Claude Ménard*.

Prévoir de mettre du foncier à disposition du développement local. – *David Samzun, Rodolphe Beron, Philippe Le Fur*.

Créer avec les parties prenantes régions, acteurs, opérateurs, industriels, entreprises moyennes et startups une chaîne de valeurs, un écosystème intégré et sécurisé. – *Ion Tillier, Hervé Moulinier*.

Négocier en faveur des communes, dont celles qui accueillent un terminal, une tarification préférentielle de l'électricité. – *Philippe Le Fur, Jean-Pierre Blanc*.

Les élus et acteurs interrogés ont exprimé leur avis sur ce qui a bien fonctionné ou, au contraire, justifierait de substantielles améliorations du dispositif à l'avenir, dans le cadre de la mise en service du parc éolien du Banc de Guérande.

Ci-après, la synthèse de leurs réflexions, proposée par B-Bornemann Conseil.

Ce qui a marché

L'ensemble des personnalités interviewées ont en particulier mis l'accent sur les points suivants :

- Développement de la culture scientifique et technique dans les domaines marin et industriel.
- Prise de conscience des conséquences du changement climatique au-delà de l'adaptation côtière : nécessité de développer un mix énergétique, dont l'éolien en mer.
- Initialisation d'un processus d'appropriation du fait maritime.
- Participation pour devenir un acteur à part entière de la transition énergétique, en créant ses propres projets (photovoltaïque, hydrolien, géothermie, etc.).
- Promotion du développement portuaire et des emplois correspondants.
- Versement de la taxe éolienne pour les bénéficiaires.
- Développement des connexions entre territoires.
- Prise de conscience, au-delà du débat public, de la nécessité de dispositifs d'information et d'échanges au niveau local.
- Réindustrialisation des territoires.
- Volonté régionale.

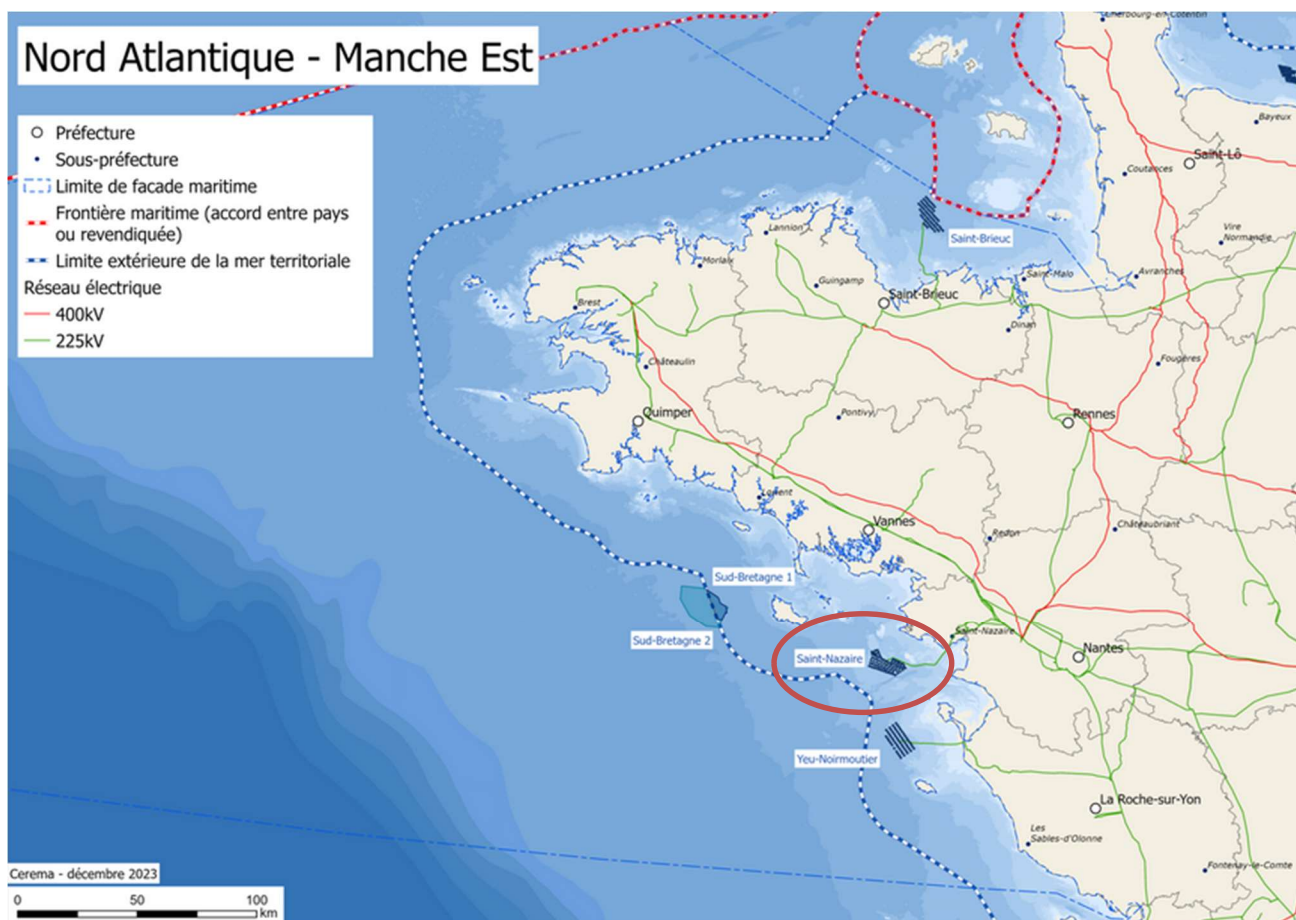
Ce qui n'a pas marché

D'une manière générale, il ressort que l'ensemble de ces acteurs ait manqué d'informations et ce ressentiment a été accentué au cours de l'enquête par la présentation par l'État de sa carte de propositions de zones propices à l'éolien en mer Bretagne – Pays de la Loire.

- Manque d'informations et d'intégration des connaissances pour les rendre utiles et intelligibles pour tous.
- Photomontages qui n'ont pas tenu leurs promesses.
- État qui veut débattre, mais qui finit par imposer.
- Non prise en compte de l'aspect identitaire des paysages.
- Débat ponctuel et formel qui a pour objet final d'obtenir les autorisations.
- Documents stratégiques de façade inconnus localement et qui restent opaques, peu lisibles.
- Distribution de la taxe éolienne sur des critères non partagés (dont les îles).
- Retour d'informations claires sur la progression du parc et des installations.
- Suivi des relations après la construction du parc.

Chapitre 1 – Carte d'identité du parc et zone géographique de l'étude complémentaire

Carte d'identité et emplacement du parc éolien en mer du banc de Guérande



Dates-clés du parc éolien de Saint-Nazaire - Banc de Guérande :

À partir de 2008, un dialogue s'est instauré avec les acteurs locaux (élus, comités des pêches, associations, habitants, etc.). Le projet du parc intégrait ainsi les enjeux du territoire : paysage, protection de l'environnement, usages de la mer et développement économique. Du 20 mars au 20 juillet 2013, la CNDP a organisé un [débat public sur le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire](#).

Le parc éolien en mer posé de Saint-Nazaire est issu du premier appel d'offres lancé en 2011. Les résultats ont été connus le 23 avril 2012. La mise en service a été progressive à partir de l'été 2022 avec une mise en service totale le 23 décembre 2022.

Travaux : Lancement en 2019. Au total, le chantier d'une durée de trois ans a déjà mobilisé plus de 2 300 emplois en France sur les différentes étapes du chantier.

Déroulement :

Après l'appel d'offres : le débat public, puis l'enquête publique, organisés respectivement en 2013 et 2015, ont permis à chacun d'exprimer en toute liberté son avis sur le projet dont la zone avait été définie.

Consortium lauréat : EDF Renouvelables, EIH S.A.R.L. (détenue par Enbridge Inc. et CPP investments) a remplacé en 2016 Dong Energy devenu Ørsted.

Puissance totale : 480MW soit 20 % de la consommation électrique de Loire Atlantique (720 000 personnes).

Superficie : 78 km²

Éoliennes : 80 éoliennes de 6MW chacune de GE Vernova (ex General Electric), basé à Montoir-de-Bretagne.

Câble : des opérations de déroulage du premier câble électrique sous-marin de 33 km entre la plage de la Courance et le parc, ont débuté le 9 août 2020 sous la responsabilité de RTE. *« C'est un travail étroit avec la Ville de Saint-Nazaire, les associations de protection de l'environnement et des pêcheurs professionnels, le CPIE Loire Océane et les services de l'État, mentionne le site de la CARENE / Saint-Nazaire ».*

Sous-station électrique : Chantiers de l'Atlantique basé à Nantes Saint-Nazaire. Il récolte l'électricité produite par les 80 éoliennes et la transforme pour l'envoyer à terre via 2 câbles sous-marins puis souterrains jusqu'au poste électrique situé à Prinquiau. La structure en acier, après avoir été électriquement équipée par GE Grid Solution, a été installée en mer par DEME.

Hub logistique : situé à côté de la forme Joubert à Saint-Nazaire, le hub logistique, appelé site d'assemblage, recevait et hébergeait l'ensemble des pièces qui ont constitué les éoliennes en mer d'aujourd'hui.

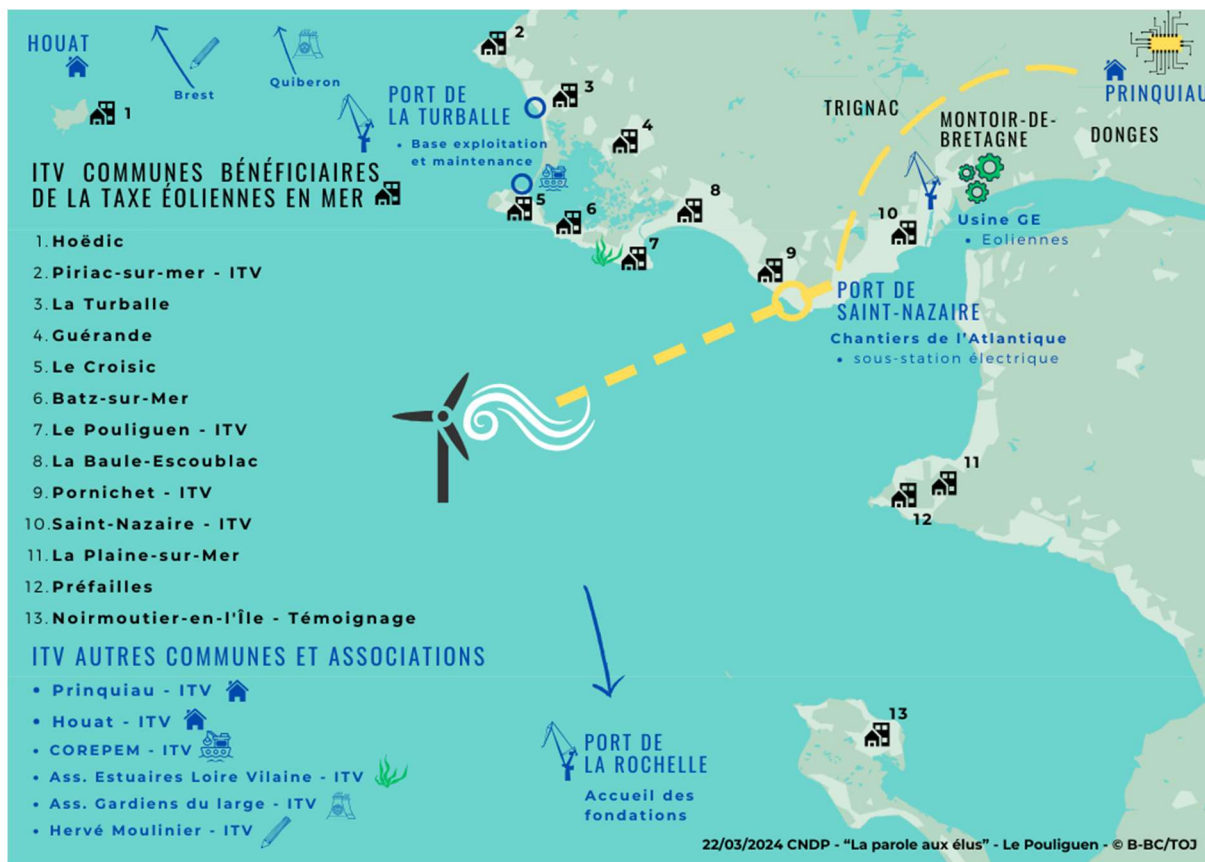
Fondations des éoliennes : fabriquées à l'usine d'Eiffage à Hoboken, les fondations et pièces de transition, stockées dans un premier temps au port de La Rochelle, ont été transportées 3 par 3, et installées par DEME à l'aide du navire « Innovation » sur le site du banc de Guérande entre mai 2021 et mai 2022.

Base de maintenance : Port de La Turballe.

Chapitre 2 – Entretiens menés avec les 13 élus et acteurs de la société civile

Présentation des personnes interviewées et transcriptions des entretiens

Zones géographiques des personnes interviewées et des communes qui bénéficient de la taxe éolienne



Élus et acteurs interrogés

 Jean-Pierre BLANC Maire de Prinquiau	 Emmanuelle DACHEUX Maire de Piriac-sur-Mer	 Rodolphe BERON Adjoint, Piriac-sur-mer	 Christophe DAGUIZE Conseiller municipal - Pornichet	 Fabien GABORIT Président de la communauté de communes, Noirmoutier	 Philippe LE FUR Maire de l'île d'Houat	 Claudine LE BERRE Adjointe, Île d'Houat (vidéo)
 Norbert SAMAMA Maire du Pouliguen	 David SAMZUN Maire de Saint-Nazaire	 Ion TILLIER Directeur adjoint du COREPEM	 Nathalie BEAUZEMONT Présidente de l'association Gardiens du large	 Jean-Claude MÉNARD Président de l'association Estuaire Loire-Vilaine	 Hervé MOULINIER Ancien Président-fondateur du Pôle Mer Bretagne Atlantique	

BBC CONSEIL  **Compte rendu de l'étude complémentaire**
B-Bornemann Conseil, avec la participation de Litt'Océan

Norbert SAMAMA



Mandat : Maire de la Ville du Pouliguen

Autres mandats :

- Vice-président stratégie foncière et littorale de la communauté d'agglomération de la Presqu'île guérandaise
- Vice-Président de Cap Atlantique à la transition écologique, chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et des stratégies foncières et littorales
- Membre du Bureau de l'ANEL - association des élus des littoraux

Date de l'élection à la mairie : 2020

Commune : Le Pouliguen, 4 024 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 63,3% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Oui

Noms des élus conseillers municipaux chargés de l'environnement et communication :

- Fabienne LE HÉNO, 1ère adjointe Cadre de vie, Environnement, Citoyenneté
- Erika ÉTIENNE, Conseillère communautaire Attractivité, Communication

Structure(s) consultative(s) en appui aux délibérations du conseil municipal : Conseil des jeunes et comité des sages

Établissements scolaires du Pouliguen :

- École Paul Lesage
- École Victor Hugo
- École Sainte Marie
- Collège Jules Verne

Lieux de partage de connaissance : la Micro-Folie est une structure municipale. Elle comprend un musée numérique développé avec la Cité des sciences et de l'industrie, un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle et un lieu de convivialité. Il y a également une aire marine éducative en lien avec le collège Jules-Verne depuis la rentrée scolaire 2023.

INTERVIEW DE NORBERT SAMAMA

28 février 2024

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

Au début de l'interview, la discussion s'est orientée spontanément autour de la culture scientifique et culture citoyenne.

Nous sommes partis du principe qu'il ne fallait pas laisser dans l'isolement nos jeunes, notre population. Et donc notre souhait à ce titre, c'est de développer toutes les zones de contacts possibles - culturels, scientifiques et environnementaux – de la transition écologique, énergétique aux paysages, à la biodiversité. Au près des jeunes, on a été par exemple montrer comment fonctionnent les océans, on a mis en place des ateliers qui ont lieu tout l'été avec un organisme qui s'appelle le CPIE, qui est un organisme donc d'initiative, de promotion d'initiative à l'environnement.

Il s'agit d'ateliers où on montre toute la composition des milieux marins, richesses que cela comporte, mais aussi tous les dangers inhérents à l'évolution des milieux marins et d'un certain nombre de de pollutions. On a mis en place un « science tour » qui a pour objet, durant la saison, une fois toutes les 3 semaines, de se poser et d'initier les jeunes aux Sciences, quelles qu'elles soient, alors plutôt les sciences dures et puis la recherche fondamentale, On a mis en place également, une participation locale à ce qui se fait sur le plan national, la fête de la science. Donc nous avons à peu près 2 semaines d'événements autour de la science. Le sujet était le sport cette année, le sport et la science. On a effectivement eu un panel très large de manifestations.

Nous avons mis en lumière par exemple le rapport de la voile à la science, comment elle se nourrissait de la science pour progresser et pour dépasser des limites qui paraissaient infranchissables, mais aussi pour montrer qu'elle était la portée de la recherche. Notamment nous avons des chercheurs, des dirigeants de l'IUMN Union des industries et métiers de la métallurgie, de l'université de Nantes qui ont une double casquette puisqu'ils sont chercheurs en microalgues et partenaire d'une société qui s'appelle AlgoSource qui sont venus présenter aussi leurs domaines de recherche notamment la spiruline.

Et ils ont pu montrer à la population, puisque c'était ouvert à toute la population, comment on pouvait accéder à la science, comment la science se nourrissait du travail des praticiens, et qu'en même temps, comment se nourrissaient aussi des milieux naturels et de la recherche dans les milieux naturels. Et c'est tout ça, la fête de la science.

Nous organisons également un événement permanent, en lien avec la Villette, puisque nous avons implanté Micro folie. Cette Micro folie a la possibilité d'être alimentée par l'ensemble de la documentation, des supports que possède la Villette pour rendre accessible culture et science, avec des mallettes pédagogiques qui sont adaptées au système de la micro folie, c'est-à-dire avec des casques virtuels et un musée virtuel, accéder à des expositions scientifiques et qui sont ouvertes gratuitement à l'ensemble des établissements éducatifs de la Presqu'île. Ce programme est financé par la commune du Pouliguen.

Mais notre souhait était de permettre à chacun d'accéder à la connaissance et de faire en sorte que celle-ci aille vers elle. Alors la Micro folie a une double face : la phase scientifique, notamment avec la Villette, mais aussi une phase culturelle car notre souhait était que chacun puisse s'ouvrir à la culture. Le musée numérique consiste à permettre l'accès à toutes les bibliothèques des musées nationaux et internationaux. Il s'agit aussi bien du Louvre que du Prado, mais aussi d'un ensemble de musées avec lesquels le réseau des micro folies de la Villette a obtenu une gratuité, un excès permanent. Nous avons donc aussi bien accès à des collections permanentes qu'à des collections temporaires et qui permettent, à travers une médiatrice qui est là, qui explique, de faire une visite virtuelle, d'expliquer une œuvre, de percevoir comment celle-ci a été élaborée au fil du temps avec une connotation parfois un peu humoristique pour permettre avec certaines anecdotes de rentrer plus facilement dans tout ce travail culturel mais aussi scientifique.

Il y a un FabLab à la Micro Folie. La Ville a fait l'acquisition dernièrement d'une nouvelle imprimante 3D et de microrobots pour faire de la programmation Informatique à partir de la robotisation.

Au-delà, il y a le lancement d'une aire marine éducative en lien avec le collège. Il se fait sur la baie du Guec. Donc notre volonté est d'aller vers un cycle large d'un développement personnel de sensibilité de notre univers maritime, de notre richesse littorale et maritime personnelle.

Tout cela est accessible totalement, gratuitement et aujourd'hui tous les créneaux de cette Micro folie sur 2024, sont totalement pris par les lycées, les collèges et les écoles de nos territoires.

Et bien sûr, c'est strictement gratuitement mis à la disposition de tous et entièrement financé par la commune du Pouliguen. Comme quoi quand on est une commune, on peut aussi avoir une action intercommunale.

Il y a une volonté d'initier alors à la culture à la science et à l'environnement. Et en cela il y a des cycles qui seront mis en place autour de l'environnement. Et qui vont être développés aussi au fil des mois, par exemple, il y a des expérimentations qui seront faites avec, comme ça a été le cas l'été dernier, avec des plages, avec une volonté de ne pas trier, de voir comment la biodiversité se développe, avec des panneaux éducatifs qui montrent tout ce qu'il y a dans les laisses de mer, ce qu'il faut prendre quand on nettoie, ce qu'il ne faut pas toucher et ainsi de suite. Parce que tout ce qui est culture scientifique, environnementale et sensibilisation, ce n'est pas seulement de la sensibilisation, c'est de l'appropriation. C'est cela la clé citoyenne, en fin de compte, une fois que l'esprit est formé, toutes les portes s'ouvrent à lui. En laissant toute liberté à chacun de penser comme il le souhaite. Et donc je pense que ce sera beaucoup plus facile de débattre autour des éoliennes, autour de l'énergie renouvelable, autour du changement climatique, autour du trait de côte, si vous avez déjà été formé à une sensibilité scientifique, environnementale et culturelle.

Après cet échange, l'interview, qui s'est déroulée dans le bureau du maire, s'est basée sur les questions du Guide d'entretien.

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteur du territoire, élus, habitant, ... ?

Pour les trois, j'estime que nous sommes un territoire littoral et maritime. Cette vision très terrestre que l'on avait jusqu'à présent, je ne la comprends pas et je pense qu'il faut savoir ouvrir les yeux car lorsque l'on prend le SCOT, il s'agit d'un SCOT terrestre alors que nous sommes un territoire littoral et maritime. Comme si tous les matins vous vous réveillez en face d'un paysage et vous en ignorez toute une partie de vous-même. Pour ma part le matin lorsque je traverse ma ville je vois l'océan. Je ne suis pas juste sur un territoire terrestre, je ne peux pas occulter l'océan qui occupe la plus grande partie du paysage qui m'entoure. L'ignorer est en contradiction complète avec ce que nous sommes. Que ce soit en tant que en tant qu'habitant ou en tant qu'acteur j'ai la mer, elle est là et donc, aujourd'hui d'une manière commune je considère que nous sommes un territoire littoral c'est

vrai, nous sommes au bord de la mer, mais nous ne nous arrêtons pas au pied du littoral notre vision va bien au-delà c'est pourquoi nous sommes un territoire littoral maritime. Cela signifie que j'ai nécessairement le besoin de prendre pleinement cette portée du territoire et dans la collaboration que je peux avoir avec les différents acteurs, je suis un acteur qui doit pouvoir travailler avec les autres sur une portée littorale et maritime.

Ce qui se passe sur l'océan, sur la mer, ne peut pas s'arrêter aux limites administratives entre compétences communales et compétences étatiques, ce n'est pas parce que je parle d'un domaine public maritime qui est en dépendance sous la compétence de l'État, que en tant que commune littorale qui fait face à la mer, je ne suis pas autorisé à dialoguer avec les instances qui sont à proprement parler des intervenants sur le domaine maritime.

Au même titre que j'ai besoin de dialoguer avec des intervenants sur le monde maritime, que ce soit la pêche, que ce soit la voile, ou même la biodiversité marine puisque je ne peux pas concevoir de ne pouvoir m'intéresser à l'environnement qu'en tant que commune et de ne pas aller au-delà du littoral. C'est une aberration des limites administratives qui a une volonté marquée depuis des années de figer des limites qui favorisent une réflexion en silo plutôt que de se dire qu'il faut avoir une vision transversale du territoire. Un territoire c'est un tout. Quand j'ai une population qui a des interactions avec du plastique, qui fait usage du plastique, je sais que cette population interagit aussi avec l'océan et si je ne suis pas capable de parler de l'océan à ma population, elle ne peut pas comprendre pourquoi son geste qui est terrestre, est néfaste à un environnement marin. C'est cela aujourd'hui qu'il faut absolument dépasser, cette manière de vouloir enclaver les politiques, d'isoler les acteurs.

En tant qu'élu, je dois avoir une vision qui porte sur le terrestre et le maritime d'où l'insistance au niveau du SCOT, que cela soit un SCOT maritime et littoral avec l'objectif qu'il soit abouti à 2025. ce SCOT doit intégrer aussi bien la stratégie locale de gestion du trait de côte que l'approche maritime, c'est-à-dire tout ce qui vient interférer au niveau de nos territoires avec l'océan.

En tant qu'habitant je pense qu'il faut lier de plus en plus notre population avec ce qui lui fait face, c'est-à-dire l'océan. C'est l'approche environnementale, c'est la mise en place d'une stratégie marine éducative, c'est de dire que nous vivons avec cet environnement. De la même manière, le parc éolien en mer du banc de Guérande fait partie de notre paysage, je pense que fondamentalement en tant qu'élu, habitant ou acteur, il faut que l'on puisse être associé à toute démarche qui vient apporter une modification à notre environnement, à notre paysage, à tout ce qui nous entoure et notamment le milieu marin.

Actuellement, quels sont les bénéfiques les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire (économie, écologie, emploi, revenus fiscaux, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ?

Pour l'instant, au niveau de l'emploi, de l'industrie du développement, cela vient nourrir le bassin de Saint-Nazaire, dans lequel bien entendu notre propre territoire intercommunal vient se nourrir. Aujourd'hui, il y a des connexions qui vont être de plus en plus fortes entre les territoires de Cap Atlantique et les territoires de la Baule et le territoire de Saint-Nazaire aggro. Il va y avoir des interconnexions de plus en plus fortes au fil du temps, donc effectivement, il y a cet aspect-là en termes de répercussion économique, de répercussion en matière d'emploi, de répercussions en matière de recherche puisque aussi ce sont des sociétés qui vont s'inscrire autour de cette dynamique-là, des sociétés innovantes qui vont se mettre à penser à des solutions innovantes. Que ce soit les plateformes en mer, que ce soit les expérimentations des éoliennes flottantes, tout cela c'est une dynamique d'ensemble. Après c'est un aspect évolutif, dynamique.

Quel est aujourd'hui notre rapport au champ éolien du banc de Guérande ? La grande difficulté, c'est que je pense que nous n'avons pas profité de cela (et pourtant cela a mis 12 ans pour éclore,) pour s'interroger sur la

dynamique éducative. Il faut une dynamique scientifique, il faut une dynamique environnementale, il faut une dynamique citoyenne au travers des débats.

Et je pense qu'il faut absolument quand on ait en tête un projet aussi impactant, aussi fort, il faut le faire en lien avec la population et avec le territoire. Je pense que la démarche mise en place était dans une logique de projet qui devait aboutir. Le projet n'était pas le seul à devoir aboutir, à travers cela il faut donner du sens. Aujourd'hui cela n'a pas été perçu et c'est un point négatif qui peut devenir positif demain. Je pense que si le travail avait été fait avec les communes, si il y avait une interrogation autour du changement climatique de l'impact des énergies fossiles de l'impact important des ENR du changement d'un certain nombre d'aspects de notre monde que ce soit le temps ou les formes d'érosion telles que l'on peut les connaître, si on avait prévu toute cette programmation autour du littoral dans son ensemble, nous aurions sans doute pu mettre en évidence que ce champ éolien n'était pas un projet isolé mais que cela participe à une conception évolutive de notre société : abaissons la consommation d'énergie fossile de notre société, développons le renouvelable pour enrayer le problème et allons vers des solutions les plus en capacité de respecter notre paysage, notre identité.

Par exemple, lors des 12 ans d'élaboration, la seule communication a été faite autour du projet lui-même. On est resté ancré au projet. Je pense que l'on aurait dû aller bien au-delà.

Le projet n'est qu'un maillon d'un ensemble. Cet ensemble n'a pas été mis en lumière : pas de communication dans les écoles, pas de fête de la science, pas d'explication à la population, pas de débat ouvert. Tout cela a été figé dans un formalisme qui n'avait pour objet que d'obtenir les autorisations. Je pense que pour ce type de projet, il est important de dépasser le formalisme et le stade des autorisations et de donner un vrai sens sociétal global. En donnant du sens à travers une vision d'ensemble, on développe le sens de la réflexion, le sens critique, l'acculturation et l'acceptation...et peut-être que le sens même d'une stratégie devient accessible.

L'action communale a pour but d'emporter chacun vers une action commune, le maire est un acteur de proximité, il connaît sa ville et peut engager des solutions au niveau local. Le maire et l' élu local sont des vecteurs de débat et d'échange. Ce travail n'a pas été fait pour le parc éolien en mer du banc de Guérande. On a laissé quelque part les communes ; on les a classées comme des interlocuteurs lambda en ne se souciant pas de toute la portée du travail qui était donné par les communes, et je pense que l'on est passé à côté de rouages essentiels. Notre société peut évoluer, elle a des évolutions qui vont marquer son territoire, il faut les penser ensemble et associer les acteurs du territoire du plus jeune âge au plus vieil âge car je pense qu'aujourd'hui la dynamique qui ignore la connaissance de la population est une erreur de pédagogie politique. Au Pouliguen, en 3 ans nous en sommes à plus de 40 réunions publiques. Je me suis prêtée avec toute notre équipe municipale au jeu des réunions publiques sur des sujets très épineux parce que je parlais du principe et mon équipe a fait de même, que même si nous ne sommes pas d'accord, même si nous pouvons ne pas partager tel ou tel avis, nous mettons la connaissance au milieu de la table. C'est pourquoi la rencontre-débat du débat public « La parole aux élus » du 22 mars sera ouverte à la population. Je pense qu'il faut expliquer même si ce n'est pas évident, en invitant tout le monde, on accepte la confrontation. Nous, les élus, n'avons rien à cacher.

Nous avons touché la taxe cette année pour la première fois comme tout le monde. La manne pour le Pouliguen est de 290 000 €, ce qui est honorable mais ne permet pas de financer l'ensemble de l'effort de la commune en matière environnementale et de transition écologique. Pour une commune comme la nôtre qui est particulièrement engagée au niveau de la transition écologique, la différence entre la taxe perçue et les dépenses envisagées, cela reste pratiquement indolore mais ce n'est rien au regard de l'amointrissement de nos ressources en lien avec l'ampleur de nos missions.

Même question sur les impacts négatifs ? Quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre territoire (économie, écologie, espèces, habitats, emploi, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ?

Je pense que, et c'est là où il y a une difficulté qui s'est posée, c'est qu'à travers la connaissance et une certaine forme de transparence, il y a un lien de confiance. Or là, c'est un lien de défiance qui s'est établi. Ce lien de défiance s'est établi à double titre, d'abord à travers le mode de consultation qui s'est opéré et ensuite à travers le résultat qui a été constaté pour certains qui ne correspondait pas à la vision qu'il avait au départ : Le résultat sur le paysage. L'aspect très technique du photomontage a montré ses limites et ce qui est dommage c'est que la manière dont les choses sont faites est venu nourrir un seul lien de défiance. Pour toutes les raisons que nous avons développées précédemment, je pense que ce lien de défiance aurait pu être évité.

Le deuxième aspect négatif est quelque chose de fondamental à prendre en compte : quand vous intervenez dans un pays quel qu'il soit, vous prenez en compte sa culture, son identité et vous vous interrogez sur « qu'est-ce qui est important pour l'individu local ? Qu'est-ce qui fait sa fierté ? qu'est-ce qui fait sa constitution intérieure ? De quoi un pouliguennais est-il constitué ? Dans quoi vit-il à travers son territoire ? Nous sommes une commune littorale, ça veut dire que nous sommes principalement identifiés par notre aspect littoral, ce qui signifie que nous avons également des lieux emblématiques qui caractérisent notre paysage, qui caractérisent notre commune, qui constituent en propre notre identité. Ne pas savoir prendre en compte l'identité des gens pour dialoguer avec eux c'est un point négatif car la côte sauvage est une identité. Quel parisien accepterait de voir une éolienne de 115 m de haut à côté de la tour Eiffel ? Nos paysages sont des éléments identitaires, ils nous abreuvent, ils nous irriguent : la Brière nous irrigue, les marais salants nous irriguent, ils font partie de nous-mêmes quand on est habitant du territoire. Quand vous venez sur un territoire, il faut vous imprégner de cette identité et comprendre comment composer avec et s'efforcer de la magnifier.

Il faut trouver comment mettre en avant ce paysage tout en implantant un parc éolien ; il faut travailler là-dessus avec la population ; comment montrer que l'on peut apporter aux paysages une composition positive qui fasse que le banc de Guérande ne soit pas uniquement assimilé à une cicatrice sur le paysage. Il faut réparer cette cicatrice, travailler avec la population sur le trait de côte, prévoir la mise en place de passerelles à certains endroits, comment prendre soin des espèces naturelles sensibles, lancer des projets de développement de la biodiversité marine car cette identité est importante à valoriser. Si je devais aller plus loin je dirais que nous nous aurions été dans cette sensibilisation beaucoup plus loin dans le dialogue à l'époque si la compréhension de ce qui fait partie de notre identité avait été plus grande il aurait fallu éloigner les éoliennes le maximum possible de ce que les éléments scientifiques nous autorisent à faire. Et forcément pour les territoires de demain l'idée de l'éolien flottant nous offre la possibilité de respecter ce paysage. C'est une opportunité, il faut penser les territoires comme des territoires maritimes et ne pas s'arrêter aux autorités compétentes parce que les autorités compétentes légalement ne sont pas les autorités compétentes pour les populations.

De nouvelles opportunités s'offrent-elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?

Nous sommes sur d'autres formes de production. Nous avons lancé une étude pour un écoquartier avec un réseau de chaleur urbain, nous avons lancé également une étude pour la mise en place d'un réseau de chauffage urbain à partir de la thalasso thermie qui aura pour objet de chauffer l'ensemble des bâtiments de l'hôtel de ville et de la ville et qui peut également intéresser des copropriétés. C'est un investissement relativement important pour les communes et aujourd'hui nous cherchons les moyens financiers qui nous permettront d'aller au bout de ce projet. Dans le même temps, nous avons mis en place un principe d'économie d'énergie qui devrait nous permettre en changeant la totalité de l'éclairage public et les armoires de programmation d'économiser 135 000

kilowatts. Aujourd'hui nous sommes engagés sur beaucoup de dossiers et nous avons également des opérations de rénovation thermique importantes. Notre commune est très engagée sur plusieurs aspects.

Nous avons dès la première année commencé la constitution d'îlots de fraîcheur, c'est-à-dire que nous avons fait des plantations de micro forêts. Nous en avons planté une de 3000 arbres sur la plaine de Cramphore. Nous avons également restauré des espaces naturels sensibles sur lesquels nous étions en lien avec le département. Nous avons deux grandes opérations de renaturation sur la commune qui ont pour objet de redonner, avec le déplacement de certaines activités, à la nature une dimension beaucoup plus forte sur certains pans du territoire.

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

Très clairement pour moi ils sont triples. Le premier, majeur, c'est participer à l'éloignement des parcs éoliens. Plus on éloigne moins la cicatrice est visible. Je pense bien sûr à l'éolien flottant.

Ensuite il faut détourner le regard à la manière d'un magicien en magnifiant des espaces qui sont sur nos côtes en les valorisant très fortement pour que notre regard soit attaché à un premier rideau. Mais aussi détourner nos sens et c'est là où toute une forme d'information en termes d'acculturation au paysage sur le fonctionnement, le sens, le processus, sur les éoliennes, ce qui va avec enrichir notre connaissance scientifique, environnementale.

Le troisième point qui me paraît fondamental, c'est la connaissance.

Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire pensez-vous que les impacts du changement climatique ont été bien anticipés (hausse du niveau marin, risque de tempêtes, canicules marines, transformations écologiques...) ?

Je pars du principe que plus vous avez une culture scientifique, environnementale et plus vous êtes à même d'endosser d'aller vers une réflexion poussée quelle que soit les sujets. Une fois que l'esprit est formé, toutes les portes s'ouvrent à lui. Et je pense qu'il sera beaucoup plus facile de débattre autour des éoliennes autour de l'énergie renouvelable autour du changement climatique autour du trait de côte si vous avez déjà été formé à une sensibilité scientifique, environnementale et culturelle.

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

Fondamentalement je pense qu'un débat public est absolument primordial et aujourd'hui une grande partie des documents y compris des présentations ne sont pas à la portée du public. Il faut avoir du temps à gâcher, comme cela a été mon cas, pour rentrer dans la complexité des documents stratégiques de façade et vous en sortez avec une pensée plus confuse qu'avec une pensée limpide, claire, lisible et avec une projection dans l'avenir.

J'invite les rédacteurs des documents stratégiques à se demander si les élus ont vraiment pu en prendre connaissance interrogez-vous, si vous pensez que les élus n'ont pas à être acteur des documents stratégiques de façade alors il est normal qu'il ne leur soit pas accessible ; mais si vous pensez que les élus doivent être acteurs alors il est normal de repenser le document. J'ai peur qu'en France, on assimile la simplification à l'inanité. La plus grande plus-value intellectuelle que vous puissiez apporter, c'est la simplification par l'accessibilité et l'acculturation.

Vos recommandations ?

Appréhender totalement différemment la manière de faire en lien avec les territoires, leurs enjeux et leurs identités, sur lesquels vous êtes, qui fondamentalement sont des territoires maritime et littoraux composés d'élus, d'acteurs, d'habitants maritimes et littoraux du plus jeune au plus âgé.

David SAMZUN



Mandat : Maire de Saint-Nazaire

Autres mandats : Saint-Nazaire Agglomération CARENE

- Président
- Domaines d'intervention : Transition écologique, affaires maritimes et portuaires

Date de l'élection à la mairie : 2ème mandat successif en 2020

Commune : Saint-Nazaire, 71 887 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 6,6% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Oui

Autres retombées économiques locales déjà connues : Chantiers de l'Atlantique, usine GE Vernova (ex General Electric), Eiffage...

Noms des élus conseillers municipaux chargés de l'environnement et communication :

- Christophe COTTA, Adjoint au maire, Commission Urbanisme, aménagement et transition écologique

Sites de culture scientifique : Musée Eole, visite des Chantiers de l'Atlantique.... Sorties en mer pour visiter le parc de Saint-Nazaire organisées par l'office du tourisme de Saint-Nazaire

INTERVIEW DE DAVID SAMZUN

11 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

BRIGITTE BORNEMANN : Vos nombreuses contributions et soutiens pour la réalisation du parc éolien en mer du Banc de Guérande appelé parc éolien en mer de Saint-Nazaire sont connus. Comment votre implication en tant qu'acteur du territoire, élu et résident, se manifeste-t-elle ?

DAVID SAMZUN : Avant 2014, en tant qu'adjoint à l'urbanisme sous la direction de Joël Batteux, j'ai été impliqué dans l'adhésion au projet de création d'une nouvelle filière industrielle centrée sur l'éolien. Mes premiers échanges ont eu lieu avec RTE concernant le passage d'un câble électrique.

Cela a été le point de départ : déterminer son tracé et évaluer les différentes options, tout en veillant à accompagner et à être un médiateur auprès des riverains. J'ai toujours affirmé que, bien que les élus locaux puissent causer des désagréments en réalisant des travaux, nous devons promettre à la population que les choses s'amélioreront à l'avenir.

Dans ce contexte, le fait de faire passer un câble dans un quartier récemment rénové, notamment la ville ouest, nécessitait un accompagnement, une médiation et un devoir de pédagogie, auxquels nous nous sommes pleinement investis. La dimension industrielle de l'innovation, de la création et le fait d'être le premier parc éolien français nous remplit de fierté. Nous sommes également des acteurs de la transition énergétique, et par conséquent, nous sommes engagés dans la création d'emplois.

Un autre aspect important est que Saint-Nazaire a toujours été associée à des sites industriels. Pour nos Chantiers de l'Atlantique, en particulier pour les sous-stations électriques, il était clair qu'une diversification économique était nécessaire dans une économie nazairienne-ligérienne fortement carbonée. Tout le monde parle de la nécessité de changer de modèle économique et de paradigme, mais personne ne nous a indiqué comment le faire. L'énergie éolienne fait partie de la solution.

BRIGITTE BORNEMANN : Pour le port, c'est également crucial même si vous n'en êtes pas directement responsable.

DAVID SAMZUN : Effectivement, cela ne relève pas directement de notre compétence. Dans le cadre d'un accord politique auquel j'ai activement contribué, même si nos affiliations politiques diffèrent, Christelle Morançais en est la présidente et je suis son premier vice-président. Christelle Morançais est également présidente de la Région Pays de la Loire. Il est indéniable que Saint-Nazaire, le département et la région ne seraient pas ce qu'ils sont sans notre port. Sachant que près de 70 % de l'économie de ce port repose sur des activités carbonées, il est évident que ce modèle économique a ses jours comptés, tant pour des raisons environnementales que pour s'adapter à de nouveaux marchés. Notre bien-être économique est intimement lié à celui de notre port.

D'ailleurs, je souligne souvent que bon nombre d'habitants de Saint-Nazaire et des environs ne sont pas conscients de l'importance du port. Ils voient des bateaux, des grues, mais ne réalisent pas que les infrastructures portuaires sont le socle de toute notre économie industrielle. Pour le dire simplement, sans ces infrastructures portuaires, nous n'aurions ni les Chantiers de l'Atlantique, ni les éoliennes, ni bien évidemment toute l'activité liée à l'énergie et au fret.

BRIGITTE BORNEMANN : C'est vrai mais vous avez également porté plusieurs casquettes, en tant que président de Saint-Nazaire Agglo. A travers le musée, notamment EOL, centre éolien, vous êtes également pleinement engagé au niveau municipal.

DAVID SAMZUN : Oui, mais cela me semble naturel. Je ne crois pas aux projets de transition énergétique, y compris industriels, sans impliquer les populations. Nous avons conclu un accord avec RTE, en disant que les éoliennes, créatrices d'emplois... je vous épargne les détails... mais nous devons embarquer les populations avec nous. *EOL a été un sujet important dans la médiation.* Je suis ravi de voir, par exemple à travers les articles de presse, que le parc éolien en mer participe à la consommation d'électricité d'un certain nombre d'habitants et fonctionne bien, même s'il a rencontré, comme il est normal, des ajustements. Je pense que c'est une responsabilité des élus. Nous avons dû faire face à toutes sortes de fantasmes et de fausses informations sur le sujet de l'éolien... Dire la réalité des choses, voilà. L'avenir énergétique, le mix énergétique, passeront par les éoliennes.

CHARLOTTE MICHEL : Je travaille avec Brigitte dans le cadre du projet TERMER, porté par l'association LittOcéan, dont la présidente est Catherine Bersani. Dans le projet TERMER, nous avons réalisé un inventaire des actions innovantes menées par les petites et moyennes collectivités côtières, des expérimentations sur les liens entre la terre et la mer face aux défis posés par le littoral et la mer. Nous pensons au changement climatique, mais il s'agit de toute la transition dont vous parlez.

À travers cet inventaire, nous proposons d'accompagner les petites communes ou les intercommunalités dans des ateliers de prospective participative et citoyenne. Nous nous sommes joints à l'initiative de Brigitte Bornemann commandée par la CNDP pour recueillir les avis des élus sur ce champ éolien. Nous voulions voir comment cela suscite également des opportunités, pour ne pas seulement être le réceptacle d'activités, mais aussi envisager d'aller en mer, de s'emparer de la mer, qui certes érode le littoral, mais représente également une source incroyable d'opportunités.

DAVID SAMZUN : Il y a deux éléments. En tant que maire/président, j'ai environ un point et demi d'impôts qui seront annuellement perçus, que je ne vais pas augmenter pour la population : c'est cette fameuse taxe redistribuée, qui représente un intérêt pragmatique indéniable.

Deuxièmement, j'ai des divergences avec certains maires de la presqu'île, pour les citer, Franck Louvrier, le maire de La Baule, ou la maire de Batz-sur-Mer Marie-Catherine Lehuédé, qui ont exprimé l'opinion selon laquelle « nous n'avons pas assez de taxes car cela pourrait nuire à notre fréquentation touristique en raison d'une prétendue pollution visuelle ». Je n'apprécie pas l'expression "pollution visuelle" car dans l'agglomération que je préside, il y a une pollution visuelle bien réelle, avec la raffinerie de Donges, le terminal méthanier...

Et quant à la production d'énergie : tout le monde en veut, à condition que cela reste abordable et dans le respect de la souveraineté, mais personne ne veut en avoir à côté de chez soi. En réalité, la fréquentation touristique n'a pas baissé. Les éoliennes sont devenues une attraction touristique.

Saint-Nazaire Renversante, notre office de tourisme et opérateur touristique, a lancé des sorties en mer pour visiter le parc de Saint-Nazaire, une initiative lancée en 2023 et qui sera fortement accentuée à l'été 2024. Je

suis convaincu que c'est une activité touristique qui va se développer car, pour les Ligériens, nous les voyons dans le port, nous les voyons fonctionner, nous les apercevons ou non, selon les conditions météorologiques, etc.

Mais pour les touristes, tout comme on visite les Chantiers de l'Atlantique ou Airbus, on viendra visiter les champs d'éoliennes. C'est une excursion en mer, c'est une occasion de découvrir le littoral et de voir cette production d'énergie en mer, ce qui est différent des champs que l'on traverse en train ou en voiture dans nos campagnes. Personnellement, cela me réjouit. Cela lie la production énergétique, la transition énergétique et le développement touristique, ce qui me convient parfaitement.

BRIGITTE BORNEMANN : Les Chantiers de l'Atlantique ont également développé de nombreuses formations : soudeur, chaudronnier, etc. au sein de leur école. Mais il y a toujours une pénurie de recrutement assez importante. Au niveau des lycées et des collèges, certains relevant de votre juridiction et d'autres non, comment mobilisez-vous les jeunes ?

DAVID SAMZUN : Nous sommes plutôt en coordination avec la Région dans le cadre de la formation nationale. Quant à moi, nous sommes sur le point d'inaugurer une école à l'UIMM Loire-Atlantique (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie), un établissement privé patronal, pour simplifier. C'est aussi le développement de ces filières.

Saint-Nazaire est en plein emploi. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas un taux de chômage d'environ cinq à cinq et demi, pour des raisons nationales, etc. Mais aujourd'hui, le recrutement dans les formations industrielles est difficile. Les métiers de chaudronnier, soudeur et autres métiers qualifiés manquent. Nous n'en avons pas suffisamment. L'État est de plus en plus conscient de cela, via la région et l'ensemble du personnel politique dont je fais partie.

Actuellement, le carnet de commandes de nos industriels est tel que nous ne parvenons pas à répondre en termes de formation. De plus, un autre point qui me préoccupe beaucoup, j'ai toujours considéré que les politiques du logement étaient des politiques d'accompagnement du développement économique, et bien sûr, une politique sociale par essence. Avoir un toit est un besoin primaire, quelle que soit la composition familiale ou le niveau de revenu. Aujourd'hui, lorsque je regarde les prévisions d'augmentation des plans de charge, en plus de l'arrivée d'un porte-avions, je ne sais plus où loger les gens.

Ce n'est pas seulement une préoccupation du maire de Saint-Nazaire, mais également celle du président de l'agglomération, et de mes collègues de la presqu'île du Sud Loire. J'interpelle l'État, car il semble évident que j'ai une divergence avec le Président de la République et le Premier ministre sur la réalité des politiques du logement dans le pays. Lorsqu'on me répond que "oui, mais Monsieur le maire, il y a 3 millions de logements vacants dans le pays, ils sont au fin fond de la Corrèze ou de la Nièvre...", je veux bien entendre l'argument des technocrates parisiens selon lequel il suffit de déplacer des zones d'emploi près de ces logements, car ils existent et que cela réduit la pollution, etc. Mais je ne peux pas déplacer les Chantiers de l'Atlantique ou installer des éoliennes en mer ou encore implanter Airbus au fin fond d'une région éloignée...

Bien sûr, il faut encourager l'implantation d'entreprises ou la mobilité des entreprises existantes, mais nous sommes dans une situation quelque peu exceptionnelle due à notre géographie et à notre savoir-faire industriel. Je crains que l'État n'en ait pas conscience. Lorsque je parle de l'État, le préfet semble en être conscient, mais le gouvernement ne l'entend pas. D'ailleurs, j'avais proposé que Saint-Nazaire soit un site d'expérimentation pour tester l'offre du Premier ministre et du Président de la République, mais notre candidature n'a pas été retenue. La réalité est que le manque de logements va aggraver le manque de formation et freiner le développement industriel. Donc, lorsque j'entends tous parler d'industrialisation du pays, il ne s'agit pas de réindustrialiser, mais

de développer le potentiel que nous avons et de répondre aux enjeux environnementaux. Le manque de logements va freiner cette évolution.

BRIGITTE BORNEMANN : Merci pour cette réponse. General Electric à Montoir est actuellement bloqué dans son développement, du moins pour l'exportation des nacelles vers le Royaume-Uni. Il est probable qu'il y ait une réduction de moitié des effectifs dans les trois à six prochains mois... Comment pouvez-vous intervenir dans cette situation ?

DAVID SAMZUN : Pour être honnête avec vous, j'ai entendu cela sur France Inter. Ce n'était pas une information nouvelle pour moi, mais bien sûr, cela devient public maintenant. Je pense à toutes les personnes qui vont perdre leur emploi, qui avaient leurs habitudes de travail, leurs collègues, leurs conditions salariales, etc. Je ne sais pas à cette heure la forme que prendra cette baisse du nombre de personnels. J'espère que la présence de GE en France sera maintenue à bon niveau. Pour ceux qui perdraient leur emploi, je ne suis pas inquiet sur le long terme : ces personnes retrouveront rapidement du travail car le marché de l'emploi est tendu. Je ne dis pas que ce n'est pas difficile pour ceux qui vivent cette situation de changer d'employeur, de conditions de travail, etc. Mais il y a sept ou huit ans, un plan social aurait été catastrophique pour tout le monde ; aujourd'hui, ce n'est pas une bonne nouvelle, mais le marché de l'emploi fait que ces hommes et ces femmes, avec leur savoir-faire et leurs qualifications, retrouveront du travail rapidement. Je ne dis pas qu'il suffit de traverser la rue pour trouver du travail ! Je dis simplement que les autres entreprises de la région ont besoin de ces personnes qualifiées. Mais bien sûr, je reconnais que c'est une situation difficile.

BRIGITTE BORNEMANN : Voyez-vous d'autres avantages ?

DAVID SAMZUN : Un véritable avantage, c'est que, personnellement, étant le fils d'un ouvrier naval, je ressens une fierté industrielle à être au cœur de la première construction de ce champ.

C'est ce que je disais : combiner fierté industrielle, transition énergétique, emploi... Parce que je me bats contre ceux qui affirment que l'environnement, la transition énergétique, les enjeux climatiques doivent s'accompagner d'une décroissance.

Ce n'est absolument pas ce que je pense. Et là, nous sommes capables de lier développement économique, emploi, progrès, pouvoir d'achat au service d'une transition énergétique, et surtout de devenir, je le crois, si nous nous y préparons, le port, la place portuaire au cœur et au service des enjeux de transition énergétique autour de l'éolien offshore. C'est une grande fierté pour nous, la naissance d'une filière industrielle.

Et vous savez, moi, ça me rend triste de voir certaines critiquer quand les Chantiers de l'Atlantique reçoivent des commandes de navires. J'ai connu la période où tout le monde applaudissait, était ravi parce que c'était source d'emplois, etc.

Aujourd'hui, certaines et certains font la gueule. Mais la réalité des choses, c'est que lorsque je vois l'innovation dans la construction maritime autour du vélique, quand je vois qu'une sous-station électrique ça coûte grosso modo non pas le prix d'un paquebot mais pas loin... même si elle n'emploie pas autant de personnes, certes. Mais malgré tout, c'est une fierté, je vous le dis. C'est pourquoi je ne suis pas content auprès du gouvernement et du Président de la République. Parce que si Saint-Nazaire n'existait pas, ce n'est pas prétentieux de dire, mais c'est une réalité : la balance commerciale ne serait pas la même, et je considère que parfois l'État nous maltraite sur pas mal de sujets.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez des exemples de cette maltraitance ?

DAVID SAMZUN : C'est ce que j'évoquais sur les politiques d'habitat : on passe à travers. Sincèrement, c'est aussi notre richesse, notre qualité de vie, notre environnement, la mer, la Loire, le parc de Brière. On est entouré de flotte et le foncier est extrêmement rare et ce que je demande c'est de l'agilité au service de cette transition énergétique...

Saint-Nazaire n'a jamais été dans la volonté politique d'étalement urbain, etc., mais nous avons d'un peu de souplesse pour accompagner le développement industriel autour de ces sujets-là, il ne s'agit pas d'aller faire une nouvelle raffinerie ou je ne sais quoi, l'État nous regarde avec une espèce de condescendance qui est insupportable.

Je crois qu'ils n'ont pas pris conscience de ce que nous sommes en train de faire ici. En tout cas, je crois que les politiques peuvent quand ils viennent sur le territoire, mais les technos des ministères, et notamment de Bercy, ne s'en rendent pas compte.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que vous avez, indépendamment des difficultés que certains habitants peuvent avoir sur la côte, en particulier sur la côte sauvage : des impacts négatifs identifiés ?

DAVID SAMZUN : Non. Les politiques d'habitat : je considère que c'est un besoin primaire, mais à Saint-Nazaire, on a un taux de résidence secondaire, même s'il augmente, et ça me préoccupe, malgré la taxation etc. que j'ai mise en place et que je n'ai plus, mais dans les résidences secondaires, là aussi, l'État ne joue pas le jeu : il y a la résidence secondaire classique de la définition française.

Et puis, il y a aussi maintenant l'accueil de populations dites déplacées, qui occupent des logements considérés en résidence secondaire. Mais la réalité des choses, c'est que ceux qui les occupent, ce sont des salariés provenant souvent de personnel délocalisé. La réalité des choses, il y a, bien sûr, des gens qui me disent que les éoliennes sur la mer ce n'est pas super, etc.

Vous savez, je fais beaucoup de bateaux, je navigue beaucoup entre Pornichet et Belle-Île-en-Mer. Moi aussi, j'adore la mer et je préfère la mer sans rien dessus, bon. Mais je ne trouve pas ça laid. Ce sont les goûts et les couleurs, mais je me dis que quand je vois, d'une part, la situation climatique et environnementale, personne ne veut de centrales nucléaires, nos centrales à charbon on connaît le sujet... A un moment donné, moi j'ai envie de charger mon téléphone et d'appuyer sur l'interrupteur et d'avoir de l'électricité.

Je crois beaucoup au mix énergétique. Il y a des phares en mer, il y a des balises... Le risque : ce qui se passe sur la presqu'île si on se parle très clairement, les gens disent quoi "c'était mieux avant, c'est vrai !" D'avoir un horizon sans rien dessus, ok. Et c'est une crainte qui est, de mon point de vue, complètement infondée selon qu'on constate et qu'on constatera : la dévaluation d'un bien. On caricature chez nous, mais les détenteurs de résidences secondaires, qu'on appelle souvent des Parisiens, et ne sont pas tous parisiens bien évidemment, qui viennent passer quelques journées de vacances scolaires au mois de mai avec un mois d'été disent grosso modo : "vous êtes en train d'appauvrir mon patrimoine". A Saint-Nazaire, on n'a pas ça.

Même si je le dis souvent, mais à Saint-Nazaire on est très préoccupé par les politiques de logement parce que mon enjeu c'est de ne pas freiner le développement économique. Lorsque j'étais adjoint à l'urbanisme, un jour, mon prédécesseur m'a invité dans son bureau de maire pour me dire "David, il va falloir qu'on gère la fermeture des Chantiers de l'Atlantique"...

Donc moi, je suis toujours sensible à dire les cycles que nous connaissons. On doit y compris préparer le futur ... Il faut faire attention parce que Saint-Nazaire pourrait devenir un petit Eldorado, j'ai envie de dire, pour

hommes et femmes inactifs, je le vois bien dans les petits habitats moi je n'ai rien contre les retraités, j'espère bien le devenir le plus jeune possible.

Mais la réalité des choses, c'est que nos salariés qui font tourner les machines économiques sont repoussés à 30, 40, 50 km de leur lieu de travail. Avec cette complexité géographique, il faut aller de l'autre côté de la Brière. Donc on va mettre tout le monde dans des bagnoles, parce que le transport collectif ne fonctionnera jamais... On ne va pas aller desservir des centre-bourgs, ou en tout cas des densités de logement qui existent peu, ce n'est pas bon pour le pouvoir d'achat, ce n'est pas bon pour l'environnement et ce sont des entreprises qui ont de plus en plus de mal à recruter.

Et dans l'argument aujourd'hui du manque de recrutement, il y a bien sûr parfois des questions de formation. Mais moi, en tant qu'employeur, en tant que maire, je n'arrive parfois plus à recruter parce que les gens n'arrivent plus à se loger. Donc, il faut faire attention que l'attrait littoral, l'attrait bord de mer, l'attrait d'une ville moyenne de taille sympa qui offre tous les services publics d'une ville staffée soit excluante d'une partie de la population des actifs.

Je rappelle que je suis fils d'ouvrier, avec beaucoup de respect pour celles et ceux qui sont payés au Smic qui ne peuvent se financer alors qu'on a un taux de logement social aux alentours de 29%. Donc le parc du logement HLM est saturé, le nombre de demandeurs explose, la crise du logement est là et le gouvernement regarde autre part... Je crois qu'on se prépare des bombes sociales en premier lieu qui vont freiner l'activité économique, qui vont repousser des populations bien loin des lieux de production.

Et cette préoccupation, je ne suis pas dogmatique : quand vous interrogez Laurent Castaing, patron des Chantiers de l'Atlantique, quand vous interrogez le patron d'Airbus : ils tiennent les mêmes propos que moi. Ce n'est pas une histoire de gauche/droite. Je ne connais pas leur appartenance politique. Mais ce sujet-là est un vrai sujet dont le National ne s'occupe pas.

CHARLOTTE MICHEL : Pour les impacts négatifs, vous voyez plus d'opportunités avec effectivement ce frein : l'attractivité du littoral.

DAVID SAMZUN : Ce n'est pas un impact négatif, sincèrement on ne voit pas d'aspect négatif. Moi je n'ai pas peur de dire oui, j'aime bien la mer avec une vue dégagée sur l'horizon. Ce qui est souvent le cas, on les aperçoit. Alors il y a eu un petit raté entre les propos tenus à l'époque sur les fameuses allumettes que nous verrions et bon, on les voit quand il fait très beau. Et par temps clair, on les voit beaucoup plus... On s'y habitue comme toute chose, moi je n'ai pas de point négatif.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce qu'au niveau de l'agglomération, voire à celui de CAP Atlantique, vous avez senti un clivage qui se mettait en place entre les maires ?

DAVID SAMZUN : Oui, un clivage notamment avec les maires de la presqu'île, le maire de La Baule, la maire de Batz-sur-Mer, qui disent : nous, on est au plus près et on n'a pas la taxe, elle n'est pas assez forte. Je rappelle que j'ai accepté de défoncer les rues, quand je dis "défoncer" : c'est péjoratif... De passer un câble électrique, qui va jusqu'à Prinquiau.

Ce câble traverse le quartier de Saint-Marc, la plage de Monsieur Hulot, une plage de surf, et l'ensemble des quartiers ouest de la ville, comme je le mentionnais précédemment. Certains maires pensaient que cela pourrait être une opportunité pour obtenir plus de financement, mais cela ne se fera pas au détriment de Saint-Nazaire.

À Saint-Nazaire, tout comme dans le domaine du logement social, nous assumons pleinement notre rôle. Il est normal que ce port et Saint-Nazaire, avec tous les aspects que vous avez évoqués, tels que la mobilité, le logement, etc., contribuent. Saint-Nazaire génère 1,2 millions d'euros de taxes, et j'ai toujours dit aux maires de la presqu'île que pour obtenir plus, il faudrait que l'enveloppe soit plus importante, sans léser Saint-Nazaire.

C'est mon point de vue. Quant à ceux qui affirment que "notre paysage est souillé, notre attrait touristique va en prendre un coup"... Je leur réponds tranquillement : vous racontez des absurdités. Ensuite, chacun joue son jeu.

Le montant de la taxe pour Saint-Nazaire, c'est entre 1,2 millions. Nous l'avons déjà perçue et déjà utilisée.

BRIGITTE BORNEMANN : À quoi ?

DAVID SAMZUN : Certains maires disent "je vais investir la taxe dans le photovoltaïque". Pour ma part, je l'investis dans l'ensemble des politiques publiques que nous menons, car il y a beaucoup de projets en faveur de la préparation au réchauffement climatique et à la transition énergétique. Elle entre dans le budget ordinaire. Si jamais je devais faire de la communication, je pourrais la diriger vers toutes nos politiques urbaines, entre autres, mais ce n'est pas ma façon de faire. Elle entre dans le budget général et est réinvestie. Bien sûr, si vous le souhaitez, je pourrais demander à mes services, et vous faire le discours mais ce serait uniquement pour des raisons de communication.

CHARLOTTE MICHEL : De toute façon, il n'y a aucune obligation de flécher les dépenses, n'est-ce pas ?

DAVID SAMZUN : Non, heureusement que le fléchage n'est pas obligatoire.

BRIGITTE BORNEMANN : En décembre dernier, je crois, vous avez lancé une consultation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables dans les 10 communes de l'agglomération. Il s'agit de projets solaires sur les bâtiments, de parkings ombragés et au sol... Est-ce que cela sera financé en partie par la taxe ou par d'autres sources ?

DAVID SAMZUN : Non, c'est financé par le budget général. Mais je peux vous dire que la taxe y contribue, car elle entre dans le budget général. Au départ, nous n'avions même pas prévu de bénéficier de cette taxe, donc ce n'est pas ce qui nous a motivés.

Pour moi, la première motivation est de créer de l'emploi et du pouvoir d'achat, et c'est toujours l'une des meilleures protections, avant même les politiques sociales. Bien sûr, nous développons tous ces projets. Je pourrais vous dire que cette taxe me permet également de créer deux nouvelles lignes BHNS (*bus à haut niveau de service*) à Saint-Nazaire, des lignes de bus à haut niveau de service avec des bus électriques, etc.

Nous sommes en pleine réflexion, nous lançons des appels d'offres pour un réseau de chaleur.

Tous ces projets dépassent largement le montant de la taxe, qui a été consommée depuis longtemps. Sans cette taxe, soyons honnêtes, nous aurions eu du mal à les accélérer avec une situation financière moins favorable.

BRIGITTE BORNEMANN : En tout cas, Saint-Nazaire est pratiquement le moteur de toute cette façade atlantique sur le plan industriel.

DAVID SAMZUN : C'est ce que j'ai évoqué concernant notre responsabilité et notre fierté pour notre contribution au bilan commercial du pays. C'est pourquoi je suis assez serein, même si je pense que l'État ne nous regarde pas toujours d'un bon œil.

Nous ne déplacerons pas le port, mais nous devons changer son modèle économique très carboné face à l'Atlantique. Nous savons que la Manche est saturée, y compris par son trafic, donc ce n'est pas là que nous installerons des éoliennes offshores en raison de cette saturation. Saint-Nazaire sera probablement l'ensemblier, même pour les ports bretons avec lesquels nous devons collaborer.

Je n'ai rien contre Bordeaux, mais ici, à Saint-Nazaire, se trouve l'arrière-pays industriel et logistique. Donc je ne crains pas la concurrence, notre objectif est plutôt d'être en complémentarité avec d'autres ports, notamment les ports bretons. C'est ainsi que nous mettons en œuvre ces politiques en faveur de la transition énergétique. Le champ éolien de Saint-Nazaire est un bon début, mais ce n'est pas suffisant pour provoquer une révolution. Il faut aller beaucoup plus loin.

Ensuite, il y a un petit sujet, et pour être honnête, je ne suis pas sûr de l'avoir bien compris. J'ai lu des articles dans la presse, j'ai posé des questions à mes services : les éoliennes offshores doivent augmenter leur production, mais aussi obtenir plus facilement l'acceptation des citoyens en les éloignant des côtes et en évitant les problèmes de co-visibilité.

Et je pense avoir compris, mais je vais exprimer une certaine réserve car il y a eu une réunion la semaine dernière à laquelle des élus ont été conviés, lors de laquelle il a été question d'implanter des éoliennes offshores derrière les champs existants. Je comprends que la population puisse réagir en disant : "Attendez, vous voulez en rajouter tout de suite alors que vous pourriez les mettre plus loin..." Donc il faut être prudent.

Il y a aussi un autre sujet : la mer n'appartient à personne. C'est un bien commun, mais il y a aussi des personnes qui en font usage. Je pense aux pêcheurs ou aux industriels du fret, par exemple. Il est donc important de préserver des zones pour les pêcheurs. Nous faisons face à une crise agricole, mais les pêcheurs sont dans une situation similaire. Ce n'est peut-être pas comparable, mais ils nous fournissent de la nourriture, il est donc essentiel de leur garantir des zones de pêche stables et de ne pas les voir constamment grignotées.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que le fait que cette industrie soit vertueuse, alors qu'il y a eu par le passé des industries moins respectueuses de l'environnement sur le port, a été un point de départ pour discuter avec les maires des stations balnéaires, qui ont une vision différente de la relation avec la mer ?

DAVID SAMZUN : Votre question est pertinente, mais cela dépend de qui on parle et avec qui on parle. Je crois que tout le monde reconnaît l'importance du bassin d'emploi de Saint-Nazaire (Saint-Nazaire, Montoir, Donges).

Les stations balnéaires qui nous entourent, qu'elles soient au sud de la Loire ou au nord-ouest, ne seraient pas les mêmes sans ces zones d'emploi. Cependant, il peut y avoir, je le dis sans animosité, des divergences. Certains disent "nous vivons dans un paradis touristique". Mais sans les politiques d'habitat, les politiques de logements sociaux et les politiques sociales de Saint-Nazaire, nos industries ne fonctionneraient pas.

Donc, il est assez facile pour certains de dire "nous avons environ 50 à 60 % de résidences secondaires. Nous gérons notre station balnéaire et Saint-Nazaire se débrouillera avec le reste". Certains maires comprennent un peu moins bien en disant : "oui, mais à Saint-Nazaire, il y a beaucoup de construction". C'est peut-être le plus beau compliment qu'on puisse me faire. Je m'en moque un peu, je sais bien que chaque fois que nous construisons, nous ne gagnons pas beaucoup d'électeurs, nous en perdons même beaucoup. Mais la réalité est

que l'industrie hôtelière de la presqu'île ne fonctionnerait pas si de nombreuses personnes n'étaient pas logées à Saint-Nazaire.

BRIGITTE BORNEMANN : Avez-vous l'impression de tirer la locomotive ?

DAVID SAMZUN : Oui, mais je vous le dis : c'est dû à mes convictions, mais aussi à mon histoire personnelle.

Mon père était ouvrier dans la construction navale et ma mère tenait un commerce dans le centre-ville de Saint-Nazaire. Les cycles, la commande d'un navire ou d'un avion, étaient des moments où on se disait que les affaires allaient reprendre. Mon père est parti à Cherbourg quand il n'y avait plus d'emploi à Saint-Nazaire.

Je trouve qu'il y a aujourd'hui une partie de la population qui ne comprend plus ce que l'industrie apporte. J'ai une conviction profonde : l'industrie crée de l'emploi, du pouvoir d'achat. Ceux qui prônent la décroissance, je n'ai toujours pas compris comment cela fonctionnait.

Et le deuxième point : c'est au service d'une transition énergétique qui est une nécessité absolue. Il n'y a plus de débat à avoir, je ne suis pas climato-sceptique. Et au service d'une économie, nous avons une économie carbonée qui pollue, c'est une réalité absolue. Donc, changer les modèles ne se fait pas du jour au lendemain, en faisant un discours pendant une campagne électorale.

C'est comment accompagner, trouver des modèles économiques qui permettent de maintenir le contrat social, donc l'emploi, et qui permettent de préparer nos industries de demain. Et cela ne se fait pas facilement.

Nous allons découper prochainement la première tôle d'un paquebot à voile. Nos paquebots, quoi qu'on en dise, sont les plus propres du monde. Les modèles doivent bien sûr évoluer, mais il y a encore des clients qui les commandent. Je préfère qu'ils soient fabriqués selon les normes françaises plutôt que selon des normes moins strictes. Il y a ici une intelligence à avoir, avec des bureaux d'études exceptionnels. Et cela ne se fait pas par hasard : il y a des hommes et des femmes qui ont toujours cru en l'industrie et qui ont su investir pour collaborer avec les plus grands laboratoires ici, à Saint-Nazaire.

Donc, j'ai joué mon rôle en tant que facilitateur, en tant qu'ensemblier et en gérant mon projet politique. C'est la combinaison d'une ville qui travaille, d'une ville industrielle au service de la transition énergétique, ce que j'appelle la ville plaisir. À Saint-Nazaire, nous avons aussi le droit de nous amuser, nous ne sommes pas condamnés à aller à La Baule ou ailleurs pour prendre du bon temps. Donc, j'essaie de concilier tout cela.

Et l'autre élément, c'est le logement pour tous. Je n'ai rien contre les retraités ; j'espère bien en devenir un jour. Mais il faut faire attention et laisser de la place pour nos actifs. C'est un vrai sujet de préoccupation sur le long terme.

CHARLOTTE MICHEL : Quelles recommandations feriez-vous aux prochaines communes qui pourraient être concernées par les parcs éoliens qui verront le jour dans le cadre de la programmation avec l'État ?

DAVID SAMZUN : D'une part, il est essentiel de respecter l'ensemble des interlocuteurs, notamment les pêcheurs. Il faut prendre nos responsabilités et décider ce que nous voulons. Nous nous plaignons tous de l'évolution des coûts énergétiques, mais nous voulons tous de l'électricité. Il est également crucial de reconnaître la souveraineté énergétique du pays. Pendant la crise du Covid et de l'Ukraine, Saint-Nazaire a pu aider d'autres pays européens sur le plan énergétique, via le terminal méthanier notamment, ce qui démontre l'importance de cette souveraineté. Chacun doit donc prendre ses responsabilités et ne pas se replier sur ses intérêts locaux.

Il est également important de comprendre que l'éolien fait partie d'un mix énergétique plus large. Il est nécessaire d'innover dans nos industries, notamment autour de l'hydrogène et de la biomasse, pour concilier transition énergétique et maintien de l'emploi.

Cependant, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi avec l'éolien. Il faut respecter l'avis de la population et des acteurs locaux. La qualité du dialogue en amont est essentielle pour assurer une acceptation sociale des projets. Il faut donc écouter, respecter et trouver des compromis pour une intégration harmonieuse des champs éoliens.

BRIGITTE BORNEMANN : Alors, simplement une question qui se pose, ce sont les documents de façade, ce débat normalement est un débat, unique, et les documents de façade doivent être révisés tous les six ans. Est-ce que ça veut dire que vous souhaitez qu'il y ait à nouveau un débat public sur l'implantation des parcs éoliens en mer, ou vous pensez que, comme cela s'est fait pour la Normandie, un débat public avec ensuite des concertations suffit.

DAVID SAMZUN : Pour moi, à mon avis, ça suffit. Il faut qu'on fasse attention aussi à ne pas débattre de tout. Ça peut être aussi des fausses barbes. Il faut regarder l'expérimentation de ce premier champ éolien. Il faut bien évidemment débattre et concerter lorsqu'il y a une implantation d'une zone définie et de trouver les compromis les plus larges.

Sur le plan national, il ne faut pas se remettre à débattre tous les six ans, je crois que ça suffit la concertation locale et bien évidemment, respecter l'ensemble des acteurs sur le personnel politique, le personnel de mer, les habitants, bien entendu.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que vous avez une recommandation à faire en tant que président d'agglomération, maire de Saint-Nazaire etc. pour les autres élus qui vont avoir ou qui vont être confrontés, ou en tout cas qui vont avoir des parcs éoliens en mer ?

DAVID SAMZUN : Je n'ai pas de leçon à donner, à émettre. Et puis je crois qu'il y a aussi des situations particulières, je vois bien qu'il y a des projets ça doit être plus compliqué, plus tendu parce que plus proche des côtes ou plus proches des îles, je pense entre Belle-Île et Groix, je peux voir des inquiétudes et lire quelques sujets dans la presse locale.

Et je crois qu'il faut faire attention : si on veut développer l'éolien en mer sur le temps long et développer le nombre de champs, il ne faut pas non plus qu'il y ait de provocation d'agressivité sur des projets qui viennent pratiquement en bord de côte, quand on sait qu'aujourd'hui on peut surtout s'éloigner et chercher le large.

Après, je crois que nous les élus, on a notre part de responsabilité. Moi, je ne dis pas de défendre la population parce que les éoliennes sont au service de la population, souveraineté énergétique etc., on l'a évoqué. Mais de veiller à ce que les intégrations, c'est qu'on ait plus d'habitat ou d'industriels... Que les intégrations soient le mieux gérées possible.

Et puis de faire attention à celles et ceux qui utilisent la mer, et je pense aux pêcheurs : de ne pas aller s'implanter sur une zone extrêmement poissonneuse ou de pêche traditionnelle. Bon, on l'a fait avec l'accord des pêcheurs mais avec la promesse que les pêcheurs puissent retourner après pêcher. Là aussi, c'est de la bonne intelligence, c'est du respect. Je crois beaucoup demain à l'éolien offshore qui va nous permettre d'aller chercher des compromis plus au large beaucoup plus facilement, parce qu'il n'y a pas de co-visibilité.

BRIGITTE BORNEMANN : Que souhaitez-vous ajouter ?

DAVID SAMZUN : Je suis ravi de ce qui est en train de se passer. Il faut développer l'éolien en mer. Je crois avoir compris que cette semaine, l'État a essayé de faire un passage en force et ça, on n'y gagne jamais (Ndlr présentation de la carte des zones propices de la façade NAMO le 6 mars). Il faut développer une filière industrielle avec des champs au large qui permettent de ne pas avoir de co-visibilité et d'aller chercher des techniques Offshore au service de la transition, de la souveraineté énergétique et de son coût. Voilà, il faut y aller. On parle ici en France, mais quand on prend un avion et qu'on va dans le nord de l'Europe, on voit des éoliennes partout, donc il ne s'agit pas de dire qu'on est précurseur : il faut que l'on comble notre retard.

Emmanuelle DACHEUX



Mandat : Maire de la Ville de Piriac-sur-Mer

Métier : Adjoint administratif financier Mesquer Quimiac (jusqu'en octobre 2023)

Autres mandats : Vice-présidente de Cap Atlantique

Date de l'élection à la mairie : octobre 2023

Commune : Piriac-sur-Mer, 2 368 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 67,3% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Oui

Nom de l'élue conseillère municipale chargée de l'environnement et communication :

- Isabelle LEMONNIER, 2è adjoint Environnement et transition écologique

Structure(s) consultative(s) en appui aux délibérations du conseil municipal : Quart d'heure citoyen en début de chaque conseil municipal.

Établissements scolaires :

- École publique des Cap Horniers
- École privée Notre-Dame du Rosaire.

INTERVIEW D'EMMANUELLE DACHEUX

07 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez été élue à l'automne dernier lors des municipales qui se sont tenues le 22 octobre. Le conseil municipal vous a élu le 28 octobre 2022, comment vous sentez-vous concernée ?

EMMANUELLE DACHEUX : Éluée depuis fin octobre 2022, je n'ai pas pris connaissance du dossier avant. Mais en tant qu'habitante, je l'ai vécu quand même.

CHARLOTTE MICHEL : Pouvez-vous nous en parler en tant qu'habitante ?

EMMANUELLE DACHEUX : En quoi est-on impacté sur la commune de Piriac ? principalement sur la côte sud, sur la façade sud de la commune. Les plages qui vont de Lérat jusqu'au Castelli, pour les nommer, où on a la vue sur le parc éolien. Peut-être pas sur les 80 éoliennes, mais on les voit bien quand même. Selon le temps. Ça impacte et ça a un impact principalement visuel.

CHARLOTTE MICHEL : En tant que citoyenne, avez-vous participé au débat public ? Et suivi le dossier ?

EMMANUELLE DACHEUX : Non. Mais j'habite Piriac-sur-Mer, donc je suis concernée puisqu'effectivement, la côte sud c'est la côte la plus jolie, ça fait partie des côtes, les pépites. On a des falaises et beaucoup de sentiers de randonnées sur cette côte-là. Donc oui, en tant que résidente, quand on se promène... On subit.

Je suis élue depuis 2008, j'ai été élue municipale de 2008 à 2020, avant ces élections de mi-mandat où il y a eu des démissions.

J'étais donc déjà à la mairie, quand tous les processus du débat public ont démarré.

Cela fait très longtemps qu'on entend parler des éoliennes. Mais on n'a pas été associés – du reste, je ne me souviens pas qu'on ait été associés à aucun moment. C'était un débat, quelque chose qui se passait à un niveau bien au-dessus de nous. On s'informait par la presse principalement de l'avancée. On n'avait pas – enfin moi je n'avais pas plus d'informations que ce que je pouvais voir dans le journal ou sur France 3 Région.

On n'en débattait pas non plus au conseil municipal.

CHARLOTTE MICHEL : En ce qui concerne la taxe, avez-vous des infos sur son fléchage, s'il y en a un ?

EMMANUELLE DACHEUX : On n'a pas le droit de la flécher. On ne peut pas flécher des subventions – on ne peut pas flécher des recettes sur une dépense. Donc non, on ne va pas la flécher. Elle sera directement

intégrée au budget global. Elle partira probablement – on s’est dit quand même que cet argent qui arrivait en plus sur le budget mairie irait probablement à quelque chose qui correspondra à une opération environnementale. Liée à l’environnement.

CHARLOTTE MICHEL : Pour une commune de la taille de Piriac, Considérez-vous qu’il s’agit d’un budget conséquent ?

EMMANUELLE DACHEUX : C’est un budget de base assez conséquent. On est une commune littorale – on a des finances qui sont plutôt à l’aise au niveau financier. C’est quand même intéressant, même si cela ne va pas jouer beaucoup sur les projets, sur les projections en tout cas.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que par ailleurs vous prenez des initiatives, comment percevez-vous la mer - les nouvelles questions que vous posent la mer aujourd’hui ? Est-ce que vous avez des initiatives pour y faire face, qui sortent un peu du quotidien et qui vous intéressent particulièrement ?

EMMANUELLE DACHEUX : J’ai été élue en novembre juste après le 28 octobre 2023, jour où est arrivée une tempête, qui s’appelle Ciaran. Elle a détruit une partie de nos ouvrages littoraux et fait ébouler de nombreuses falaises. Donc j’ai bien compris les enjeux climatiques tout de suite – enfin je les connaissais un peu, mais là brutalement, je les ai bien pris en face, parce qu’on s’est retrouvés dans une situation vraiment difficile. Et ça continue. On était encore hier en rendez-vous pour voir justement comment on pouvait permettre encore le cheminement sur nos sentiers côtiers, qui sont en train de s’ébouler les uns après les autres. Donc on a bien pris conscience de ce que la mer vit, et ce qu’est la mer - la force de la mer, en tout cas, et de comment on doit gérer ça. On est sur des stratégies intercommunales de gestion du trait de côte. Donc c’est vraiment le sujet dans lequel on s’est impliqué tout de suite quand on a été élus. Et puis la mer, c’est aussi pour nous – on a une île qui est juste en face, l’île Dumet, et on a aussi un arrêté préfectoral qui renforce la protection de la biodiversité de l’île. C’est aussi la mer, donc on a aussi travaillé beaucoup depuis qu’on est élus sur ce sujet. Donc les enjeux climatiques, on les connaît, et on s’en empare. On s’en empare, on n’a pas encore - on est encore en train de réfléchir à une stratégie. On n’est pas encore à la mettre en place, on ne sait pas trop bien par quel bout la prendre quand même.

CHARLOTTE MICHEL : Cela se joue à l’échelle intercommunale ?

EMMANUELLE DACHEUX : Sur la stratégie du trait de côte, c’est plus qu’intercommunal, c’est aussi avec les autres intercommunalités qui subissent sur la Loire Atlantique. On est sur des réunions purement stratégiques, parce qu’il y a peut-être de la relocalisation à prévoir, il y a toute une démarche, une stratégie à adopter. On ne peut plus faire d’ouvrages durs, ça on l’a bien entendu. Il faut trouver un moyen, quand même de protéger à minima, un minimum les habitations. Donc c’est un gros dossier.

CHARLOTTE MICHEL : Lorsque vous évoquez une île en face, l’île Dumet appartient-elle à la commune, est-elle sur le territoire de la commune ?

EMMANUELLE DACHEUX : Elle est sur le territoire de la commune. L’île Dumet, qui n’est plus habitée depuis 1985. Elle vient de bénéficier d’un arrêté préfectoral de protection du biotope. Pour la protection de l’avifaune.

Ce qui est un peu compliqué, parce que c’est une île qui est très fréquentée par les plaisanciers. Donc là, cet arrêté leur a interdit l’accès pour une grosse période de l’année, ce qui est extrêmement mal vécu. C’est peut-être intéressant, mais c’est très mal vécu. Politiquement, ce n’est pas facile.

Mais c’est un terrain public, c’est la propriété du conservatoire du littoral.

CHARLOTTE MICHEL : En ce qui concerne le conservatoire du littoral, ce sont des gens avec qui vous travaillez régulièrement ?

EMMANUELLE DACHEUX : La commune oui.

CHARLOTTE MICHEL : Donc là, il s'agit essentiellement des enjeux de protection de l'environnement ?

EMMANUELLE DACHEUX : Oui, là on est plus sur la protection de l'avifaune et puis des mammifères marins, mais aussi de la biodiversité de l'île dans sa globalité, flore, faune...

CHARLOTTE MICHEL : Vis-à-vis de l'implantation future de zones éoliennes, quelles seraient vos recommandations par rapport à vos retours ?

EMMANUELLE DACHEUX : On est un peu effrayés, notamment mon adjoint à l'urbanisme, qui s'y connaît un petit peu en énergie, parce que ça a été son métier toute sa vie. Il m'a expliqué que pour atteindre les mégawatts qui sont prévus, il faudra un parc éolien en mer vraiment énorme. Or, celui-là impacte déjà quand même clairement, fortement, visuellement, la côte sud, comme je vous l'ai dit. Et je ne vois pas – je ne dis pas qu'il ne puisse y en avoir d'autres. Je ne vis pas bien le fait qu'il y en ait d'autres, et moi et la population on ne vit pas bien le fait qu'il y en ait d'autres.

C'est – on est toujours sur le côté. Moi j'entends complètement qu'il y ait besoin d'énergies renouvelables, j'entends complètement qu'il faille... Mais je pense qu'il faut trouver un mix énergétique, mais pas mettre, pas faire du tout éolien quoi.

Il y a d'autres énergies qui sont peut-être à développer, plutôt que d'aller dans le tout éolien.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce qu'on vous a adressé les cartes qui sont - qui ont été proposées, les cartes...

EMMANUELLE DACHEUX : À moi non. Je n'ai pas les documents de mon prédécesseur.

BRIGITTE BORNEMANN : La DREAL ne vous a rien adressé, le préfet ne vous a rien adressé, personne ne vous a rien adressé ? Nous, on va le faire !

EMMANUELLE DACHEUX : Merci, merci beaucoup.

BRIGITTE BORNEMANN : On va également vous adresser des cartes de deux comités professionnels des pêches Bretagne et Pays de La Loire, qui font également des propositions, donc c'est intéressant que vous puissiez les comparer. Voilà. Merci en tout cas.

CHARLOTTE MICHEL : Quand vous dites les citoyens ne sont pas contents, ont-ils participé, au débat public qui avait eu lieu ?

EMMANUELLE DACHEUX : Moi en tant que citoyenne à l'époque, je ne savais pas qu'il y avait un débat public. Et – ceux que je fréquente, et je connais beaucoup de monde - personne ne savait qu'il y avait un débat public.

CHARLOTTE MICHEL : Comment se manifeste ce mécontentement ?

EMMANUELLE DACHEUX : Les discussions de bord de mer, de promenade, de plage... En disant « c'est horrible cette vue qu'on a. Avant on voyait les îles. On ne voit plus les îles, on voit des éoliennes. »

CHARLOTTE MICHEL : La démission, je me permets, de l'équipe précédente, n'a rien à voir avec les éoliennes, ou a à voir avec les éoliennes ?

EMMANUELLE DACHEUX : Rien à voir.

CHARLOTTE MICHEL : Les citoyens savent-ils aussi qu'il y a cette taxe qui a été perçue, ou ils n'en ont pas idée...

EMMANUELLE DACHEUX : Bien sûr, ils ont lu le journal comme tout le monde, et ils nous posent la question à savoir comment on va la flécher. Alors certains voudraient qu'on la flèche sur un moulin qui est en restauration, parce qu'ils se disent des ailes du moulin – des ailes de l'éolienne jusqu'aux ailes du moulin, ce serait logique.

Ils sont au courant. Mais, franchement, comme nous sommes arrivés au mois de novembre, et que je vous ai parlé des urgences, du recul du trait de côte, tout un tas d'urgences, ce n'était pas franchement notre priorité.

BRIGITTE BORNEMANN : Je crois que vous avez créé, un conseil citoyen au sein du conseil municipal.

EMMANUELLE DACHEUX : Le quart d'heure citoyen. Il se déroule avant les conseils municipaux.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que la question sur l'éolien en mer a été posée, au dernier conseil municipal ?

EMMANUELLE DACHEUX : Non, il n'y a pas eu de question sur l'éolien.

Mais je ne crois pas non plus que ce soit un sujet, que ce soit LE sujet pour les piriacais.

Je pense d'ailleurs que nous allons nous y faire, comme sur beaucoup de choses. Au moment de l'installation, c'était « c'est moche ». Maintenant, quand on se promène et qu'on les voit, on se dit « c'est dommage », voilà. Et je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup qui réfléchissent à l'impact écologique de ces éoliennes, et de l'intérêt que ça a. Moi je mesure l'intérêt, beaucoup de gens ne le mesurent pas du tout. Alors si je vous parle de mon adjoint, encore moins !

CHARLOTTE MICHEL : Avez-vous d'autres sources sur la commune de production d'énergie ?

EMMANUELLE DACHEUX : Non.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez dit que le gros du sujet, c'était « la mer monte », c'est ça qui focalise votre attention, « la mer monte », « la mer ronge ».

EMMANUELLE DACHEUX : Oui, oui. Ou « la mer érode ».

CHARLOTTE MICHEL : Cela se joue au niveau de l'interco, le GEMAPI (2) ?

EMMANUELLE DACHEUX : Oui. Là, on va être en révision du PLU. Il va falloir qu'on prenne ces contraintes en compte, dans la réglementation de l'urbanisme. Ce qui va beaucoup impacter la population et la vie des gens.

On est plus là-dessus car il y a un réel impact sur leur quotidien, leur vie, leurs biens, notamment. On est plus là-dessus que sur l'éolien.

CHARLOTTE MICHEL : Y-a-t-il des biens matériels qui sont concernés ?

EMMANUELLE DACHEUX : Oui. On a 76 endroits impliqués- la chambre régionale de la cour des comptes nous a remis un rapport, nous indiquant qu'il fallait vraiment qu'on insiste sur ce sujet dans le PLU à venir, notamment parce que on a 76 habitations qui seront impactées dans les 30 et 100 ans. Puisqu'il y a une cartographie qui a été établie - sur laquelle on est n'est pas d'accord. Mais elle existe, et on nous demande de prendre en compte cette nouvelle cartographie.

C'est Cap Atlantique, enfin La Baule-Guérande Agglo – ça a changé de nom – mais on ne travaille pas qu'avec Cap Atlantique, on a aussi Saint-Nazaire Agglo et Pornic Agglo. Sur ces stratégies, on fait des réunions effectivement, assez régulières, pour imaginer l'avenir et la manière dont on peut travailler dans nos documents d'urbanisme, mais pas seulement. C'est aussi travailler avec les services de l'État, puisque ça va demander des financements, donc c'est là-dessus qu'on est un peu dans le flou, et c'est sur ces points qu'on veut travailler en fait. Savoir exactement où on va, et quels sont les moyens qu'on nous donne pour - pas pour lutter, puisqu'on ne luttera pas, mais pour trouver des solutions à cette problématique.

BRIGITTE BORNEMANN : Au niveau de l'emploi, est-ce qu'à votre connaissance, vous avez des collaborateurs du parc en mer qui habitent Piriac, ou est-ce qu'il y a eu des retombées... que vous pourriez évaluer ?

EMMANUELLE DACHEUX : Aucune idée.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que, vis-à-vis du changement climatique, vous pensez que ces éoliennes, tous ces travaux, tout le chantier qu'il y a eu, ont bien anticipé ces changements climatiques ?

EMMANUELLE DACHEUX :

Je n'ai pas assez de connaissances sur le sujet pour en juger...

Cela demande une expertise que moi je n'ai pas. Évidemment qu'il faut trouver des solutions alternatives aux énergies fossiles. Mais je ne suis pas suffisamment spécialisée pour vous dire quelle est la meilleure énergie. Comme je vous l'ai dit, mon adjoint Rodolphe Beron m'ayant fait un cours magistral un jour, je l'ai entendu. Mais je ne peux pas, je n'ai pas encore réussi à me faire un avis, il faut vraiment que je travaille le sujet. C'est quelque chose qui m'intéresse grandement.

- (1) L'île Dumet est l'unique île en mer du département de la Loire-Atlantique. Elle s'étire sur une surface de 8 hectares. L'île Dumet est située à 7km au large de Piriac-sur-Mer, elle dépend administrativement de cette commune.

Elle a été acquise par le Conservatoire du littoral en 1990 auprès d'un propriétaire privé. (Complément apporté par B-BC)

- (2) La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

Rodolphe BERON



Mandat : 3e Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des travaux, de l'énergie de la Ville de Piriac-sur-Mer

Métier : ingénieur ; a été en charge de l'énergie des Hospices civils de la Ville Lyon (13 établissements)

Autres mandats :

- Trésorier, chef de bord et membre de l'association du Bateau Ville de Piriac.
- Fait partie d'associations d'accordéon diatonique et de Chants de marins

Date de l'élection à la mairie : octobre 2023

Commune : Piriac-sur-Mer, 2 368 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 67,3% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Oui

Nom de l'élue conseillère municipale chargée de l'environnement et communication :

- Isabelle LEMONNIER, 2e adjoint Environnement et transition écologique

Structure(s) consultative(s) en appui aux délibérations du conseil municipal : Quart d'heure citoyen en début de chaque conseil municipal.

Établissements scolaires :

- École publique des Cap Horniers
- École privée Notre-Dame du Rosaire.

INTERVIEW DE RODOLPHE BERON

12 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

BRIGITTE BORNEMANN : Alors moi, je crois que je m'étais présentée hier, mais je le refais très rapidement et puis après, on vous confiera à Charlotte Michel qui a la gentillesse de nous accompagner pour un projet qui est parallèle, mais qui rejoint complètement les interviews que l'on mène pour le compte d'une étude complémentaire commandée par la CNDP, et plus particulièrement pour le débat public. La mer en débat.

Les verbatims seront utilisés lors de la rencontre-débat du 22 mars, dont je vous ai parlé hier, qui se tient au Pouliguen. On va vous envoyer toutes les informations nécessaires là-dessus. Et par ailleurs, peut-être d'ailleurs avez-vous entre-temps reçu une lettre d'invitation de la part de de la CNDP.

RODOLPHE BERON : Non, Non, non, je n'ai pas reçu, mais oui, je ne me fais pas de souci.

BRIGITTE BORNEMANN : Bon, ben vous allez la recevoir, parce qu'ils sont en train de la diffuser, donc il n'y a pas de problème. Et l'idée c'est d'avoir encore une fois pas énormément d'interviews, mais des interviews plutôt longues, qui ne soit pas complaisantes et qui reflètent la réalité et on s'aperçoit avec Charlotte au fur et à mesure des interviews que l'on a menées : c'est qu'en définitive, chaque municipalité, chaque intercommunalité a sa spécificité ou ses spécificités, et ont des avis qui sont parfaitement complémentaires, pas tellement contradictoires, mais que chacun a quand même des volontés différentes ou des besoins différents, voilà.

RODOLPHE BERON : Oui. Vous savez, ce terme des énergies renouvelables, il n'y a pas que les éoliennes, puisqu'on est dans les zones d'accélération Enr... C'est assez compliqué d'exprimer l'avis qui serait partagé par tout le monde, vous voyez. Donc en fait, moi j'ai un avis personnel là-dessus, mais c'est différent. Donc aujourd'hui, les réponses que je vais vous apporter sont assez, comment dire, contextuelles, voilà. Sans opinion, vraiment...

BRIGITTE BORNEMANN : Il n'y a rien qui est dans la liste des communes d'accélération qui dépendent de Saint-Nazaire, c'est ça ?

RODOLPHE BERON : Oui. En fait, on travaille avec Cap Atlantique là-dessus, sur les zones d'accélération.

BRIGITTE BORNEMANN : Non mais c'est intéressant aussi.

RODOLPHE BERON : Ouais, oui, très intéressant. En fait, les seules possibilités qu'on aurait nous, c'est éventuellement des capteurs solaires photovoltaïques. Mais pareil, après si vous voulez - ce qui est ambigu, c'est qu'on veut conserver une démarche environnementale, mais derrière, on veut accélérer la production d'énergie et ça c'est complètement contradictoire. Voilà. Bon, écoutez, je vais répondre à vos questions.

CHARLOTTE MICHEL : Alors je vais me présenter peut-être, pour que vous sachiez à qui vous parlez. Et après, on vous laisse la parole. Donc moi, je suis Charlotte Michel, je suis consultante plutôt sur la prospective et la concertation en lien avec le littoral, les espaces protégés, les espaces naturels. Donc là je suis missionnée par l'association LittOcéan qui est une association présidée par Catherine Bersani et Yves Henocque et tout un groupe de chercheurs ou d'anciens salariés, enfin membres de la fonction publique ou des chercheurs de façon générale de toute discipline, mais en lien avec la mer, l'océan et le littoral.

RODOLPHE BERON : D'accord, c'est un collectif chercheur, plutôt, enfin des scientifiques.

CHARLOTTE MICHEL : Chercheurs ou anciens des ministères ou anciens aussi fonctionnaires.

RODOLPHE BERON : Ça n'a rien à voir, ce ne sont pas les mêmes discours.

CHARLOTTE MICHEL : Ça n'a rien à voir avec la recherche non. Ils sont dans l'opérationnel. Après c'est son association, c'est une constitution historique. Je ne connais pas les détails, mais par affinité. Et ensuite cette association LittOcéan a déposé un projet à la Fondation de France dans son projet *Quel futur pour les littoraux et la mer ?* Et donc ils se sont proposés dans ce projet qui s'appelle TERMER de créer de la synergie et d'identifier, d'abord, avant de créer de la synergie, des initiatives qui seraient portées par des acteurs de terrain. Plutôt des petites communes ou des petites intercommunalités, pour faire face aux défis que nous lançent la mer et le littoral. Que ça soit le fait que la mer monte, que ça soit que la mer nous apporte, nous donne l'énergie mais aussi plus classiquement, le poisson, les algues, les molécules diverses et variées, que la mer et terre coconstruisent des choses pour faire face... On pense notamment aux marais ou des choses comme ça, des interfaces qui sont terrestres et marines.

Et puis la mer inspire. Que ce soit au niveau artistique, ou que ce soit niveau plus technologique ou une forme de gouvernance, aussi, puisqu'elle a quand même un profil qui n'est pas terrestre et donc elle amène effectivement à une certaine forme le renouvellement de valeurs et de concepts qui sont nécessaires quand on travaille sur un milieu aussi mouvant et si peu cadastrale si on s'intéresse vraiment à son milieu et pas son fond.

Voilà, je fais très vite, mais pour vous dire que du coup, on s'est greffé effectivement au travail que mène Brigitte, pour avoir un peu profité de ce travail d'enquête pour avoir dans un temps très court un panel de visions d'élus de terrain face à des projets qui sont de l'ordre de *la mer donne* son énergie. Et du coup, après, on verra comment on traitera ces données, ces comptes-rendus détaillés d'entretien. Mais nous, ce qui nous intéresse, c'est au-delà de votre avis ou comment vous avez vécu l'opération : c'est un peu Est-ce que ça va susciter chez vous des initiatives pour appréhender différemment cette interface terre-mer. Ça reste un peu flou, mais peut-être qu'on trouvera au cours de l'entretien.

RODOLPHE BERON : Ouais, c'est très, très compliqué.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, mais entre donc justement si vous me permettez que l'on s'appelle par nos prénoms, parce que c'est plus simple, d'autant voilà, merci beaucoup. Ce qui est intéressant - l'apport de TERMER, déplace un tout petit peu, comment dire, la forme d'interview. Parce qu'on aurait pu être extrêmement factuel et administratif.

Là, au contraire, on est beaucoup plus ouvert, c'est plus difficile à traiter, bien évidemment, mais ça laisse beaucoup plus de liberté dans le dialogue. Et c'est pour ça que je vous remercie 1.000 fois en tout cas d'avoir accepté cette réunion qui est enregistrée et qui, bien évidemment, sera retranscrite comme on le disait tout à l'heure. Mais on est, je crois, quand même le mélange de l'administratif pur et dur parce qu'on est quand même

obligé d'avoir des chiffres etc. Mais avec une volonté et une perspective à la fois socio-économiques, sociologiques et sociétales, apporte beaucoup dans ce type d'entretien.

Je voulais juste avant de vous laisser parce que ce qui est intéressant, c'est de vous laisser parler tous les deux. Moi, je n'interviens pas, sauf cas très particulier. Mais vous rappeler que Madame Dacheux nous a donné son interview, que bien évidemment, vous en aurez connaissance, ça va de soi. Qu'elle a souhaité très vivement que vous participiez et que vous apportiez votre pierre à l'édifice. Qu'elle nous a dit que vous n'étiez pas du tout d'accord avec les énergies renouvelables en mer d'une manière générale, mais pas dans le détail. Mais au contraire, ça nous a beaucoup intéressés. En revanche, elle n'a pas su nous dire si vous aviez déjà reçu la taxe sur les éoliennes du parc en mer de Saint-Nazaire et si oui, combien, parce qu'on n'a pas trouvé les informations encore, donc je ne voudrais pas oublier cette question.

RODOLPHE BERON : Non, mais là-dessus, je ne peux pas vous répondre. Je ne pense pas qu'on ait reçu cette taxe, je ne m'occupe pas des finances hein.

Il était question d'une enveloppe de 200 kilos euros. Voilà, c'est tout, c'est tout ce que je sais maintenant.

BRIGITTE BORNEMANN : Mais sans précision et a priori, vous ne l'auriez pas encore touché.

RODOLPHE BERON : A priori, je n'ai pas cette information. Simplement ça s'arrête là. Attendez, il me semblait que j'avais vu un mail ce matin. Mais ça, je pourrais vous le confirmer ultérieurement dès que notre adjoint aux finances sera là.

BRIGITTE BORNEMANN : Très volontiers.

RODOLPHE BERON : Voilà un élément de, comment dire, complémentaire.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, on fait une carte en fait des maires interviewés, des élus interviewés, et avec deux parties : un certain nombre de maires qui perçoivent la taxe- un certain nombre de communes qui perçoivent la taxe pour pas qu'il n'y ait d'erreur d'interprétation.

RODOLPHE BERON : Hm. Ouais, ouais je vois bien la glissade.

BRIGITTE BORNEMANN : Et puis d'autres qui sont concernés comme Prinquiau par exemple, Houat, qui lui n'a rien du tout, ou comme le COREPEM que Charlotte a interviewé, mais on distingue les deux parce que les approches sont bien évidemment différentes, néanmoins, les sujets sont complémentaires. Donc maintenant je vous laisse discuter pardon.

RODOLPHE BERON : Si vous voulez, je pense que les approches ne sont pas différentes.

BRIGITTE BORNEMANN : Non, mais elles sont complémentaires.

RODOLPHE BERON : Oui tout à fait, mais elles ne sont pas différentes, parce que c'est acheter de la nuisance. En fait.

Les émoluments que la commune doit recevoir, c'est en fait - comment dire, c'est un palliatif pécuniaire sur une nuisance, voilà. Mais ce n'est pas - comment dire, l'approche philosophique de la problématique des éoliennes ne change pas. Qu'on perçoive ou qu'on ne perçoive pas. En gros, les communes ne se laissent pas acheter.

BRIGITTE BORNEMANN : Mais elles perçoivent une taxe de dédommagement. Quand même, c'est une compensation.

RODOLPHE BERON : Oui, mais attendez, je ne suis pas bien d'accord là-dessus parce qu'on reçoit une taxe de dédommagement d'accord, mais sur quelque chose qu'on n'a pas voulu.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord.

RODOLPHE BERON : Vous voyez, c'est comme si on rentrait chez vous, on vous prend la moitié de votre terrain, et puis on le défigure, et puis on vous dit : on va vous restituer de l'argent, toutes les années. Ça ne change pas le préjudice.

CHARLOTTE MICHEL : Ça s'appelle une DUP un peu, c'est une DUP sous forme de loyer.

RODOLPHE BERON : Exactement. Voilà bon ouais, c'est ce qu'il faut dire, parce qu'on pourrait parler des heures.

CHARLOTTE MICHEL : Je vais reprendre le fil des questions et puis on n'hésitera pas. Donc en fait, vous avez été, je ne sais pas si vous étiez déjà dans le conseil municipal avant que Madame soit maire, donc vous êtes arrivé...

RODOLPHE BERON : Non, non, euh. On a été élus fin octobre.

CHARLOTTE MICHEL : C'est ça, fin octobre. Et du coup peut-être, me dire dans le processus : quand le processus de concertation de consultation s'est mis en place, à quel titre vous étiez concerné ? Est-ce que vous avez suivi ces débats ?

RODOLPHE BERON : Non, je n'ai pas suivi débat, je n'étais pas encore le processus de concertation, c'est quelle année 2018 ?

CHARLOTTE MICHEL : Ça a commencé en 2010, je pense.

RODOLPHE BERON : Non, à ce moment-là, je n'habitais pas Piriac.

CHARLOTTE MICHEL : D'accord et après vous n'avez pas rattrapé la concertation au fil de l'eau.

RODOLPHE BERON : Non.

CHARLOTTE MICHEL : D'accord. Donc, du coup le sujet, vous l'avez rencontré en arrivant à la mairie fin octobre.

RODOLPHE BERON : Le sujet, je l'ai rencontré avant, parce que, en fait, je suis chef de bord sur un bateau patrimonial à Piriac. Depuis que je navigue, on a vu apparaître ces éoliennes.

CHARLOTTE MICHEL : D'accord, mais elles étaient déjà là quand vous les avez vues.

RODOLPHE BERON : Non parce que je suis chef de bord. Depuis 2016.

CHARLOTTE MICHEL : D'accord. Et vous aviez été informé de ces éoliennes un peu ?

RODOLPHE BERON : Oui, oui, bien sûr.

CHARLOTTE MICHEL : Vous n'aviez pas participé au débat public d'accord.

RODOLPHE BERON : Non, mauvais citoyen.

CHARLOTTE MICHEL : Et donc en tant qu'élu, vous l'avez découvert - vous l'avez abordé que depuis fin octobre 2023.

RODOLPHE BERON : Oui, c'est ça, mais l'aborder... En fait, il n'y a rien à aborder, c'est un constat.

CHARLOTTE MICHEL : C'est ce que vous disiez. Du coup face à ce constat, puisqu'elles sont là maintenant : comment percevez-vous les bénéfiques de cet aménagement pour le territoire, que ce soit économique, écologique, au niveau de l'emploi, des revenus fiscaux, du paysage, de l'attractivité économique ou touristique ?

RODOLPHE BERON : Oui, alors simplement : je pense que c'est bénéfique pour l'emploi, mais il apparaît aujourd'hui dans les dernières informations que c'est que temporairement, puisque General Electric, qui fabriquait des nacelles, compte licencier pratiquement la moitié de ses effectifs à Saint-Nazaire. Voilà, donc je dirais que c'était bénéfique pour l'emploi temporairement. Maintenant la taxe compensatoire qui est liée au désagrément de la détérioration du paysage et puis des libertés de navigation aussi, c'est l'aspect bénéfique aussi.

CHARLOTTE MICHEL : La liberté de navigation, c'est bénéfique.

RODOLPHE BERON : Non, là, il n'y a plus de liberté. Il y a toute une zone qui est interdite à la navigation pour beaucoup de bateaux, sauf s'il possède un AIS. Enfin, je veux dire, c'est restrictif.

CHARLOTTE MICHEL : Alors je croyais que ce cette contrainte, d'AIS, elle est tombée. Est-ce que vous pouvez me le confirmer, ou est-ce que vous n'en avez pas eu l'information ?

RODOLPHE BERON : Non, je n'ai pas eu d'information.

Mais là, on est rentré dans les impacts négatifs déjà.

CHARLOTTE MICHEL : Oui, exactement. Et en termes de navigation est-ce que vous voyez des éléments positifs ?

RODOLPHE BERON : Aucun.

CHARLOTTE MICHEL : Pas d'autres éléments positifs ?

RODOLPHE BERON : En positif, non, je vous dis bien. C'est à part l'emploi et encore par rapport à l'emploi, il y aura un côté négatif, je vous dirai après.

BRIGITTE BORNEMANN : Moi, c'était une question sur le positif. Est-ce que le fait que le parc éolien en mer de Saint-Nazaire puisse avoir un effet réserve, est-ce que c'est un aspect positif pour vous ou pas ?

RODOLPHE BERON : Réserve de quoi ?

BRIGITTE BORNEMANN : Réserve, algues, réserve, poisson, réserve, nurserie, etc.

RODOLPHE BERON : Oui, alors voilà, en ce qui concerne ça, nous, on vient nous interdire l'accès à l'île Dumet, qui est une île à Piriac pour conserver le patrimoine à la fois sur les oiseaux, sur la faune, sur la flore. Voilà, je veux dire, ça devient catastrophique les réserves, il y en aura partout. Alors, c'est sûr qu'on est en zone Natura 2000, Mor Braz. Mais voilà, ça se fait vraiment au détriment de - comment dire, c'est de la sanctuarisation.

Voilà alors est-ce que les éoliennes participent à créer une réserve ? Peut-être, je ne sais pas, sur le plateau de Guérande ? Par rapport aux zones de pêche.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, oui.

CHARLOTTE MICHEL : Par rapport aux arts traïnants, Brigitte. Parce que par rapport aux arts dormants, ils peuvent toujours pêcher quand même.

RODOLPHE BERON : Oui, moi je ne sais pas, je ne peux pas vous répondre là-dessus. Enfin dire, on va mettre des éoliennes pour créer un parc, ça me fait peur. C'est comme si dans la Vanoise, au milieu des bouquetins, on allait mettre des éoliennes pour dire On va créer un parc naturel de réserve.

BRIGITTE BORNEMANN : Je ne sais pas, Rodolphe, si c'est dans ce sens-là qu'il faut le dire. Mais en tout cas un des effets, c'est qu'un parc peut être, juridiquement en tout cas, considéré que ça donne une boîte de protection, où ça pourrait l'être.

RODOLPHE BERON : Oui, mais on peut très bien créer une zone de protection contre la pêche pélagique à l'aide simplement de repères, de bouées de réglementation.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui.

RODOLPHE BERON : Aujourd'hui, on est capable d'interdire la sortie des bateaux pour protéger les dauphins alors qu'ils s'empochent un peu. Vous voyez, on est capable de tuer l'économie quand même...

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, mais je ne dis pas que je n'ai pas dit que...

RODOLPHE BERON : Non, mais j'ai bien compris votre question. C'est-à-dire Est-ce que le parc de Guérande crée une réserve naturelle, sans doute.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord.

RODOLPHE BERON : C'est un argument positif. Voilà.

BRIGITTE BORNEMANN : Sur les impacts négatifs. Quels sont, pour vous, les principaux impacts négatifs ?

RODOLPHE BERON : Les principaux, pour moi, c'est la dégradation de la beauté du paysage, en apportant une vue très industrielle sur un paysage naturel.

En fait, on a des sentiers front de mer vue mer et les promeneurs attendent des vues sur l'immensité et là d'un seul coup, on se retrouve confronté encore à la technologie comme si on était en centre urbain pour moi. Ça, c'est vraiment une dégradation très très importante de la qualité esthétique et de l'ensemble du paysage.

Ensuite, bon sur la l'attractivité touristique, il n'y a pas d'impact. Il y a une certaine limitation des activités nautiques, mais ça, c'est un peu dérisoire.

Par contre, toute l'attractivité en termes d'emploi qui a été apportée aujourd'hui, on est confronté au problème du logement des employés, et ça, c'est quelque chose d'extrêmement négatif. Vous allez me dire, maintenant, si General Electric licencie la moitié de ses employés, il y aura moins de problèmes.

J'aimerais apporter un commentaire quand même sur ces impacts. Les éoliennes c'est une énergie alternative. Donc ça veut dire qu'il faut surdimensionner les installations. Et ce surdimensionnement est quand même préjudiciable : par rapport à la quantité d'énergie fournie, il faut surdimensionner pour pallier aux 25% à peu près de temps de production d'une éolienne. Alors il y a un impact sur le visuel et puis on s'est aperçu récemment aussi qu'il y avait un impact sur la migration des oiseaux.

BRIGITTE BORNEMANN : Un impact qui peut être éventuellement évité par des mesures d'évitement.

RODOLPHE BERON : Pour les oiseaux, je ne sais pas, il faut qu'ils apprennent à lire.

BRIGITTE BORNEMANN : Alors Rodolphe, ils ont appris à lire. Alors c'est très amusant ce que vous dites, parce qu'ils ont effectivement appris à lire. C'est une étude scientifique.

Au départ, la bande jaune sur les mâts sur les tours - plus exactement des éoliennes, était plus haute que le bout de la pale. Et on s'est aperçu - un certain nombre de scientifiques se sont aperçus que si on descendait, si la peinture n'allait pas était en dessous de la pale : en fait les oiseaux n'avaient pas ce point de repère et ne rentraient plus dans les pales. C'est assez intéressant. Et il y a beaucoup de tours, enfin toutes les tours d'ailleurs, maintenant, toutes ont effectivement leur bande de signalisation obligatoire qui sont plus basses que le bas de la pale.

RODOLPHE BERON : Non, mais la nature est extraordinaire, elle s'adapte beaucoup plus que nous.

BRIGITTE BORNEMANN : C'est d'extraordinaire, oui, mais je ne sais pas, alors je modère mon propos, je ne sais pas si cette information est également valable pour les chauves-souris, je n'en ai aucune idée. Puisque y en a moins, en mer, mais il y en a quand même.

RODOLPHE BERON : Oui, il y en a moins, quand même, surtout à ces distances-là. Alors c'est surtout à la source.

BRIGITTE BORNEMANN : Voilà, et puis il y a des mesures sonores. Enfin, il y a quand même pas mal de choses qui font que... Et alors c'est vrai, il y a aussi la migration des oiseaux, avec le changement climatique, ce ne sont plus tout à fait les mêmes espèces qui passent etc. On voit des évolutions, mais on ne va peut-être pas rentrer dans ce détail parce que...

RODOLPHE BERON : Non, mais sur les aspects négatifs, ce qui m'a choqué, moi, c'est : puisqu'on est en zone d'accélération EnR, c'était l'argumentaire sur les éoliennes en disant qu'elles génèrent que 35 dB à X mètres. Le problème, c'est qu'on ne fait pas cas des infrasons qui sont générés par les éoliennes et qui sont extrêmement perturbateurs sur les systèmes neurologiques.

Et à des très grandes portées. Et ça, on n'en fait pas cas.

Alors en mer, sur l'être humain, ça pose moins de problème puisque c'est assez éloigné, mais maintenant sur la faune, qu'en est-il ? Je pense que tout ça, c'est à aborder de manière sérieuse plus tard.

BRIGITTE BORNEMANN : Même maintenant.

RODOLPHE BERON : Oui, mais les infrasons, c'est le problème de la réglementation française aussi, où on ne doit pas analyser les infrasons parce qu'on n'utilise plus des microphones, mais des accéléromètres... C'est un peu compliqué. Et ça c'est dommageable.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord, donc là, c'est un point technique. Non, mais c'est intéressant, c'est très intéressant.

Sur l'attractivité économique : est-ce que vous sentez qu'il y a une baisse de fréquentation ou pas, sur les impacts négatifs ?

RODOLPHE BERON : Non, non, pour notre commune, non on n'a pas absolument pas de baisse, non. Mais ce n'est pas du tout une attractivité si vous voulez. C'est un point un peu néfaste, mais les gens viennent quand même, c'est le littoral, c'est joli, la plage, c'est sympathique, l'été, c'est...

BRIGITTE BORNEMANN : Et l'hiver aussi. Je repasse la parole à Charlotte.

CHARLOTTE MICHEL : Oui, pardon, j'ai été déconnectée par mon ordinateur qui m'a lâché.

RODOLPHE BERON : Ah, c'est la technologie.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez abordé déjà les impacts négatifs. Voilà, alors je ne sais pas si vous l'avez énoncé, mais sur l'emploi, vous avez dit : il y a aussi des effets négatifs sur l'emploi et je ne sais pas si vous l'avez déjà abordé avec Brigitte ou pas.

RODOLPHE BERON : Oui, oui, oui, je l'ai accordé sur les notions d'hébergement. Mais il y a aussi l'emploi qui n'est pas pérenne, puisque je disais à Brigitte : General Electric va supprimer la moitié de ses postes, pratiquement. Moi je crois que c'est une suppression de 450 postes Montoir-de- Bretagne.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que sur votre commune, ces nouveaux emplois, parce que vous êtes un petit peu loin de Saint-Nazaire, vous avez des demandes de ces personnes qui sont embauchées sur le chantier pour venir habiter sur Piriac ?

RODOLPHE BERON : On a des personnes qui ont eu la chance de trouver de la location à l'année qui travaillent sur Saint-Nazaire. Alors pas sur le parc éolien. Chez Airbus, mais nous, on est en déficit de foncier en fait et c'est très difficile de trouver du logement, déjà pour nos saisonniers... Donc voilà, s'il fallait en plus accueillir des gens d'autres chantiers... Cette problématique elle a été soulevée à une autre réunion justement sur les éoliennes avec CAP Atlantique, et c'était surtout un gros problème à Saint-Nazaire.

CHARLOTTE MICHEL : Oui, on fait confiance parce qu'on a eu le maire hier soir, oui, tout à fait.

Et vous prenez des mesures pour libérer des hébergements en jouant sur les taxes des résidences secondaires ? C'est une mesure que vous avez actionnée de la commune ou pas ?

RODOLPHE BERON : Non, les taxes résidences secondaires on ne les change pas. Ce qu'on essaye, on a tout un - comment dire, une politique pour essayer de retrouver du foncier, donc préempter, essayer de favoriser aussi les primo-accédants, avec des types du BRS. Puis des logements, on a quelques logements sociaux mais on n'est pas liés à leur construction. Voilà, on fera tout pour essayer d'avoir moins, en proportion, moins de résidences secondaires. C'est important pour faire vivre la...

CHARLOTTE MICHEL : D'accord, vous êtes dans un taux de 66%. C'est ça, de résidences secondaires ?

RODOLPHE BERON : Euh, ouais, oui, largement.

CHARLOTTE MICHEL : Ok, ce sont des gens que vous voyez arriver aussi qui s'installent après la retraite, des gens qui deviennent permanents ?

RODOLPHE BERON : Oui, certains deviennent permanents, mais on a aussi des jeunes qui aimeraient bien revenir sur Piriac et qui ne trouvent pas un coût acceptable pour pouvoir se loger. C'est la problématique des zones littorales, un peu dirigées par le cadre.

CHARLOTTE MICHEL : Tout à fait. Donc, vous avez énoncé des impacts négatifs sur l'emploi, sur l'écologie.

RODOLPHE BERON : Oui, les oiseaux.

CHARLOTTE MICHEL : Je pense que vous avez exprimé l'impact négatif sur la pollution visuelle.

RODOLPHE BERON : Oui, enfin pollution visuelle. Je n'ai pas parlé de pollution visuelle, j'ai dit que c'est une vue très industrielle sur un paysage naturel. Or, nos sentiers des douaniers, ici, ils sont entretenus pour que les gens puissent se déplacer et observer la mer, observer une vue naturelle entre guillemets sans cette pollution industrielle. C'est un peu dommage parce qu'on se retrouve un petit peu comme dans une - comment dire, comme dans une ville quoi. Alors qu'on ne vient pas sur le littoral pour ça.

CHARLOTTE MICHEL : Ce sont des choses pour lesquelles on vient vous voir en tant qu'élu pour critiquer cet aménagement ?

RODOLPHE BERON : Ah, non, on ne vient pas nous voir spécifiquement en tant qu'élus, les gens ne viennent pas à la mairie pour ça, mais ça fait partie du discours ambiant. Quand on se promène sur le littoral, les gens que l'on rencontre... Il y a quelques personnes quand même qui apprécient qui trouvent ça joli. Ce n'est pas 100% contre.

BRIGITTE BORNEMANN : J'ai une question sur le tourisme, justement. Il y a à Saint-Nazaire et au Croisic des croisières pour aller voir les éoliennes qui se sont mises en place. Est-ce que c'est une proposition qui vous a été faite également à Piriac ou pas ? Ou des demandes de tourisme ?

RODOLPHE BERON : Non. Mais nous, en fait, si vous voulez, on est à côté de la Turballe. A Piriac, on n'a pas de port qui accueille des bateaux pour faire du tourisme.

BRIGITTE BORNEMANN : Donc les gens vont à la Turballe s'ils en ont envie.

RODOLPHE BERON : Ouais, mais je ne sais pas à La Turballe s'ils vont voir. Ils vont plutôt sur Houat et Belle-Île, et puis il y avait aussi des promenades à Dumet.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, donc Les promenades de Dumet sont supprimées, sur l'île de Dumet ?

RODOLPHE BERON : Oui, je pense.

CHARLOTTE MICHEL : Elles ne sont pas reportées sur les éoliennes.

RODOLPHE BERON : Je ne sais pas, il faut demander à la Turballe.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que dans votre office du tourisme, vous proposez les sorties en mer de la Turballe pour voir les éoliennes ?

RODOLPHE BERON : Non, pas à ma connaissance, ça va peut-être se faire. Je ne sais pas, vous allez me dire On visite bien les Chantiers de l'Atlantique. Mais enfin, les éoliennes en mer, ça n'a rien de spécifique, si on veut voir des éoliennes de près, on peut aller sur le littoral. L'embouchure de la Vilaine, on a beaucoup d'éoliennes.

BRIGITTE BORNEMANN : Qui sont des éoliennes terrestres.

RODOLPHE BERON : Oui, tout à fait, oui.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vous avez vu, suite à cette mise en place de ce parc, est-ce que ça a réveillé une réflexion particulière à la commune qui - je ne sais pas, est-ce que la mer existe plus ? Est-ce que vous avez vu d'autres opportunités de valoriser la mer ou de tisser des liens avec la mer ?

RODOLPHE BERON : Non, mais tisser des liens avec la mer... Comme je vous disais, on a un bateau d'intérêt patrimonial, ici. C'est un sloop aurique qui est une reproduction des bateaux de pêche de Piriac entre les années 1920-1950. Et là, c'est vrai qu'on promeut - c'est une association donc les gens peuvent adhérer, naviguer et profiter des environs de la grande baie, de Dumet, on va jusqu'à Belle-Île... Mais la vision de ces éoliennes, alors elle est très variable en fonction du temps. Il y a des jours, on a l'impression que c'est un pont qui est établi entre la côte et Belle-Île, pratiquement. Des jours, on les distingue très bien et des jours où on ne les voit pas du tout. Voilà, mais dans tous les cas, ce n'est pas un impact positif.

Parce qu'on se sent proche de la terre. Finalement, on est raccordé à la terre par cette chaîne d'éoliennes, alors que quand on navigue, on a envie de profiter de la mer.

CHARLOTTE MICHEL : Donc ça capte un imaginaire, en fait, ça.

RODOLPHE BERON : Exactement.

CHARLOTTE MICHEL : Et ça ne produit pas un imaginaire plus attractif pour autant.

RODOLPHE BERON : Non, ce n'est pas positif du tout. Vous savez, les gens quand on fait de la voile, on est déjà écolo, plutôt, en plus la voile traditionnelle c'est-à-dire qu'on se replace un petit peu dans des temps anciens. Et on n'a pas envie d'avoir une vision industrielle, des ventilateurs sur la mer, ce n'est pas plaisant.

CHARLOTTE MICHEL : Ok et donc, en termes d'autres productions énergétiques, vous avez parlé du photovoltaïque, mais c'est un projet, ça.

RODOLPHE BERON : Non, mais même le photovoltaïque... Si vous voulez, moi, chaque fois que - comme je suis à l'urbanisme, je regarde tous les projets des personnes en privé qui veulent installer du photovoltaïque. Bon, il le faut. Si vous voulez, je ne suis pas contre mais le gros problème du photovoltaïque, comme de l'éolien d'ailleurs, mais le photovoltaïque est plus régulier, c'est qu'on produit de l'énergie que la journée, mais la nuit, on n'a plus d'énergie. Donc en fait ça intéresse les gens qui ont des piscines, qui ont des pompes à chaleur, des gens qui consomment beaucoup d'énergie la journée. Les éoliennes, les éoliennes... Ça dépend du vent, c'est pareil.

CHARLOTTE MICHEL : Donc ça se complète ?

RODOLPHE BERON : Ça ne se complète pas parce que les éoliennes, en fait, c'est compliqué les éoliennes, parce que ça peut fonctionner que sur - au début, on pensait qu'au niveau européen, si on établissait des champs d'éoliennes un peu partout comme les vents sont - comment dire, c'est un peu heuristique c'est aléatoire, les vents sont aléatoires, on disait On aura un mix énergétique moyen qui sera capable de produire de l'énergie quelles que soient les zones qui sont favorables au fonctionnement des éoliennes. Et puis on s'aperçoit que, des fois, on n'a pas de vent sur l'Europe. Et là, donc c'est une énergie alternative, qu'il faut compenser par ailleurs avec d'autres sources d'énergie.

Voilà donc si vous voulez, c'est ce que je disais à Brigitte, comme c'est une énergie alternative, il faut en installer beaucoup plus que de raison pour obtenir la quantité d'énergie qu'on désire. Donc est-ce que c'est une bonne solution par rapport à la méthanisation, par exemple, ou à d'autres procédés ?

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord. Et à propos des éoliennes en mer, l'effet stockage qui peut exister avec l'hydrogène tel qu'on l'a vu avec Lhyfe par exemple, est ce que ça vous semble intéressant ou pas ?

RODOLPHE BERON : Tout est intéressant de toute façon, ce qui est de l'énergie. En fabriquant de l'hydrogène, pourquoi pas ? Mon gros problème, c'est la composante environnementale de tout ça. Parce que plus on produit de l'énergie et plus on va favoriser le réchauffement climatique parce que l'énergie la plus - en phase terminale, la plus dégradée, c'est quand même l'énergie thermique. On fabrique de l'électricité mais derrière cette électricité va être complètement dégradée. Alors vous me disiez effectivement C'est pour faire tourner l'industrie. Mais est-ce que l'industrie a besoin d'autant d'énergie ? Je ne sais pas pourquoi on produit autant d'énergie, pourquoi est-ce qu'il y a cette inflation sur la production d'énergie ? Il faut se poser des questions.

CHARLOTTE MICHEL : C'est des sujets dont vous débattiez dans la commune avec des citoyens ou que vous mettez en discussion ?

RODOLPHE BERON : Non on débat de ça entre amis, mais pas avec les citoyens. Tout le monde n'a pas de notion sur l'analyse du cycle de vie des produits, sur une vision un petit peu technique liée au réchauffement climatique. Par exemple, personne ne sait que le gaz à effet de serre le plus important sur terre, c'est la vapeur d'eau. Si on commençait à aborder les vraies problématiques... Et puis, après, il y a toute la problématique aussi des marchés mondiaux de la mondialisation, c'est une catastrophe. Voilà, c'est bon où on s'éloigne un petit peu, mais c'est pareil. Les éoliennes, c'est aussi un marché mondial, c'est problématique aussi. Et que fait-on pour le recyclage des éoliennes ? Je viens d'apprendre qu'on change déjà des éoliennes au bout de 13 ans, ce ne sont pas des matériaux vraiment recyclables.

CHARLOTTE MICHEL : Mais terrestres, vous disiez ?

RODOLPHE BERON : Oui, terrestres.

CHARLOTTE MICHEL : Oui, c'est des composites.

BRIGITTE BORNEMANN : Ils deviennent, pour l'éolien en mer, en tout cas, mais j'imagine aussi pour le terrestre que je ne connais pas, je ne connais pas du tout la problématique terrestre. Il y a des normes maintenant qui font que les pales sont recyclables à 100%, les matériaux composites. Ça peut devenir une norme.

RODOLPHE BERON : Non, mais moi, ce qui m'intéresse, c'est qu'on devait aller vers la neutralité carbone en 2050. Sauf que je suis désolé, mais une éolienne, dans son analyse de cycle de vie, produit de l'équivalent carbone. Donc on est loin de la neutralité carbone.

Si vous voulez : je ne suis pas contre, il ne faut pas voir un opposant aux éoliennes systématique. En mer, si un petit peu. Mais c'est tout ce discours politique qui est là pour noyer le poisson. En fait tout ça, c'est pour parler vulgairement, c'est du fric. Voilà, c'est tout, ça s'arrête là. Pour ça, quand vous dites Les communes vont recevoir une taxe, ouais, d'accord, je suis bien content, mais c'est que de l'argent. Ça ne remplace pas la nature, ça ne remplace pas la vie, ça ne remplace pas d'autres choses ailleurs. À la rigueur, on pourrait réinvestir cet argent dans les hôpitaux, ce serait bien.

CHARLOTTE MICHEL : Et quelles mesures d'atténuation vous proposeriez - vous auriez proposé ?

RODOLPHE BERON : Mesures d'atténuation ?

CHARLOTTE MICHEL : Ou de compensation, par rapport aux impacts que vous avez cités ?

RODOLPHE BERON : Ah oui, y'a pas de compensation, pas d'atténuation, pas de compensation, voilà, c'est comme ça. Non, par contre, on pourra aborder si vous voulez la politique qu'on met au niveau de la commune pour réduire nos consommations d'énergie, ça, c'est important.

Donc nous, on pense à consommer mieux et moins d'énergie possible. Donc pour ça, on va optimiser - si vous voulez, on est très archaïque, en fait, sur la régulation, par exemple, pour tous les bâtiments. On travaille sur la rénovation énergétique : en ce moment, on a une école pour laquelle on va entièrement rénover le bâti. Donc ça c'est des postes de consommation importants. Et puis, derrière, c'est l'optimisation des systèmes de régulation, aussi. Si vous voulez aujourd'hui, par exemple, l'éclairage public, on a des régulations qui sont vraiment très sommaires.

Et qu'est-ce qu'on fait ? En fait, on fait du Tout ou rien. Mais sauf que tout ou rien, ça nuit à la sécurité du public, souvent. Parce qu'en période estivale, le soir la nuit tombe très tard et comme on éteint les lumières relativement tôt, c'est pratiquement à la tombée de la nuit donc en fait l'éclairage ne sert plus à rien. L'intérêt de bien réguler, parce que les gens sortent la nuit. Et nous, on voudrait maintenir quand même l'éclairage public pratiquement toute la nuit quoi, mais avec des systèmes de régulation qui permettent de faire soit la détection de présence, soit faire des diminutions de luminosité, enfin voilà. Donc tout ça ce sont des doctrines à mettre en place, comme tous les systèmes de chauffage, les embouages, les régulations, l'optimisation... C'est important. Et jouer aussi sur les - vous savez, pendant des années, dans les années 80, je travaillais sur l'habitat bioclimatique. Aujourd'hui, je pense qu'il faudrait vraiment retravailler dessus. Alors avec les nouvelles normes, la RE2020, c'est bien, mais on met des chauffe-eaux thermodynamiques, on met des systèmes pompe à chaleur... Encore consommateurs d'énergie. C'est pour ça qu'il faut des éoliennes.

Voilà, donc si vous voulez nous, on est plutôt sur les postes d'économie d'énergie, les postes de consommation énergétique, que ce soit pour du pompage, on envisage aussi du free-cooling, du refroidissement passif des bâtiments. Ça, ce sont des pistes intéressantes.

BRIGITTE BORNEMANN : À partir de l'eau de mer ?

RODOLPHE BERON : À partir de l'eau de mer, il n'y a pas grand-chose aujourd'hui, si ce n'est qu'on pourrait imaginer - mais bon, ce n'est pas encore fait parce que ça pose problème de l'agressivité de l'eau de mer aussi, des pompes à chaleur se brancher directement sur l'eau de mer. Mais bon, l'ennui de l'eau de mer, c'est que c'est un milieu vivant avec des algues, des planctons, des micro-organismes... Donc il vaut mieux encore utiliser de l'eau de nappe.

Donc, avec l'eau de mer, il n'y a pas beaucoup de projets. Et puis en ce moment, si vous voulez les projets d'eau de mer, c'est plutôt l'eau de mer qui a des projets vers nous pour détruire notre patrimoine.

CHARLOTTE MICHEL : Vous voulez dire la remontée des eaux dans les nappes ou les choses comme ça ?

RODOLPHE BERON : Non, non l'eau de mer, si vous voulez les tempêtes. On a eu trois tempêtes successives qui ont bien fragilisé nos défenses, emporté quelques digues, quelques murs. Et aujourd'hui la politique, c'est de ne pas faire d'enrochements, mais plutôt des solutions un peu naturelles, laisser la mer reprendre sa part sur le littoral.

CHARLOTTE MICHEL : Hm. Vous avez beaucoup de bâti concerné ?

RODOLPHE BERON : Oui, on est passé en catastrophe naturelle à Piriac.

CHARLOTTE MICHEL : Ça représente une vingtaine de maisons ou ça représente... ?

RODOLPHE BERON : Non. On a surtout eu une digue à Lérat qui est partie. On a - oui, si, Chatousseau, Closio... Là, il y a eu pas mal de dégâts qui ont emporté - on a l'anse de Bayaden aussi où la falaise s'écroule. On a au Castelli aussi la falaise est rognée et ça devient même dangereux pour le sémaphore. Puisqu'on a un - comment dire, on a un site de l'armée qui observe la navigation qui est là en surveillance. Et c'est vrai que la mer se rapproche dangereusement du sémaphore.

BRIGITTE BORNEMANN : Mais il n'y a pas d'habitation qui soit encore concernée par-là ?

RODOLPHE BERON : Si à Bayaden, ouais sur l'anse de Bayaden, on a des habitations, on est à cinq six mètres de certaines habitations.

CHARLOTTE MICHEL : Et vos réflexions sont intégrées à la réflexion dans Cap Atlantique ?

RODOLPHE BERON : Ah oui, par rapport à la protection du littoral, le trait de côte. Oui, on voit ça avec CAP et puis la DDTM qui donne des autorisations ou non de protection des sites.

CHARLOTTE MICHEL : Et ça c'est un sujet qui est peut-être plus préoccupant pour la population ?

RODOLPHE BERON : Exactement nous, c'est vraiment notre gros sujet. Vraiment, cette année, il y a eu des dégâts importants. Et puis on a des mouvements de sable aussi, c'est assez extraordinaire : le sable, la nature, le sable qui se déplace. Une fois, c'est du rocher, une fois il y a 50 centimètres de sable.

BRIGITTE BORNEMANN : Ça dépend des marais quand même.

CHARLOTTE MICHEL : Ah, des courants.

RODOLPHE BERON : C'est compliqué, en fait, c'est les courants, les marées, c'est des tempêtes... Il y a plein de choses. Et cette année, si vous voulez, ce qui a augmenté l'effet destructeur des tempêtes, ce sont les fortes dépressions. En fait les dépressions, ça permet l'augmentation du niveau de la mer, ce n'est pas une augmentation naturelle - enfin naturelle, comment dire, ce n'est pas lié au réchauffement climatique, c'est lié simplement à la pression atmosphérique. Et plus les vents d'ouest qui ont vraiment frappé fort... Alors après, il y avait une question aussi - enfin, je ne veux pas avancer dans les questions...

CHARLOTTE MICHEL : Allez-y !

RODOLPHE BERON : Non, c'est... Pensez-vous que les impacts du changement climatique ont bien été anticipés pour les éoliennes ? Moi, j'ai envie de répondre : seuls les ingénieurs conception sont à même de répondre. On n'était pas dans la conception de ces éoliennes, je pense qu'en matière de génie civil, c'est extrêmement difficile d'assurer la stabilité des éoliennes. Et je regardais pour les systèmes d'ancrage des éoliennes, quand même je crois que ce sont six ancres minimums de 16 tonnes de métal à mettre dans les éoliennes flottantes. Ouais, ça met une sacrée masse déjà, c'est 96 tonnes de métal dans l'eau. Après on jugera de la qualité environnementale.

Donc sur les mesures d'atténuation, compensation : je dirais que les points négatifs, il n'y a que le brouillard qui peut, qui m'empêche... Voilà Et puis, la compensation financière est évidemment acceptée, voilà.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez déjà des réflexions, mais je crois que la maire nous a dit : Non. Mais je vais vérifier, des idées d'où vous affecteriez ces 200.000 € ?

RODOLPHE BERON : 200.000 €... Je vous dis, dans l'EHPAD peut-être ?

Non, mais au conseil municipal, la question m'avait été posée Qu'est-ce qu'on fera avec cet argent : alors déjà, on ne doit pas flécher, on ne doit pas flécher l'argent public. Mais dans tous les cas, on ne pourra pas lutter contre le réchauffement climatique parce que la question c'est dire Est-ce que vous allez mettre cet argent à profit pour lutter contre le réchauffement climatique ? Et j'ai répondu : Le réchauffement climatique, c'est un fait.

Alors déjà, on n'est pas capable de connaître la nature, enfin, la proportion du réchauffement qui est liée à l'activité anthropique ou aux activités naturelles, enfin à la nature. Moi, je pense que beaucoup plus, il faut s'adapter au changement climatique, et c'est là où on doit être vigilant et notamment sur la défense de nos côtes sur le littoral. Et puis les problématiques aussi des eaux de pluie, parce qu'on a des pluies de plus en plus violentes, tout ça. Tout ça, ce sont des analyses qui sont menées avec CAP Atlantique sur les eaux de ruissellement, sur les zones inondables. Voilà, il y a plein de choses comme ça qui sont intéressantes à faire.

Voilà, et dans les recommandations peut-être ?

CHARLOTTE MICHEL : Oui. La question 9, oui.

RODOLPHE BERON : Alors ce qui serait intéressant : moi, je dis pour atténuer l'impact psychologique, on le fait déjà pour le solaire photovoltaïque, ça serait bien qu'on ait une information au niveau des communes sur ce qui a été produit en matière d'énergie sur le parc éolien de manière mensuelle... Vous voyez, avoir des informations sur la vie de l'installation.

CHARLOTTE MICHEL : En temps réel, quoi.

RODOLPHE BERON : On pourrait dire aux administrés : là ce mois, on a produit 50 GWh d'énergie électrique. Alors en énergie produite hein, pas en énergie finale, parce qu'après on ne sait pas ce qui arrive en finale. Ce serait intéressant. Moi j'ai vu ça affiché notamment dans des lycées. C'était intéressant. Ils avaient installé des capteurs photovoltaïques et on avait heure par heure sur l'affichage, la puissance fournie, l'énergie fournie sur la journée, sur le mois... Voilà, ça amène de l'intérêt et peut-être que ça sensibiliserait les gens à s'intéresser un petit peu au parc éolien. C'est l'aspect positif.

BRIGITTE BORNEMANN : Le 22 mars, Rodolphe, normalement Edf Renouvelable, le Parc, doit être là. Est-ce que c'est le type de suggestion que vous seriez d'accord de faire ou en parler en tout cas ?

RODOLPHE BERON : Oui, bien sûr.

BRIGITTE BORNEMANN : Très bonne idée, d'accord. Parce que je sais - peut-être qu'ils le font, peut-être que c'est sur leur site, bon, je ne l'ai jamais vu, mais en tout cas, ça me semble être une très, très bonne suggestion.

RODOLPHE BERON : Non, mais si vous voulez sur un site, c'est pareil, on reste sur l'informatique, les gens ne sont pas sur l'informatique pour regarder ce que produit le parc éolien. Maintenant on aurait au port ou à côté du port un affichage... Je suis en train de me tuer dans le dos là. Ça pourrait faire un peu de promotion. L'information, c'est essentiel.

CHARLOTTE MICHEL : Sans consommer d'électricité, un affichage manuel !

RODOLPHE BERON : Ah, non, on ne va pas faire ce qu'on est en train de faire aujourd'hui, on fait une visioconférence. Vous n'avez pas mon image, c'est déjà ça d'économisé. Mais on passe par des data center qui coûtent énormément en énergie électrique.

Aujourd'hui, tous les jeunes ont un smartphone, tous les vieux aussi mais chaque fois qu'on passe un texto, on dépense de l'énergie électrique. On ne la voit pas au niveau du téléphone mais au niveau des data centers compte. Alors un affichage, même informatique, ça ne serait pas de trop sur Piriac. Voilà, pas forcément manuel. Surtout qu'on affiche, enfin le port affiche - ça pourrait être d'ailleurs en association avec les ports, on affiche au port la météo, les marées, tout ce genre d'informations. Et il y aurait une petite information résiduelle sur la production du parc éolien, ce serait intéressant.

Enfin je ne sais pas ce que vous en pensez.

CHARLOTTE MICHEL : On peut le suggérer toujours Brigitte.

Sur la question sept : est-ce que vous avez entendu parler de ce que sont les documents stratégiques de façade ? Donc ce sont un peu comme des SCOT de la mer.

RODOLPHE BERON : Ouais, ouais, je vois ce que c'est, mais.

CHARLOTTE MICHEL : Donc là le débat public qu'on mène aujourd'hui, il est préparatoire à ces documents stratégiques de façade. Est-ce que vous imaginez qu'il faudrait renouveler ce genre de débat tous les six ans, par exemple, ou dans six ans, à nouveau ?

RODOLPHE BERON : Mais après la vraie question, c'est un débat pour quoi faire. Si vous voulez, si ça peut faire bouger les choses, oui, si ça ne peut pas les faire bouger, ce n'est pas la peine.

Aujourd'hui, on est dans l'impuissance, mais même au niveau de la politique générale du pays, on est informé après coup. Et puis, même si on dit non, vous avez bien vu des référendums : même si on dit non, on est voté oui. Donc perdre du temps là-dessus, c'est purement - comment dire, c'est purement industriel et économique.

Non mais devant moi là j'ai la planification maritime second cycle. Ça fait peur hein, moi, ça me fait peur, honnêtement. Là, vers Belle-Île : mettre des parcs éoliens vers Belle-Île, c'est vraiment dénaturer le paysage.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vous avez d'autres éléments à nous faire part qu'on puisse intégrer dans le verbatim ?

RODOLPHE BERON : Non, écoutez, non, j'espère avoir répondu de manière la plus objective possible, sans partialité.

CHARLOTTE MICHEL : Mais on n'est pas contre la partialité, chacun est porteur de son point de vue, et on l'assume.

RODOLPHE BERON : Non, parce que j'ai une vision sur l'énergie qui est spéciale.

CHARLOTTE MICHEL : Mais c'est important qu'elle soit exprimée aussi. Le fait que la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas, donc il n'y a pas de problème là-dessus.

RODOLPHE BERON : Non, ce n'est pas celle qu'on ne consomme pas, c'est celle qu'on consomme à bon escient. Voilà, c'est tout. Et je pense qu'aujourd'hui, l'ensemble de la population, enfin l'ensemble - non. Presque, pas tout à fait, est consciente de ces enjeux. Il y a très longtemps, en fait, on est venu vraiment dans une société d'économie, c'est catastrophique...

CHARLOTTE MICHEL : Au sens de consommation ?

RODOLPHE BERON : Au sens de consommation, de société de consommation. Aujourd'hui, ça se voit bien, même chez nos administrés, on leur doit tout, voilà, c'est comme ça. L'intérêt général, on en discute assez peu. Même si aujourd'hui on parle de développement durable, qui imagine ce qu'est vraiment le développement durable ? Est-ce que de construire des parcs éoliens comme ça partout, c'est du développement durable ? Tu vois, je n'en suis pas certain.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vous animez - non, je crois que vous m'avez déjà répondu - ce genre de réflexion collective ? Vous les organisez auprès de vos concitoyens, c'est-à-dire, ce genre de débat, est-ce que vous proposez des soirées-débat ou des choses comme ça ?

RODOLPHE BERON : Non, sur l'énergie, on n'a pas le temps parce qu'on est en train de refaire le PLU, on est en train de refaire plein d'autres choses. Comment dire, on a une information significative : on a lancé une enquête publique sur les aides à EnR. Il y a six personnes qui ont répondu, c'est tout, ça s'arrête là.

BRIGITTE BORNEMANN : C'est assez, c'est assez attristant.

RODOLPHE BERON : Ben attristant, oui et non. Mais non, ce n'est pas attristant.

BRIGITTE BORNEMANN : Attristant parce que c'est quand même beaucoup d'efforts pour la mairie d'organiser tout ça.

RODOLPHE BERON : Oui, pour nous, c'est attristant, oui. Mais le résultat était attendu, ça n'intéresse personne. Alors aujourd'hui si vous voulez, ça intéresse le propriétaire d'une belle maison qui veut installer du panneau photovoltaïque, donc il en installe en gros. Mais c'est encore une opération économique si vous voulez. Aujourd'hui, on peut se poser la question : pourquoi l'électricité est aussi chère. Aujourd'hui, on est à 270 € le MWh en heure pleine. C'est énorme par rapport à la production. Je veux dire, je ne comprends pas le marché de l'électricité aujourd'hui. Je n'arrive pas à le saisir, pourtant j'ai travaillé dans l'achat d'énergie pour des gros hôpitaux et on n'en était pas là, c'est impressionnant. Donc les gens installent des panneaux photovoltaïques, la journée ils alimentent leur climatisation qui, entre autres, n'est pas forcément nécessaire. Donc ils alimentent leur pompe de piscine, donc c'est gratuit pour eux parce qu'ils sont en autoconsommation et le peu qu'ils peuvent revendre après ou en hiver, ils revendent un peu d'énergie, ils la vendent à 14 centimes en gros à 140 € le MWh. Ces 140 € le MWh sont revendus aux voisins à 25 ou 27 centimes le KWh, donc 270 € le MWh. Vous voyez, donc il y a tout un aspect spéculatif là derrière aussi. Vous allez me dire qu'il faut entretenir les réseaux de transport RTE, Enedis, etc. Ce n'est pas clair, il y a des choses qui ne sont pas claires, bon.

Mais ça, EDF EnR, il faut leur gras, ils ont raison. Ce sont toutes ces composantes vraiment économiques et spéculatives qui me gênent dans l'énergie.

Voilà, donc au niveau de notre commune, on va essayer de faire des économies nous plutôt, on va essayer vraiment d'optimiser. Alors ce qui serait bien, ça serait de rester à périmètre constant niveau consommation d'énergie, mais optimiser vraiment nos consommations.

CHARLOTTE MICHEL : Ne pas augmenter ?

RODOLPHE BERON : Ne pas augmenter. Alors, évidemment, normalement, on ramène le ratio consommation d'énergie au m² de surface utilisée, alors si on augmentait notre périmètre, ce qui serait bien, ce serait de ne pas augmenter la quantité d'énergie.

CHARLOTTE MICHEL : Malgré le m².

RODOLPHE BERON : Ouais, malgré des mètres carrés.

CHARLOTTE MICHEL : Donc rester vraiment à la consommation constante.

RODOLPHE BERON : Autant que possible. Et tout ça, par de la réflexion, par de l'intelligence, voilà, travailler sur les systèmes de régulation, travailler sur les systèmes eux-mêmes, employer des nouvelles technologies, c'est important. Voilà, il y a plein de choses à faire. Mais là on s'est un peu éloigné des éoliennes.

CHARLOTTE MICHEL : Oui mais pas de l'énergie. Brigitte, est-ce que tu vois de nouvelles questions ?

BRIGITTE BORNEMANN : Donc ce qui me semble intéressant, c'est tout ce travail que vous faites en concertation et en intercommunalité avec CAP Atlantique. En revanche, vous n'avez pas parlé de la Turballe, par exemple. Ou vous l'avez abordé de façon annexe. Est-ce que vous avez des liens particuliers - est-ce que l'on vous a invité à visiter le port de maintenance du parc éolien en mer à la Turballe ?

RODOLPHE BERON : Non, non.

BRIGITTE BORNEMANN : Il n'y a pas eu de visite groupée ou de choses comme ça ?

RODOLPHE BERON : Non, bon, je me balade à la Turballe, donc je vois bien le port. Mais est-ce que ça a vraiment un intérêt parce qu'il me semble qu'on parlait aujourd'hui de déporter la maintenance en mer directement. Je ne sais pas, il y a des bruits qui courent comme ça.

BRIGITTE BORNEMANN : Non, mais ça économiquement, ça ne vaut pas la peine de déporter la maintenance en mer à partir du moment où le parc n'est quand même pas éloigné de la côte, c'est le propos.

RODOLPHE BERON : Oui, mais je pensais au deuxième parc qui serait plus loin encore. 2050, à l'an 2030, 2050 ?

BRIGITTE BORNEMANN : Je pense que l'appel d'offres doit être avant 2030. Mais qu'effectivement, le temps de la mise en place, c'est 2035, 2040, puisqu'il faudrait atteindre 45 GW d'ici 2050.

Mais sur la question que vous venez de poser : je veux dire que d'abord, je n'ai pas de réponse pour la bonne raison que les zones ne sont pas définies. Il y a sept zones qui ont été présentées, elles n'ont pas été discutées. Et je crois en plus que la maintenance des parcs éolien en mer, c'est vraiment à de très grandes distances, parce que quand on est en dessous de 30 kilomètres ça ne vaut pas la peine ce n'est pas loin, on peut faire une intervention par bateau relativement facilement ou par hélicoptère, si c'est nécessaire. Dès qu'on est à 60 ou 70 kilomètres des côtes, le sujet est un peu différent, là, ça vaut peut-être le coup, pour maintenir un parc, d'avoir à la fois, bien évidemment, de la production sur place en autoconsommation avec de l'hydrogène, mais aussi un bateau un bateau-hôtel. Pour maintenir une surveillance permanente et une maintenance permanente, comme ça se fait sur des chantiers.

RODOLPHE BERON : Je peux vous poser une question ?

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, au contraire !

RODOLPHE BERON : Ça peut être dans l'autre sens. Est-ce que vous savez combien il faut - pour notre côte là, ils pensaient étendre entre 6 et 9 GW de puissance, est-ce que vous vous représentez le nombre d'éoliennes ?

BRIGITTE BORNEMANN : Ça dépend du nombre de la puissance des éoliennes.

RODOLPHE BERON : Ouais, mais aujourd'hui, les éoliennes, c'est du 6 MW.

BRIGITTE BORNEMANN : Non, aujourd'hui sur le parc il y en a qui sont à 15 MW, mais encore une fois, je ne suis pas ingénieur.

RODOLPHE BERON : Non, non, mais c'est important parce que moi, quand j'ai dit le chiffre, tout monde n'avait pas réagi.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, évidemment, les éoliennes de Saint-Nazaire sont en 6 MW, mais de mémoire, elles ont été commandées en 2012 ou 2015. Mais ce sont des éoliennes qui ne sont quasiment plus fabriquées parce qu'elles sont trop petites.

RODOLPHE BERON : Oui, on est d'accord. Mais ça fait 600 éoliennes de 9 MW.

BRIGITTE BORNEMANN : Honnêtement, je ne peux pas me prononcer pour trois raisons : la première, c'est que les zones ne sont pas acceptées, elles sont proposées, donc le nombre d'éoliennes dépendra du nombre

de zones. Deuxièmement, on ne connaît pas la puissance des éoliennes qui seront à cette période en cours, ou en tout cas possibles. Troisièmement on ne sait pas quel est le matériel de stockage ou d'énergie complémentaire qui sera avec, c'est-à-dire est-ce qu'il y aura du solaire ? Est-ce qu'il y aura de l'hydrolien ? Enfin je ne pense pas, mais en tout cas, du solaire, il peut y avoir du panneau flottant, il peut y avoir du houlomoteur... Donc tout ça, ça peut modifier le chiffre d'implantation du nombre d'éoliennes et je n'ai pas la réponse. Moi, si vous me posez la question en débat public, en tant qu'amateur ou en tout cas, en tant que responsable d'une publication : c'est ce que je vous répondrais. Mais je ne suis pas maître d'œuvre.

RODOLPHE BERON : Si vous voulez : le gros problème dans le public, c'est qu'on confond énergie et puissance déjà, et puis qu'on ne se rend pas compte du nombre d'éoliennes quand on dit 1 GW. 1GW, c'est 1000 MW quoi. Donc voilà, mais ce sont des ordres de grandeur qui ne sont pas perçus en fait.

C'est compliqué parce que là, on a 80 éoliennes, mais pour quelle puissance ?

BRIGITTE BORNEMANN : Elles sont à 6 MW, donc ça doit être du 480MW.

RODOLPHE BERON : Ça fait 480 mégawatts, ça fait 0,5 gigawatt. Vous voyez ? Mais c'est tous ces ordres de grandeur qui sont importants.

CHARLOTTE MICHEL : C'est annoncé 0,45 GW je crois.

RODOLPHE BERON : Voilà, et quand on dit pour 0,405 GW, vous avez tout ça comme éolienne, c'est impressionnant.

BRIGITTE BORNEMANN : Aujourd'hui.

RODOLPHE BERON : Aujourd'hui. Demain, ce sera pire.

CHARLOTTE MICHEL : Non, mais par contre, ce qu'il faut se rendre compte, c'est que produire du gigawatt, ça demande des installations énormes et on ne se rend pas compte que le pétrole, c'est quelque chose d'assez précieux, parce que lui, ce sont des petits volumes pour la même puissance, et on consomme une énergie, hyper spéciale, avec le pétrole mais elle est limitée aussi dans le temps, on n'en aura plus.

RODOLPHE BERON : Je suis d'accord sur l'extinction des sources des produits naturels. Mais 0,48...

CHARLOTTE MICHEL : Le pétrole, on ne le voit pas, cette puissance calorifique, on l'estime très, très mal, en fait. On l'ignore complètement. C'est tellement naturel de le consommer, mais en fait c'est hyper précieux, c'est ce qu'ils se rendent compte c'est : un litre de pétrole, ce que ça représente, c'est énorme, en fait.

RODOLPHE BERON : 10 KWh.

CHARLOTTE MICHEL : Oui, donc c'est énorme. On consomme ça comme si c'était de l'eau ou je ne sais pas quoi, une ressource.

RODOLPHE BERON : Non, mais ce que je veux vous dire, c'est que là, on a installé un parc éolien de 0,48 GW. En fait, il n'en produit que 0,12 en moyenne. On est à environ à 25% d'efficacité sur la production des éoliennes.

BRIGITTE BORNEMANN : On pourra demander des précisions. Non, mais vous avez absolument raison que l'on demande ces précisions à Edf : à savoir, quelle est véritablement la production du parc ?

RODOLPHE BERON : Moi, à titre individuel, ça m'intéresserait de comparer une éolienne terrestre, une éolienne en mer. Parce qu'on dit en mer, il y a toujours du vent. D'accord, mais il y a souvent beaucoup trop de vent, ou il y a des fois, il n'y a pas de vent du tout. Sur les éoliennes terrestres, bon après ça dépend où elles sont situées, mais ça serait intéressant de savoir quels sont les gains de productivité en mettant des éoliennes en mer par rapport aux éoliennes terrestres. Sinon on dit, on met tout sur terre, on fait des champs d'éoliennes sur terre et ça ne nuira pas aux espaces maritimes. Je cause, mais bon.

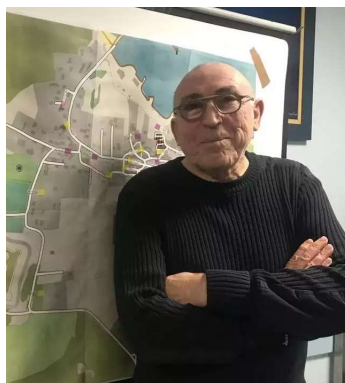
BRIGITTE BORNEMANN : Non, mais c'est formidable, au contraire. Parce que ce sont des questions qui seraient vraiment importantes d'avoir. Et si vous pouvez les poser, ce sera vraiment utile, vraiment. Au contraire, vous venez les poser !

RODOLPHE BERON : Ah ! Il faut que je vienne d'accord, il faut que je m'habille, alors.

BRIGITTE BORNEMANN : Vous pouvez venir en marin avec le bateau, nous on rentrera avec vous.

RODOLPHE BERON : Non, le Grand Norven ne sera pas remis à l'eau. On le remet la semaine prochaine.

Philippe LE FUR



Mandat : Maire de la commune d'Houat

Autre mandat : vice-président de l'association des Îles du Ponant

Date de l'élection à la mairie : 2020

Commune : Houat, 216 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 62,6% (2020)

Opérations exceptionnelles : mise en place d'un assainissement d'eau sur deux ans, recherche à relancer l'écloserie pour élever des essais de coquilles Saint-Jacques, souhaite protéger les ressources halieutiques pour les pêcheurs de l'île de Houat en créant une ceinture bleue.

Sur l'île de Houat, le Conservatoire du littoral possède 2 sites concernant Houat :

- le site de Treac'h ar Goured,
- le site de L'Île aux Chevaux.

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Non

INTERVIEW DE PHILIPPE LE FUR

11 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

PHILIPPE LE FUR : Pour l'île Houat, on n'est pas très concernés par le parc de Saint-Nazaire implanté sur le Banc de Guérande. Mais, il y a quand même un "mais", les éoliennes par beau temps et l'été, on les voit très, très bien.

La différence qu'il y a entre Houat et Hoëdic, c'est que Hoëdic, qui est à 11,5 milles du parc éolien, touche une dotation d'un peu plus de 130 000 €. Et que nous, on est à un demi-mille de plus, 1 mille pour dire, et on ne touche rien. Voilà. Hoëdic est impacté parce qu'ils touchent un peu d'argent avec le parc. Nous on n'a pas du tout de dotation dessus.

CHARLOTTE MICHEL : 130.000 € pour une petite île, c'est quand même beaucoup ça. Ce versement est tous les ans ?

PHILIPPE LE FUR : Oui tous les ans, bien sûr, c'est assez énorme.

CHARLOTTE MICHEL : Serez-vous plus concerné par l'autre parc dont il est question en face de l'île d'Yeu-Noirmoutier ?

PHILIPPE LE FUR : Non, il y a un autre parc qui va se faire dans les années à venir, c'est le parc éolien flottant entre Belle-Île et Groix.

Mais là, ce sera pareil, donc il sera, nous, on ne les verra pas ni de Houat, ni de Hoëdic. Ils seront quand même à moins 12 milles de la côte de Belle-Île, donc - mais on ne les verra pas. Pourtant elles seront hautes, ce sont des flottantes qu'ils vont mettre à ce niveau, donc. La hauteur est un peu plus de 300 mètres je crois.

Le seul qui va nous concerner, c'est celui de Belle-Île, par rapport aux pêcheurs. Parce que je pense que la zone où ils vont mettre le parc est une zone qui était fréquentée par les pêcheurs, les pêcheurs de Houat aussi.

A Houat, il en reste huit bateaux de pêche. Donc ils sont à peu près, je dirais 15-16 pêcheurs.

Pour une île comme la nôtre, c'est bien, il y a encore des pêcheurs.

CHARLOTTE MICHEL : Ces pêcheurs ont-ils participé à des négociations ?

PHILIPPE LE FUR : Ils ont participé aux négociations du parc éolien entre Groix et Belle Île. Mais ça a été quand même très léger. On leur a demandé un petit peu leur avis, mais c'est le comité plutôt le Comité des pêches qui a pris la décision, pas les pêcheurs de base.

CHARLOTTE MICHEL : Quel est le Comité des pêches qui a été impliqué ?

PHILIPPE LE FUR : C'est vrai qu'il y en a plusieurs. Il y a le Comité départemental, le Comité régional, et le Comité national. Je pense que c'est au niveau national que la décision a été prise.

BRIGITTE BORNEMANN : Et pas au niveau du COREPEM – du COREPEM Pays de la Loire ?

PHILIPPE LE FUR : Je pense que la décision a été prise par le Comité national, plutôt. Je pense que l'avis, l'avis des comités, aussi bien départemental que régional, ont été demandés. C'est clair. Et je pense que c'est au niveau national que ça s'est décidé.

CHARLOTTE MICHEL : Parce que pour Saint-Nazaire...

PHILIPPE LE FUR : Pour les pêcheurs, si vous voulez, la base n'était pas trop d'accord de voir un parc éolien entre Belle-Île et Groix, c'est clair. En tout cas, pas à cet endroit-là. Il aurait fallu le mettre un peu plus loin, mais il a été mis dans une zone où il y en a encore de la pêche, il y a surtout de la pêche, non pas au chalut, c'est plutôt une pêche d'engins dormants, filets, casiers.

CHARLOTTE MICHEL : On est bien sur le parc - le deuxième parc, celui qui est en train d'être...

PHILIPPE LE FUR : Au large du Croisic, il y a une éolienne flottante. C'est pour justement tester ce genre d'éoliennes en pleine mer parce qu'il y a quand même, entre Belle-Île et Groix, par mauvais temps l'hiver, une très, très grosse houle, donc il faut bien tester ces engins avant de les mettre en place.

BRIGITTE BORNEMANN : Philippe, je complète, si vous me le permettez. Vous avez parfaitement raison. L'éolienne en mer flottante, qui est sur le site de Sem-Rev - géré par la Fondation Open-C, est un démonstrateur d'une éolienne flottante BW Ideol. Un essai vient de se tenir avec une plate-forme houlomotrice développée par Geps Techno, sur laquelle était posée un électrolyseur pour fabriquer de l'Hydrogène vert à partir de la production de l'éolienne flottante de 2 MW.

Par ailleurs, il y avait un projet Groix Belle-Île qui était une éolienne flottante, c'était une ferme pilote. Mais ce projet a été abandonné par Shell.

PHILIPPE LE FUR : Oui, c'est ça. C'est Shell qui a abandonné dans cette zone.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, absolument. C'est l'AO5 qui a un peu plus d'an de retard. Donc les résultats devraient être annoncés dans le mois. La présidente de la CRE a mentionné à energiesdelamer.eu lors d'une rencontre organisée par l'Association des journalistes de l'énergie, que le travail de la CRE avait été fait. C'est à l'État de décider !

Il y avait un flotteur qui avait été conçu par la filiale de Naval Group, Naval Énergies. Saipem a fait une contre-proposition à la suite de l'abandon de Naval Énergies pour remplacer le flotteur. Mais il n'y a pas eu de suite à la proposition de Saipem.

CHARLOTTE MICHEL : Je reviens au Parc de Saint-Nazaire - donc vous m'avez dit : on est impacté visuellement.

PHILIPPE LE FUR : Oui, on est impacté visuellement, et puis c'est vrai qu'on se pose des questions. Est-ce que, vraiment, les pêcheurs ont été bien informés sur les enjeux du parc, et surtout, qu'est-ce que ça pourrait leur apporter ? Parce qu'on met un parc éolien en pleine mer, donc évidemment, il y a des interdictions autour pour la pêche, en particulier la pêche au chalut et sans doute à d'autres engins. Mais est-ce que aussi ça ne peut pas servir de refuge pour les poissons ? Et ça aussi, je pense que les scientifiques, là-dessus, ne sont pas assez convaincus que si on met ces parcs et qu'on les protège, le poisson peut proliférer autour de ces zones.

Je parle du parc de Saint-Nazaire.

CHARLOTTE MICHEL : Dans le parc de Saint-Nazaire, les pêcheurs en fait continuent à pêcher aux arts dormants.

PHILIPPE LE FUR : Ah ! D'accord. Pour tout ce qui est art dormant, ils ont le droit de pêcher quand même au milieu des éoliennes.

CHARLOTTE MICHEL : Et il se trouve qu'il n'y avait pas beaucoup de pratiques de chaluts et d'art traînants, donc en fait, ils ne sont, globalement, pas trop impactés en fait après les travaux.

PHILIPPE LE FUR : Mais pendant les travaux, il y avait des interdictions parce que là, il a fallu poser les câbles, évidemment, les câbles sous-marins pour les amener sur terre.

C'est vrai, mais c'est vrai qu'il n'y a pas d'impact, ça peut être un bien aussi.

Si les pêcheurs continuent avec les engins dormants, comme vous dites, c'est filets et casiers, les palangres, c'est bien, je pense.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vos pêcheurs vont jusque là-bas ?

PHILIPPE LE FUR : Moi, j'ai un pêcheur qui va jusqu'à l'île d'Yeu, donc oui. Tout à fait. Mais il pêche, il pêche à l'engin dormant, comme vous dites, c'est un fileyeur.

CHARLOTTE MICHEL : Donc pour vous, quels sont les bénéfices les plus importants du parc de Saint-Nazaire sur votre commune, sur votre espace marin ?

PHILIPPE LE FUR : Les avantages, quand même, ce sont des énergies vertes, c'est très important, pour le futur de nos enfants, nos petits-enfants. C'est un peu notre avenir. C'est vrai qu'il y a des gens qui sont contre les éoliennes en mer, qui sont contre tout déjà. Mais c'est vrai que - on pense à notre avenir. J'ai été à une conférence, il n'y a pas très longtemps justement, sur le climat et les pôles. Quand on voit le futur que les scientifiques donnent en perspective - si on ne fait rien maintenant, je pense que dans les années à venir, on aura beaucoup de soucis avec le climat qui a beaucoup changé, qui bouge encore beaucoup. Donc il faut installer des éoliennes, mais on ne peut pas en mettre partout, non plus ! Ça va donc un peu défigurer un peu nos paysages, mais je pense que c'est un bien.

CHARLOTTE MICHEL : A contrario, quels sont les impacts négatifs que vous avez perçus ?

PHILIPPE LE FUR : Les impacts négatifs... D'abord, la pollution visuelle, un peu, qu'on peut avoir de nos côtes. C'est vrai que jusqu'à présent, on n'avait pas tous ces éoliennes en mer, donc c'est vrai, c'est une pollution visuelle... Comme impact négatif, je reviens sur le parc, le futur parc éolien entre Belle-Île et Groix : là où ils veulent le poser, il paraît qu'il y a des coraux en dessous qui sont magnifiques. Donc si on pose des éoliennes flottantes, avec des ancres, avec des chaînes, avec des câbles, on risque de détruire cet écosystème. Il y a ça aussi, le danger : on peut poser des éoliennes, mais il faut faire attention à ce qui est en dessous pour conserver notre biodiversité.

CHARLOTTE MICHEL : Vous ne pouvez voir le futur parc, parce qu'il est caché derrière Belle-Île ou parce qu'il est vraiment très éloigné ?

PHILIPPE LE FUR : En fait, il est caché derrière Belle-Île qui est une île très, très haute, quand même, donc nous on ne le verra pas, parce qu'il sera caché. Mais vous savez, au départ, les pêcheurs avaient demandé à ce qu'il soit bien au large, et même les politiques avaient demandé également que ce soit à plus de 12 milles donc.

Certaines sociétés étaient aussi, pour les mettre en dehors des 12 milles. Mais pourquoi, je ne sais pas. L'État a pris la décision de les mettre dans les 12 milles. Je pense moi que c'est une histoire aussi d'argent, puisqu'en dehors des 12 milles ils sont au niveau européen. Moins de 12 milles, on touche un peu d'argent au niveau des communes. Mais au-delà des 12 milles, on ne touche plus.

CHARLOTTE MICHEL : Les communes ne touchent plus de taxe ?

PHILIPPE LE FUR : Ils touchent plus de taxes dans ces cas-là, puisqu'on est dans « les eaux européennes ».

De mon point de vue., je pense que c'est ça qui a joué, oui.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce qu'au niveau économique, vous voyez - ou écologique, ou en termes de paysage, etc., il y a d'autres impacts négatifs que vous percevez ?

PHILIPPE LE FUR : C'est sûr que les gens qui seront labellisés – Locmaria, Bangor - vont les voir, c'est sûr, il y aura une pollution visuelle. Et il y a une simulation qui a été faite par une association de Belle-Île, d'ailleurs, sur la pollution visuelle des éoliennes en mer. Et c'est vrai que c'est marquant, quand on est à Belle-Île, on est proche parce qu'elles sont tellement hautes qu'on les voit bien.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vous voyez d'autres - de nouvelles opportunités qui s'offrent pour vous avec la mer ? Est-ce que le fait qu'on réfléchisse un petit peu plus à la mer, du fait des éoliennes, est-ce que ça - vous avez d'autres horizons, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales ?

PHILIPPE LE FUR : Alors côté de Houat, c'est vrai qu'on aimerait développer avec Yves et puis avec Jean Le Dorven, une écloserie. C'est à dire que, dans les années 73, à Houat, les pêcheurs, les scientifiques comme Yves, comme Jean, ils avaient monté une écloserie, et ils prélevaient donc les femelles homards, donc, ils les mettaient en bassin, ils faisaient éclore les œufs et les bébés homards étaient remis à l'eau.

On aimerait relancer cette écloserie à Houat, ne pas faire que du homard, bien sûr, mais essayer de développer la coquille Saint-Jacques, les huîtres plates. On a la chance d'avoir un banc naturel autour de Houat, et puis développer cette économie - même la culture des algues, un tas de choses. Nous, on aimerait se retourner vers la mer.

Je pense que le tourisme est bien pour nous, c'est vrai qu'on a envie, on ne va pas non plus s'en cacher, de développer quelque chose en mer, et surtout cette écloserie, ce serait formidable pour nous et pour les pêcheurs aussi également.

On a un projet également, sur Houat, de monter des panneaux solaires. Vous savez, on a des réserves d'eau qui appartiennent à Morbihan - Eau du Morbihan d'ailleurs - et avec Morbihan énergie, on a un projet de mettre des panneaux solaires dans cet endroit et alimenter entre 30 et 40 % du village.

C'est un projet qui est en cours. On a été reçus, il n'y a pas longtemps, par la DDTM. Puisque, vous savez que nos îles sont hyper protégées, on a beaucoup de zones NDS - c'est des zones protégées qu'on n'a pas le droit d'y toucher, d'ailleurs - et on en train d'essayer justement de passer ces zones en zones naturelles, pas protégées et pas hyper protégées, justement, pour pouvoir monter des panneaux solaires et être un peu autonomes aussi. Ce serait bien une certaine autonomie.

CHARLOTTE MICHEL : Et une énergie qui resterait sur l'île.

PHILIPPE LE FUR : Oui, elle resterait sur l'île, pour notre consommation directe et j'espère que le projet verra le jour en 2025. On est dessus depuis un an déjà, donc on avance. Pour moi, c'est long, mais bon, j'espère qu'en 2025 on aura les autorisations. C'est Morbihan Énergies, établissement public de coopération intercommunale qui est porteur de ce projet.

CHARLOTTE MICHEL : Et vous m'avez dit qu'il y avait une histoire d'eau dessous.

PHILIPPE LE FUR : Oui, ce sont des réserves d'eau qu'on a – puisque à Houat, on a la chance d'avoir des forages, on est autonomes au niveau de l'eau.

On n'a pas de pipe qui vienne du continent, on est autonomes. On a huit forages qui nous donnent pas mal d'eau pour l'instant. L'été, on n'est jamais en pénurie, c'est très bien. Et donc ces réserves d'eau sont enterrées, bien sûr, et dessus, on pourrait mettre des panneaux solaires qui pourraient alimenter entre 30 et 40 % de notre village, en autonomie directe.

C'est enterré, on ne voit rien, on a remis de la terre dessus, c'est du végétal, tout est propre, on ne voit rien du tout.

CHARLOTTE MICHEL : Reste-t-il des agriculteurs sur l'île ?

PHILIPPE LE FUR : On a un maraîcher l'été. Autrement on a un petit élevage de moutons, une quarantaine de moutons, et puis on a des chèvres également, on a une vingtaine de chèvres gérées par une jeune femme. Ils font du fromage qui est excellent.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que l'île est raccordée par un câble sous-marin au niveau électrique au continent ?

PHILIPPE LE FUR : Oui, on est raccordé avec un câble électrique tout à fait. Il n'y a pas de centrale à fioul ni à quoi que ce soit. Et à partir de Houat le câble alimente Hoëdic.

Le câble part de Saint Gildas de Rhuy > Houat, et Houat > Hoëdic, fin du réseau.

CHARLOTTE MICHEL : Quand vous serez reliés, quand vous produirez votre énergie, ce ne sera que pour votre production à vous, ça ne sera pas à câbler, ça ne sera pas remis dans le pot commun du câble ?

PHILIPPE LE FUR : Non. Normalement, c'est pour une consommation locale. On essaiera d'avoir un tarif particulier. Alors c'est vrai qu'on a la chance. Ce n'est pas nous qui sommes porteurs du projet, c'est MorbihanEnergies, et c'est eux qui vont investir en fin de compte, c'est eux qui vont monter les panneaux, et on n'a rien à déboursier - la commune ne va pas déboursier un centime pour ça.

CHARLOTTE MICHEL : Morbihan énergies, c'est une structure départementale très active dans l'hydrogène aussi.

Revenons aux éoliennes. Quelles mesures d'atténuation, de compensation, proposeriez-vous pour les prochaines communes qui vont être concernées ?

PHILIPPE LE FUR : Je ne sais pas du tout. C'est vrai que si l'on prend le cas de Belle-Île - je crois qu'à Belle-Île - ils sont quatre communes à Belle-Île - Palais, Locmaria, Sauzon et Bangor et que sur les quatre communes, il n'y a que deux communes qui vont toucher de l'argent. Mais Palais par exemple, comme ils sont côté Est et que les éoliennes sont du côté Ouest, n'auront pas de visuel, donc ils ne toucheront pas l'indemnité.

C'est un peu complexe, parce qu'ils vont être pratiquement à moins des 12 milles aussi, mais ils ne toucheront rien, parce qu'ils n'ont pas de visuel.

C'est difficile, je pense, d'avoir une île, quatre communes et que sur les quatre, il n'y en ait que deux qui touchent. Ce n'est pas très normal à mon avis.

C'est pareil pour nous, on est à plus de 12 milles, mais en mer, on voit beaucoup plus loin que sur une côte. Et c'est vrai que, quand vous êtes dans les terres, l'horizon n'est pas du tout le même. Et nous, quelquefois, on les voit très bien. Il y a des gens qui me posent des questions, qui me disent « qu'est-ce qu'on voit là-bas au fond là-bas, qui tourne ? » je dis « ce sont des éoliennes ». Parce qu'on les voit d'ici, je dis « on les voit, bien sûr qu'on les voit ! ». Ça étonne les gens qui viennent nous voir sur l'île.

CHARLOTTE MICHEL : Pensez-vous que, quand ils ont construit, élaboré, ce parc sur Saint-Nazaire, ils ont bien anticipé le changement climatique, avec ses effets, que ce soit la hausse du niveau marin, les risques de tempêtes, les canicules, marine, terrestre ?

PHILIPPE LE FUR : Je pense que ça a été bien étudié, tout à fait.

Peut-être un peu moins pour les oiseaux de mer. C'est vrai que les oiseaux migrateurs qui remontent jusque dans nos îles - les scientifiques ont dû faire des études sur les oiseaux, les oiseaux marins, ne serait-ce que l'OFB, déjà, donc Bretagne Vivante aussi - je pense qu'ils ont étudié ça.

CHARLOTTE MICHEL : Ils se sont même posé la question pour les chiroptères.

PHILIPPE LE FUR : Oui, Ah ! Pour les chauves-souris également. On en voit quelques-unes sur nos îles. C'est vrai.

CHARLOTTE MICHEL : Il va y avoir la mise en place aussi des documents stratégiques de façade, qui sont des documents - est-ce que vous connaissez, le terme de documents stratégiques de façade ?

PHILIPPE LE FUR : Non. Mais je me pose une petite question : est-ce que ça ne perturbe pas aussi les cétacés, des dauphins, par exemple ?

BRIGITTE BORNEMANN : Il y a une nouvelle étude qui est en cours. En fait, il y a des mesures d'éloignement au moment de la construction des parcs. Les mammifères marins ont l'air de s'accommoder assez bien des éoliennes en mer une fois construites - mais il est quand même nécessaire de faire de nouvelles études.

PHILIPPE LE FUR : Je pense aussi qu'il faut faire des études là-dessus.

Ce sont les pêcheurs qui se posent le plus des questions là-dessus. J'ai rencontré Frédéric, le patron du Gwenhadu, et les problèmes d'usage - c'est peut-être les parcs éoliens aussi qui perturbent les dauphins. On ne sait pas. Je me suis posé la question s'il y a des études vraiment sérieuses qui ont été faites là-dessus.

On en prend dans les filets aussi, et en plus des filets que les pêcheurs sont en train de mettre à l'eau. En descendant, le filet attrape les dauphins, c'est clair. C'est pour cela qu'il y a une campagne qui a été faite d'ailleurs une interdiction pendant un mois pour savoir - faire une étude pour savoir ce qui se passait au niveau des filets, mais il y a eu quand même pas mal d'échouages au mois de février, alors que les pêcheurs n'étaient pas en mer.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que vous aviez été consulté au moment de la mise en place de Saint-Nazaire ?

PHILIPPE LE FUR : Non, on n'a pas été consulté. J'aurais aimé l'être : c'est toujours intéressant quand on met des champs autour des îles comme ça, oui, on aimerait bien être consultés. Ne serait-ce que déjà pour avoir une bonne information. C'est vrai que, quelquefois cela nous manque – on est en manque d'informations au niveau des bienfaits, au niveau des méfaits de ce genre de parcs. On n'a pas été mis au courant.

Je me souviens quand j'ai été convoqué - on a été tous convoqués au niveau d'AQTA – AQTA c'est Auray, Quiberon terre Atlantique, c'est notre communauté de 24 communes pour le parc éolien entre Groix et Belle-Île. On attendait le sous-préfet, donc il venait un peu nous donner des informations sur comment allait être le parc, et quand il était arrivé, il a dit : « Je suis désolé, mais ça a été signé hier soir. Le parc se fera à tel endroit ». On n'a même pas eu notre mot à dire. On n'avait plus rien à faire là, on est parti.

Je pense qu'il faut avoir des consultations, et surtout avoir les bonnes informations, parce que souvent les informations il y en a tellement, on se noie dedans. Il n'y a pas d'autres mots. On est noyé dans l'information. Je pense que, quelquefois, des petites réunions, en comité restreint, pour bien nous expliquer ce qui se passe, c'est deux fois mieux.

CHARLOTTE MICHEL : Si je reviens au document stratégique de façade, c'est comme un SCOT, mais en mer.

PHILIPPE LE FUR : Un schéma de cohésion territoriale, c'est ça ?

CHARLOTTE MICHEL : Mais piloté par l'État, puisqu'on est sur son domaine public maritime.

PHILIPPE LE FUR : Mais c'est hyper intéressant, parce que moi, j'ai demandé si le SCOT en mer existait, on m'a dit au départ, non pas trop, et maintenant non, et maintenant c'est oui. Parce qu'il existe un SCOT également dans le golfe du Morbihan. Et nous ça nous aurait intéressés, justement, ne serait-ce que pour gérer un peu nos côtes autour de nos îles.

CHARLOTTE MICHEL : Et dans le Morbihan, il y a même un schéma de mise en valeur de la mer qui fait office de SCOT, le SCOT, vous dépendez du SCOT de Auray aussi ?

PHILIPPE LE FUR : Oui, du SCOT d'Auray. Oui, tout à fait, on est sur le SCOT d'Auray. On est en train, d'ailleurs, de le remettre à jour avec la loi Climat-résilience.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vous avez fait une demande - est-ce qu'il y a un SCOT - Un volet maritime du SCOT ?

PHILIPPE LE FUR : Il n'y a pas de volet maritime. Mais j'ai fait une demande, personnellement, auprès d'AQTA, pour le mettre en place. Pour l'instant, aucun retour. En revanche, le président d'AQTA, qui est Philippe Le Ray, (Adjoint de Plumergat) n'était pas contre, bien au contraire, il m'a dit que c'était une très bonne idée.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que, après ce débat public, vous souhaitez, dans six ans, qu'il y ait à nouveau un débat public sur les futurs parcs éoliens en mer ou sur l'évolution des parcs éoliens en mer qui auront été décidés dans le cadre des appels d'offres.

PHILIPPE LE FUR : Moi, j'en ai parlé de ce fameux SCOT en mer avec Jean Le Dorven. Jean Le Dorven, c'est très proche de Yves, aussi, donc voilà ils ont travaillé un peu ensemble et Jean, qui a été très souvent aussi au Japon, me disait que les communes japonaises géraient la mer jusqu'à une profondeur de 20 m, c'est comme ça que c'est défini au Japon. Ce sont les communes qui doivent gérer leur littoral à 20 m de profondeur.

Ici, Les communes gèrent les zones de baignade.

À condition d'avoir une AOT et bien demander à la DTT. Bien sûr, il y a tout un circuit à mettre en place et surtout, avoir une demande et un avis de l'État là-dessus. C'est l'État qui prend la décision.

Nous à Houat, on a une AOT qui protège toute la grande plage. On met le balisage au mois de juin et on le retire au mois d'octobre.

CHARLOTTE MICHEL : Par rapport à cette taxe liée au parc éolien, que touchent certaines communes : comment cette taxe est perçue, et par quel moyen dont elles sont accordées ?

PHILIPPE LE FUR : Je prends l'exemple d'Hoëdic. À Hoëdic, ils touchent un peu plus de 130.000 € par an.

C'est une bonne aide pour eux, quand même, donc ça les aide à faire des petites choses, à investir, et puis à continuer à essayer de se développer. Nous, on est mal placés en fin de compte. On n'est ni à Hoëdic, ni à Belle-Île, on est en plein milieu. Et nous, on n'aura rien, même si on a des parcs éoliens, autour de nous, on ne touchera pas de taxes. Et ce serait peut-être judicieux de mettre des taxes, justement, comme nous, on est en mer, on est tributaire de l'océan, on est tributaire d'un tas de choses. Est-ce que ça ne serait pas judicieux de mettre une taxe pour toutes les îles, et non pas que pour certaines.

Ça nous ferait une aide complémentaire, vous savez, nous on est un petit peu... Je veux dire, on n'est pas très riches, dans nos communes sur les îles. À part le tourisme, on a un petit peu de pêche, c'est tout. On n'a pas d'autres moyens d'avoir des recettes.

Parce que je pense que dans les années à venir, il y a d'autres parcs qui vont se développer, il n'y aura pas que dans le Morbihan. Il y aura sans doute en mer d'Iroise, sans doute d'autres parcs entre Groix, et puis peut-

être les Glénans, je ne sais pas, je n'ai pas encore étudié tout ça. Ça serait peut-être bien aussi que les îles perçoivent quelque chose, même si on ne voit pas les éoliennes.

CHARLOTTE MICHEL : Sur quel périmètre ?

PHILIPPE LE FUR : Les îles en général. Nous, on fait partie de l'association des îles du Ponant, donc je ne sais pas, il faudrait que j'en parle, je suis vice-président de l'association des îles du Ponant. Vous en pensez quoi ?

CHARLOTTE MICHEL : Je pense que c'est surtout en termes de raccordement que ce serait intéressant, parce que c'est compliqué d'amener de l'énergie dans les îles. Donc s'il pouvait au moins y avoir une énergie en autonomie, ou des facilités pour l'autonomie énergétique, en contrepartie... Ça serait intéressant, que cela soit par l'éolien ou que ce soit par du solaire ou un accompagnement spécifique pour les îles.

PHILIPPE LE FUR : Oui, ce serait bien qu'on soit autonome. C'est vrai qu'on a la chance d'avoir un câble, mais le câble n'est pas éternel, non plus. Je crois que Engie va changer cinq kilomètres de câble qui sont très abîmés. A terme, il faudra tous les changer. Il y en a 16 en tout, entre Saint-Gildas et Houat. Donc ça coûte très cher, c'est vrai.

Les panneaux solaires, j'espère qu'on va en installer d'ici un an et demi, deux ans. Ça va nous apporter quand même une énergie verte et locale, surtout. Et pourquoi pas après mettre des éoliennes sur l'île.

En revanche, on ne peut pas mettre des éoliennes sur l'île, parce qu'on n'a pas le droit - vu qu'on est raccordés. Les seules îles qui peuvent mettre les éoliennes, ce sont les îles qui ne sont pas raccordées. C'est à dire l'Île-de-Sein, l'île d'Ouessant et Molène.

Et c'est pareil. Je sais que le maire de Ouessant avait l'intention de mettre une éolienne aussi, justement, pour être autonome. Parce qu'eux, c'est du fioul, c'est clair. Mais il est tombé aussi sur un collectif qui s'est mis en place, justement, pour ne pas mettre ce genre de choses. Alors qu'ils ont une hydrolienne, l'hydrolienne fonctionne bien, mais la société à qui appartenait l'hydrolienne a fait faillite. Donc l'éolienne est toujours en service, donc qui va reprendre ça ? Ils ne savent pas trop non plus, mais c'est vrai que pour eux, c'est compliqué aussi.

BRIGITTE BORNEMANN : Autour de Houat, il y a des courants forts où on pourrait mettre une hydrolienne ?

PHILIPPE LE FUR : Oui, le courant des Béniguet, à la pointe des Béniguet à Houat.

CHARLOTTE MICHEL : Plus globalement, quelles seraient vos recommandations sur ces implantations de parcs, qu'ils soient flottants par exemple ?

PHILIPPE LE FUR : Avant tout, je souhaiterais une très bonne étude sur la biodiversité.

Après, je ne pense pas que ces implantations soient négatives. Parce que j'ai regardé des reportages sur les éoliennes qui ont été mis en place, il y a des années, au niveau de la Norvège et du Danemark, je crois. Les pêcheurs ne sont pas mécontents parce que ça a attiré quand même et ça a servi de de nurserie au niveau du poisson.

CHARLOTTE MICHEL : Au niveau de l'association des îles de Ponant, vous avez cette réflexion sur l'énergie et sur l'autonomie énergétique ?

PHILIPPE LE FUR : Oui, on a ces réflexions sur l'énergie, sur les déchets, surtout sur nos îles, aussi, qui est une vraie problématique. On fait partie d'AQTA, donc tous nos déchets sont renvoyés sur le continent par une barge, pratiquement trois fois par semaine l'été un peu moins l'hiver, mais à Belle-Île, ils n'ont pas d'autre solution que d'enfouir, et donc c'est un problème aussi.

BRIGITTE BORNEMANN : Les questions que vous posez sont vraiment très intéressantes, et surtout, les réponses en appellent d'autres. Par exemple : à partir du moment où il y aura l'écloserie, sera-t-elle autonome en énergie grâce aux panneaux solaires par exemple ?

PHILIPPE LE FUR : On pourrait, justement, faire une écloserie parce que moi, je vois déjà l'endroit où elle serait placée. Je ne sais pas si vous l'avez vu sur le port, le bâtiment blanc, qui est un petit peu à l'abandon, il faudrait le refaire. Et puis, évidemment, il y aurait peut-être moyen de mettre des panneaux solaires pour être totalement indépendants, totalement en énergie, donc ça serait formidable. Parce qu'il faut chauffer un peu d'eau dans les bassins pour les alevins et puis pour la culture des algues, au départ. Mais oui, on pourrait être totalement autonomes là-dessus, avoir un bâtiment autonome et puis développer le bassin de coquilles Saint-Jacques, le bassin des huîtres... Les récifs, les récifs artificiels, mais je me demande si cela a bien marché ailleurs depuis, est-ce qu'il y en a toujours ?

BRIGITTE BORNEMANN : Tout à fait, Philippe, il y a eu une conférence au début de l'année avec Jean-Claude Dauvin à Caen. Yves y participait d'ailleurs avec ses collègues japonais et cela a sûrement fait l'objet de comptes-rendus.

PHILIPPE LE FUR : Parce que nous, quand on parle de mettre des récifs artificiels, on en a parlé à Houat - ça ne fonctionne pas du tout. L'État, l'OFB sont contre.

BRIGITTE BORNEMANN : Pour l'écloserie, c'est déjà c'est un musée scientifique. Est-ce que les gens posent des questions sur les éoliennes ou sur les choses comme ça à cette occasion, ou sont-ils centrés seulement sur l'histoire de l'écloserie ?

PHILIPPE LE FUR : Sur l'écloserie non, ils sont plus sur l'histoire de l'écloserie.

BRIGITTE BORNEMANN : Et les habitants n'ont pas envie d'avoir d'informations particulières sur les éoliennes en mer, ou des choses comme ça, ça les intéresserait ou pas ?

PHILIPPE LE FUR : Je pense que ça pourrait les intéresser oui.

BRIGITTE BORNEMANN : Et au niveau de la culture scientifique, justement, est-ce qu'il y a – il y a ce musée qui est magnifique, cette écloserie, elle est vraiment superbe - là, elle était fermée, mais elle est vraiment très, très belle. Il y a un gros taux de fréquentation en été ?

PHILIPPE LE FUR : Pour notre petite île, oui, c'est pas mal. Et justement, on va le refaire. Moi, j'ai l'intention de le refaire parce qu'il date un peu, et peut-être qu'on va vraiment, vraiment se tourner que sur la mer. On avait un peu le passé de Houat, il va rester le passé de Houat parce qu'on est obligé de le garder, mais on va se tourner vraiment vers la mer. Et pourquoi pas parler des éoliennes, avec un tas de choses, avec des conférences, peut-être, je ne sais pas, on peut imaginer plein de choses.

BRIGITTE BORNEMANN : Cela me venait à l'idée par rapport aux récifs artificiels. Parce que, par définition, les éoliennes fixes, ce sont des récifs artificiels selon le type de fondation.

PHILIPPE LE FUR : Oui, mais c'est sûr ce sont des récifs artificiels.

Il y a des personnes qui sont intéressées par notre passé. Un peu, je dirais... Dans notre passé, il y a beaucoup de choses, qui sont hyper intéressantes. Houat a été anglais, a été hollandais, le territoire a un passé un peu bizarre. Mais on n'a jamais mis notre patrimoine en valeur. C'est ce que j'ai reproché un peu au département, il y a deux ans, parce que le département du Morbihan, au niveau des mégalithes, on est en train de s'inscrire au patrimoine de l'Unesco. Donc, j'avais dit au préfet : « c'est bien ce qu'on fait, c'est très bien pour les mégalithes », mais tu dis « nous à Houat on n'a jamais eu de fouilles, on n'a jamais rien eu ». Autant à Hoëdic, ils ont vu énormément de fouilles, ils ont découvert un tas de choses hyper intéressantes, ils ont un passé extraordinaire, aussi. Et nous, parce qu'on n'a jamais eu de fouilles, on n'a jamais eu vraiment d'histoire ! Alors qu'il y a eu plein de choses, c'est ça qui manque ! Donc, on est en train d'essayer de mettre en place un audio-guide, on va dire par - téléchargeable sur les téléphones portables, où les gens pourraient s'arrêter un petit peu, puis regarder ce qu'il y avait, comme passé dans le passé, etc. On a envie de faire ça pour Houat et Hoëdic en même temps pour valoriser notre passé, notre histoire et notre patrimoine surtout.

A Saint-Brieuc, ça a été tendu à un moment donné avec les pêcheurs.

Les bateaux sont arrivés pour forer les emplacements des fondations et pour monter les premières éoliennes. Ça a été très chaud. Je pense qu'il y a peut-être eu une mauvaise compréhension, aussi. Donc peut-être un manque d'explication, voilà c'est ça aussi.

Au niveau de l'humanité, la future protéine, ce sont les algues. C'est vrai que Jean me dit souvent - et lui, il en fait, il commence à en faire en Irlande, parce qu'il habite en Irlande - et il a commencé il y a quelques mois l'achat de la culture des algues. En plus, quand on prend Houat, il dit que tout notre territoire, on n'a pas besoin d'aller chercher des algues ailleurs, on a tout ce qu'il faut sur place, il y a vraiment tout ce qu'il faut.

BRIGITTE BORNEMANN : Donc ça veut dire qu'il pourrait y avoir presque une chaîne d'algues entre le parc éolien en mer entre tous les parcs !

PHILIPPE LE FUR : Pourquoi pas ?

C'est vrai qu'on a beaucoup de problèmes sur nos îles, en particulier avec le tourisme. On essaye un petit peu de ralentir, c'est vrai. Enfin, pour Houat et Hoëdic ça va, on n'est pas envahis non plus, mais on prend les exemples de l'île de Batz à l'île de Bréhat, où ils ont été obligés l'année dernière de donner des quotas. Donc ils ont diminué les bateaux. Nous on n'a pas ce problème, mais on a un gros souci aussi, ce sont les logements. On n'a plus de quoi se loger, ça nous coûte très cher de construire. Les seuls terrains qui sont sur l'île sont achetés très cher, ça devient des maisons secondaires, quoi qu'on fasse. Mais on aimerait quand même ralentir. Parce que si on n'a que des maisons secondaires un jour l'île fermera, il n'y aura plus personne à vivre à l'année. Parce qu'on – si on n'a que des maisons secondaires, automatiquement, si on n'a pas de quoi se loger, et nos jeunes partiront. On a quelques pêcheurs, c'est très bien, mais il ne faudrait pas non plus qu'ils disparaissent. Parce que si on vit que de tourisme, un jour, on met la clé sous la porte.

C'est plus une île, si c'est un dortoir - un dortoir l'hiver, ce n'est pas la peine, il n'y aura plus personne. Comme à Chausey, ils sont - c'est une j'allais dire une presque île ce n'est pas ça - c'est un archipel, Chausey. L'hiver, ils sont quatre habitants, et l'été ils sont 800.

L'hiver, il n'y a plus de services de bateaux, il n'y a plus rien, tout est fermé. Et c'est le maire de Granville qui est maire de l'île de Chausey, aussi. Il ne faut pas qu'on en arrive là. Il faut conserver nos territoires, même s'ils sont petits.

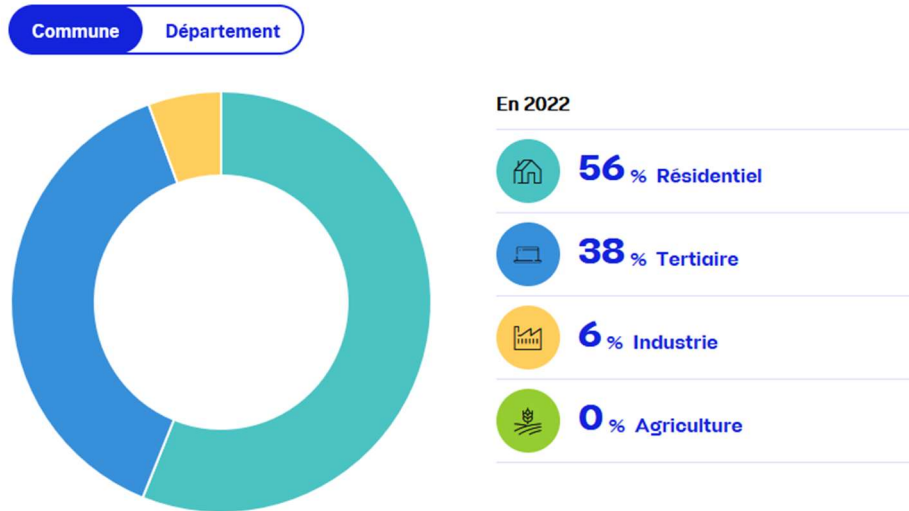
BRIGITTE BORNEMANN : Tout à fait. À propos du câble entre Houat et Saint Gildas, vous avez parlé d'Engie et pas d'EDF. Pourquoi ?

PHILIPPE LE FUR : À l'époque où le câble a été posé en 1960 et mis en service en 64, c'était EDF.

Annexe

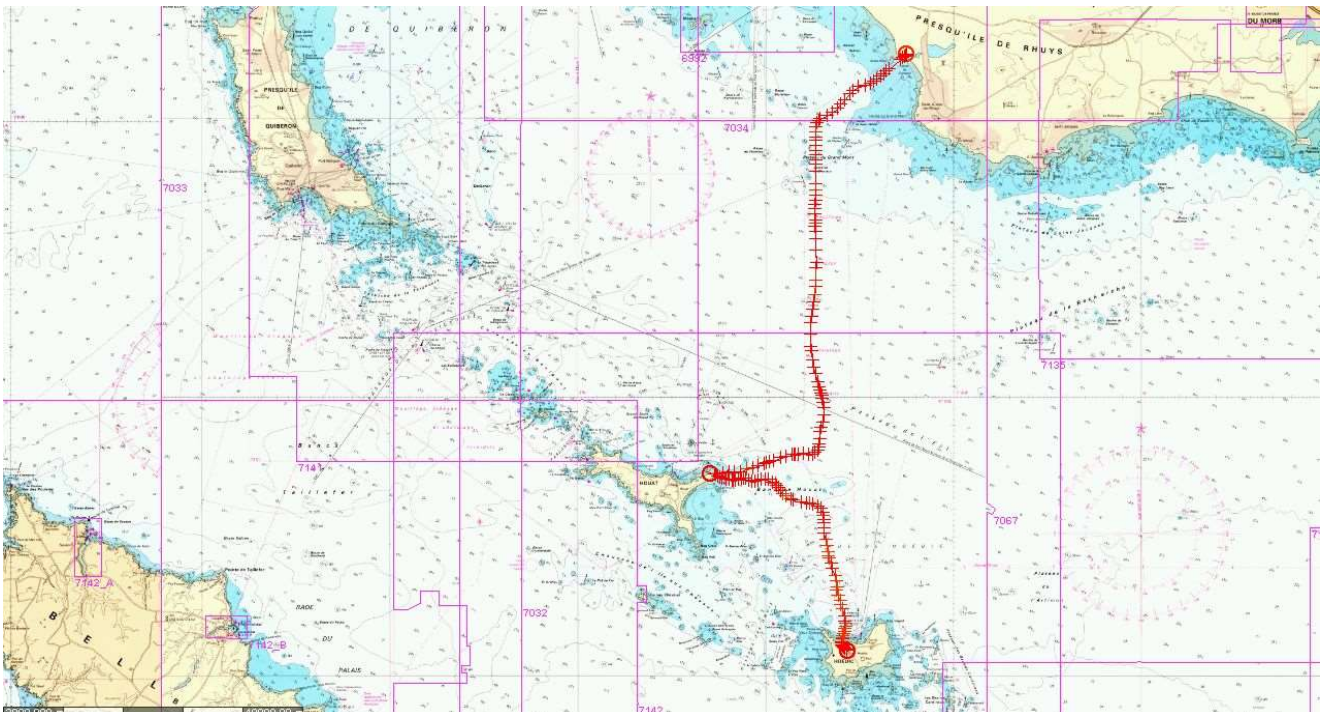
Répartition de la consommation d'électricité et de gaz par secteur

Source : <https://observatoire.enedis.fr/commune/ile-dhouat-56086>



Source : *SDES* - au 31.12.2022
Périmètre géographique : France y compris Corse/DROM

Carte de raccordement SHOM fournie par ENEDIS :



Contexte

Le comité syndical représente les 249 communes du département et 10 EPCI composant Morbihan Énergies.

Une interview complémentaire a été faite en vidéo avec Claudine Le Berre, 2ème adjoint.

Informations ENEDIS :

Houat est alimentée en électricité depuis la presqu'île de Rhuys par un seul câble électrique sous-marin posé en 1963 de 18,8 km.

Hoëdic est alimentée depuis Houat par un seul câble sous-marin de 8,8 km posé également en 1963 (il a été enfoui sur sa totalité en 2006).

Le câble de Houat part de la plage du Rohu sur la commune de Saint Gildas de Rhuys et arrive à la pointe d'En Tal à Houat.

Le câble d'Hoëdic part de la pointe d'En Tal à Houat et arrive au port de l'église à Hoëdic (V. image), en tension 20000 V alternatif.

Enedis a décidé de remplacer les 6 premiers kilomètres.

Le câble sera remplacé depuis le poste de transformation de la plage du Rohu sur 6 km et raccordé en mer sur l'ancien câble. La partie abandonnée sera retirée dans un second temps.

Il y a eu 2 appels d'offres privés :

- un pour la fabrication du câble. à l'issue de cet AO (septembre 2022), Prysmian, désigné lauréat, a livré le câble en juillet 2023.
- l'autre pour les travaux de pose. Lancé en novembre 2023, l'attribution est en cours.

Le câble est fabriqué et stocké sur le site Enedis de Vannes, les travaux de pose sont programmés en septembre 2024. La dépose est prévue pour l'hiver 2024, en commun avec la dépose de Groix 2.

Claudine LE BERRE



Mandat : 2ème adjointe à la mairie de l'île d'Houat

Commune : Houat, 216 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 62,6% (2020)

Opérations exceptionnelles : mise en place d'un assainissement d'eau sur deux ans, cherche à relancer l'écloserie pour élever des essaims de coquilles Saint-Jacques, souhaite protéger les ressources halieutiques pour les pêcheurs de l'île de Houat en créant une ceinture bleue.

Sur l'île de Houat, le Conservatoire du littoral possède 2 sites concernant Houat :

- le site de Treac'h ar Goured,
- le site de l'Île aux Chevaux.

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Non

INTERVIEW DES ELUS DE HOUAT : CLAUDINE LE BERRE ET PHILIPPE LE FUR

20 mars 2024

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC. Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée. La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

PHILIPPE LE FUR : La première question que je poserai, c'est : a-t-on déjà une vision globale du déploiement des éoliennes en mer ? Parce que c'est bien beau d'avoir des parcs à côté de chez nous... Bon pour l'instant il y a Saint-Nazaire et il y a également Groix-Belle-Île mais a-t-on une vision globale du déploiement des futurs parcs ? Est-ce que l'État a déjà prévu des zones de déploiement ?

J'ai une autre question : nous sommes allés à Ouessant justement pendant deux jours pour des réunions au sein de AIP. On a visité la centrale électrique de Ouessant qui était très intéressante. Parce qu'à Ouessant, ils ont une hydrolienne, c'est la seule qui fonctionne en France, c'est la seule. Elle n'est pas encore tout à fait opérationnelle parce que par rapport à la houle, il y a des baisses de tension, c'est difficile à stabiliser. Mais, il y a un mais, c'est que cette hydrolienne fonctionne très bien, ça rapporte quand même je sais plus combien de pourcentage, 4 ou 5 %, mais ça fonctionne très bien. A-t-on une vision du déploiement, peut-être futur, de ce genre de procédé au niveau énergie verte ?

La troisième question : c'est vrai qu'on a du mal à développer les panneaux solaires sur nos îles, on est coincé à chaque fois. On a des projets souvent refusés par l'ABF, qui n'en veut pas. Donc c'est un problème pour nous, d'ailleurs toutes les îles je crois, on est logé à la même enseigne.

CLAUDINE LE BERRE : Sauf à l'île d'Arz, ils en ont remis.

PHILIPPE LE FUR : Ah oui, sauf à l'île d'Arz. Donc nous on a un projet qui va peut-être être accepté, je dis bien peut-être, un projet de poser des panneaux donc sur Houat, juste au-dessus de l'éclosarium, la réserve d'eau qu'on a enterrée. Et là-dessus, on devrait pouvoir poser à condition qu'on change le PLU parce qu'on est en zone protégée là. Il faut simplement changer cette zone en zone de loisir qui nous permettra de poser des panneaux solaires qui pourraient alimenter entre 30 et 40 % du village. Ce qui est quand même assez conséquent, avec un prix évidemment qu'il faudra négocier auprès de Morbihan Energies parce que c'est eux le maître d'ouvrage là-dessus. Mais la question c'est pourquoi à chaque fois qu'on veut poser des panneaux solaires, qui sont maintenant très esthétiques, ça ne se voit même pas sur un toit, comment ça se fait qu'à chaque fois on se fait retoquer par l'ABF, l'Architecte des Bâtiments de France ? Ce qui est dommage.

CLAUDINE LE BERRE : Est-ce que les pêcheurs vont pouvoir continuer à travailler dans la zone du parc éolien au niveau de Belle-Île, la nouvelle zone ?

PHILIPPE LE FUR : C'est vrai qu'il y a certaines communes qui touchent les taxes parce que les éoliennes sont aperçues depuis leurs côtes. Mais il serait peut-être judicieux aussi d'impacter les îles sur cette taxe même si on ne voit pas les éoliennes... C'est quand même un territoire en mer. Il serait peut-être judicieux qu'une taxe soit mise en place pour les îles du Ponant par exemple. Nous, les îles, on n'a pas beaucoup d'argent, les recettes sont maigres si l'on n'avait pas notre petite aire d'accueil et nos gîtes, je ne sais pas comment nous pourrions faire pour maintenir notre collectivité, notre mairie par exemple. Est-ce que ce ne serait pas judicieux qu'on touche quelque chose, même si on ne les voit pas ? Quoiqu'on les voie, encore.

Jean-Pierre BLANC



Mandat : Maire de Prinquiau

Autres mandats :

- Vice-Président au sein de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon en charge du Tourisme et de l'Action Culturelle.

Date de l'élection à la mairie : élu en mars 2022

Commune : Prinquiau, 3 476 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 0,9% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Non

Autres retombées économiques locales déjà connues : Poste de raccordement de RTE

Le tracé de la liaison souterraine s'étend sur 27 km entre la plage de la Courance à Saint-Nazaire et le poste électrique de Prinquiau. Il traverse cinq communes : Saint-Nazaire, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Donges et Prinquiau.

Nom de l'élue conseillère municipale chargée de l'environnement et communication :

- Hélène COUTELLER - 2e adjointe Embellissement de l'espace public, Entretien et propreté des espaces verts, Référente déchets (en lien avec la CCES), Gestion du patrimoine naturel, Gestion de l'eau, **Transition énergétique**, Assainissement collectif.

Établissements scolaires :

3 maternelles (dont une Diwan = en breton), 2 primaires.

INTERVIEW DE JEAN-PIERRE BLANC

06 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Il sera également utilisé en perspective du débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

CHARLOTTE MICHEL : Comment êtes-vous concerné par ce projet qui est en place des éoliennes au large de Saint-Nazaire, et à quel titre d'acteur du territoire ?

JEAN-PIERRE BLANC : La commune de Prinquiau est concernée par le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, notamment puisqu'il héberge le raccordement RTE qui se trouve sur notre commune, en bordure de voie express. En termes de visuel, on ne le voit pas beaucoup. Je pense même qu'on a un bon nombre d'administrés qui en ignorent l'existence, pour tout vous dire.

Auparavant, c'était un terrain privé qui a été acquis par RTE, il y a déjà cinq-six ans, je pense.

CHARLOTTE MICHEL : Il y a eu des consultations de la commune ?

JEAN-PIERRE BLANC : Je n'étais pas présent parce que je ne suis élu que depuis deux ans, mais il y a eu des concertations qui ont été faites, des présentations, qui se sont extrêmement bien déroulées m'a-t-on rapporté.

On a 3 500 habitants, dans une commune qui est située entre Nantes et Saint-Nazaire, et dont une grande partie, à savoir plus de 70%, ne travaillent pas ni sur la commune, ni même dans les environs. Ils travaillent soit sur la partie nazairienne soit sur Nantes. Donc on a quand même un certain nombre de gens qui sont informés qu'on a le terminal RTE installé sur la commune, mais je n'en suis pas convaincu.

CHARLOTTE MICHEL : D'accord. En tout cas, il n'y a pas eu de sujet de discorde ?

JEAN-PIERRE BLANC : Non, très sincèrement pas du tout. Simplement, il y a deux ou trois ans, par rapport à toute la communication qui était faite par RTE, par les médias, par la presse, nous ne nous sentions pas obligatoirement associés à toutes ces réflexions, y compris au débat qu'il avait eu sur les pollutions visuelles, qui sont apparus après les installations, puisqu'il m'a été rapporté qu'au départ, dans toutes les présentations, toutes les consultations qui avait été faites, ça n'apparaissait pas très clairement. C'est-à-dire qu'on n'imaginait pas qu'en bord de mer, on verrait les éoliennes de manière aussi claire.

On avait quand même sollicité RTE. De plus, il y a deux ou trois ans, ils nous ont fait visiter le site même avant la fin des travaux. Donc on a été associés quand même, j'ai même été invité à une réunion qui avait été organisée par la sous-préfecture, et avec la présence du Président de la République, il y a un an et demi je crois à peu près.

A la sous-préfecture de Saint-Nazaire, où il était venu, il y avait le président de la République qui avait fait un tour du parc éolien en bateau, et ensuite, il avait donné une petite conférence à la sous-préfecture. Je pense que c'était l'été 2022.

Cette station est donc installée depuis deux ans.

CHARLOTTE MICHEL : Comment définiriez-vous aujourd'hui les bénéfices sur votre commune ?

JEAN-PIERRE BLANC : D'abord, pour pouvoir installer cette station, ils ont dû couper un certain nombre d'arbres, entre 80 et 90. Et donc on a bénéficié d'une compensation, avec des arbres qui ont été replantés dans les mêmes proportions sur la commune sur différents endroits, sur des terrains publics.

On a ainsi un bois qui s'appelle le bois de Boitouze sur la commune, et où des arbres ont été replantés, qui se portent à merveille. Il y a beaucoup d'eau en ce moment.

CHARLOTTE MICHEL : En dehors de cette mesure compensatoire, en termes de bénéfices, que voyez-vous au niveau économique, au niveau de l'emploi ?

JEAN-PIERRE BLANC : En ce qui concerne le niveau du revenu fiscal potentiel, on n'a pas véritablement encore aujourd'hui une information précise. Mais quoi qu'il en soit, j'en ai parlé avec ma directrice des services généraux de la mairie qui m'expliquait que son impact serait quand même extrêmement faible.

Et, bien évidemment, par rapport aux indemnisations, par rapport aux autres communes littorales qui sont prévues, nous on n'y est absolument pas associé. Pour l'IFER, on est à zéro.

CHARLOTTE MICHEL : Et les autres revenus que vous pourriez avoir, c'était à quel titre ?

JEAN-PIERRE BLANC : Avoir un pylône là, et puis, c'est tout, c'est vraiment extrêmement faible : entre 1 500 et 2 000 € par an, je crois ? C'est dans ces proportions-là.

Pour l'emploi, il y a très peu de monde sur la station, sur le terminal, en l'occurrence, puisque c'est quasiment autonome. Ce ne sont pas des gens qui habitent la commune qui travaillent sur le site.

Il y a donc peu de bénéfices et quasiment pas de contraintes d'embêtement par rapport à ça.

Et pas d'impacts négatifs, sauf au début du projet, quand les choses se sont mises en place, un petit déficit de communication, mais qui a été réglé. Nous-même, les élus, n'étions pas associés obligatoirement aux informations précises quoi, mais ça a été rectifié.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que cela a ouvert de nouvelles opportunités dans votre commune - même si elle n'est pas sur le bord de mer ? Est-ce que ça vous a permis de voir autrement la mer, ou de tisser d'autres opportunités avec le littoral ?

JEAN-PIERRE BLANC : Non, pas particulièrement.

CHARLOTTE MICHEL : Et au-delà de cet aménagement, comment vous vous sentez concerné par le littoral et la mer en général ?

JEAN-PIERRE BLANC : Nous nous sentons concernés, bien évidemment. Après très sincèrement, pour l'ensemble du conseil municipal - et moi, en l'occurrence - le développement de ce parc éolien marin, on considère que c'est véritablement quelque chose de très bien. Cela représente 45 gigawatts. C'est marqué : « Postes de raccordement électriques qui sont accordés à mon réseau à 225 000 volts ».

Donc le parc pour nous, c'est plutôt quelque chose de bien pour la région. Bien sûr c'est toujours pareil, ce qui a été un élément vraiment perturbant et qui l'est encore perturbant, y compris parce que moi je suis en charge, au sein de la communauté de communes Estuaire et Sillon, du tourisme et de l'action culturelle, c'est de voir ces éoliennes en mer. Il y a des gens qui peuvent trouver ça joli, peut-être, je ne sais pas. Mais certains sont un peu perturbés. Ils aiment bien avoir, quand on regarde la mer, voir l'horizon, quoi, et pas des éoliennes.

CHARLOTTE MICHEL : En tant qu'élu de l'intercommunalité, ce sont des réactions qui émanent d'acteurs économiques ou de particuliers ?

JEAN-PIERRE BLANC : De particuliers oui, et de touristes. Mais ce n'a pas pénalisé notre intercommunalité.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez des discussions avec les autres intercommunalités, peut-être plus impactées ?

JEAN-PIERRE BLANC : C'est ça. Parce qu'en fait moi j'ai quelques réunions, également, avec les différents offices de tourisme, notamment sur le littoral, que ce soit La Baule, le Pouliguen, enfin tous ces endroits vous voyez, où on peut échanger sur cela.

Mais notre commune n'est pas du tout concernée par le tourisme littoral. Nous n'avons pas non plus de liens ou des projets en lien avec l'espace maritime.

CHARLOTTE MICHEL : Si on se projette un peu dans le futur, si c'était à refaire aujourd'hui, que proposeriez-vous comme mesure d'atténuation, de compensation, si un tel aménagement se faisait sur votre commune à nouveau, ou si vous aviez un collègue concerné, comme vous, par une station de raccordement ? Que lui conseillerez-vous comme mesure de compensation, d'atténuation ?

JEAN-PIERRE BLANC : Au niveau des taxes à percevoir sur la commune, je trouve que le montant est quand même extrêmement faible. Je ne sais pas comment il est calculé précisément, mais je pense que, bon, ça occupe une grande surface quand même sur la commune. C'est un élément important et on n'a pas beaucoup de retombées fiscales de cette implantation. Après très sincèrement, ce n'est pas du tout dérangeant, comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises. Néanmoins, on a un vieux château médiéval, sur lequel on veut entreprendre des rénovations importantes dans le courant des deux ou trois prochaines années. On a un certain nombre de mécènes qui participent financièrement à la restauration du château, comme par exemple le groupe Total Energies. Vous voyez. Alors j'avais interrogé les responsables de RTE pour savoir si, également, ils souhaitaient pouvoir apporter une subvention. Et on m'avait expliqué que non, ce n'était pas vraiment possible, que RTE ne participait pas obligatoirement à ce type de programmes.

L'aménagement était déjà fait et ils n'avaient pas ce type de partenariat avec les collectivités, pour financer les projets.

CHARLOTTE MICHEL : D'autres conseils, d'autres préconisations ?

JEAN-PIERRE BLANC : On travaille sur le développement d'installations de panneaux photovoltaïques sur la commune, également. Ce sont des éléments importants sur des terrains publics et privés.

On aurait plusieurs stations sur différents endroits.

Le projet est porté en partie par la commune, et puis par d'autres opérateurs privés. On n'en est qu'au stade d'élaboration de notre projet. On n'a pas encore vraiment avancé, mais on souhaite vraiment aller vers cela.

On aurait une zone qui est chez un particulier, sur à peu près un hectare, quand même. Et après sur des bâtiments publics uniquement.

On est aussi en train - parce qu'on avait le chauffage, le gaz et le fioul au niveau de nos pôles scolaires, de réfléchir - mais ce sera sur l'année prochaine - pour mettre de la géothermie sur des bâtiments publics aussi.

CHARLOTTE MICHEL : Vous avez une réflexion qui est quand même assez pêchue pour 3 500 habitants. Ce sont manifestement des questions qui vous tiennent à cœur.

JEAN-PIERRE BLANC : Complètement. Oui, et puis j'ai une adjointe qui est vraiment force de propositions sur toute la partie biodiversité, écologie, et comment sortir un peu des énergies fossiles. C'est vraiment un petit combat.

CHARLOTTE MICHEL : Les habitants sont aussi mobilisés par rapport à ces questions ?

JEAN-PIERRE BLANC : Il y a une vraie sensibilité par rapport à ça complètement. Oui.

Sans que ça devienne pour autant quelque chose qui ne tourne qu'autour de ça.

CHARLOTTE MICHEL : Est-ce que vous pensez que, sur l'élaboration de ce parc éolien de Saint-Nazaire, les impacts du changement climatique ont été bien anticipés par rapport à cette question, par rapport aux aménagements qui ont été faits ?

JEAN-PIERRE BLANC : Franchement, je n'en sais rien, je ne sais pas.

CHARLOTTE MICHEL : Et pour l'aménagement qui est sur votre commune, est-ce qu'ils ont anticipé – enfin, ce n'est pas la hausse du niveau marin, j'imagine... Quoique, je n'ai pas vérifié l'altitude de la commune.

JEAN-PIERRE BLANC : Nous, à l'horizon 2050, 2060, dans les scénarios catastrophes, on peut voir une partie de la commune qui pourrait être sous les eaux. Parce qu'on n'est pas très loin de la Loire, en fait.

On a aussi pas mal de marais, on a le marais de l'hirondelle par exemple je peux vous dire qu'en ce moment avec les pluies qu'on a eues depuis trois, quatre mois, cinq mois, on a beaucoup de problèmes d'inondations et de marais complètement pleins d'eau.

CHARLOTTE MICHEL : Au niveau des canicules et des périodes de sécheresse intense – ce n'est pas en ce moment - mais est-ce que vous verriez des impacts sur l'aménagement qui n'auraient pas été anticipés ?

JEAN-PIERRE BLANC : Je ne crois pas, non. Parce qu'on a eu quand même - il y a deux ans en 2022 - une sécheresse très, très importante avec une période de canicule à plus de 40 degrés, quand même, sur la commune, qui a généré au mois d'août, des incendies importants.

On a eu plus de 200 hectares qui ont été brûlés sur la commune. C'était très important, ça a mobilisé 250 pompiers. Cet été 2022 a été terrible, on a eu énormément d'incendies partout en France. Et nous, on est, on fait partie des 10 plus gros feux nationaux.

Pas des bois heureusement, plutôt des prés, des landes... On a eu quelques abris de jardin brûlés, quelques voitures, caravanes, des choses comme ça. Mais n'a pas eu de dégâts plus importants que ça, on a évité le pire.

CHARLOTTE MICHEL : Les nouveaux documents stratégiques de façade vont être mis en place, pour une période de six ans. Je ne sais pas si vous les connaissez ?

La planification des activités en mer. Donc, pour savoir les zones où on va pêcher, on va produire d'énergie, la cohabitation entre les usages, donc ça va être mis en place pour six ans. Est-ce que vous pensez que, pour la révision de ces documents dans 6 ans, un nouveau débat public est souhaitable ?

JEAN-PIERRE BLANC : Je ne peux pas vous répondre. J'ignore le contenu de ces documents ; je ne connais pas les DSF.

CHARLOTTE MICHEL : C'est l'État qui réunit l'ensemble des acteurs marins et littoraux, pour définir un peu quelles vont être les grandes orientations. Comme un SCOT, mais sur un espace marin énorme.

BRIGITTE BORNEMANN : Exactement. C'est vrai que pour vous, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas directement concerné par cette planification, sauf par le SCOT, mais qui est un SCOT rural. Moi, je pense quand même que l'idée de cette question reste bonne pour une raison simple : c'est que la sous-station terrestre en quelque sorte, la station de conversion de RTE, soit va être montée en puissance pour accueillir un autre raccordement d'un autre parc, éventuellement, s'il est dans la région ou au-delà de Saint-Nazaire - au-delà du parc de Guérande. Et dans ce cas-là est-ce que vous allez être consulté ou pas ?

JEAN-PIERRE BLANC : J'entends bien.

Oui, bien sûr. Donc oui, oui, j'aimerais bien être consulté s'il y avait des projets à venir d'extension, bien évidemment, oui.

BRIGITTE BORNEMANN : Ce que je trouve très intéressant dans votre interview, c'est qu'effectivement, alors que vous êtes le point de raccordement essentiel du parc, vous n'avez pas été véritablement, complètement, intégré - à la fois à la mise en œuvre, parce que peu importe que ce soit avant là ce qui est important, c'est que depuis deux ans, depuis novembre, depuis un an et demi, maintenant, presque, le parc fonctionne parce qu'il est bien raccordé.

Et donc une des premières personnes qui devraient être informées au sens réel du terme et au niveau technique, c'est vous quand même.

JEAN-PIERRE BLANC : Le niveau d'information n'est pas très conséquent, c'est évident.

Ce qu'on aurait aimé avoir, par exemple, en ayant le terminal au niveau de la commune, c'est une tarification de l'électricité favorable, puisqu'on héberge. Ce sont peut-être des choses qu'on aurait pu à l'époque négocier, en disant : écoutez on a le terminal peut-être que on pourrait...

CHARLOTTE MICHEL : J'aimerais savoir comment vous percevez l'IFER donc, cette taxe - cette imposition pour les entreprises qu'elles doivent reverser aux collectivités locales. Et que vous ne percevez pas ?

JEAN-PIERRE BLANC : Non. Nous justement on perçoit zéro euro. J'en avais discuté avec mes élus, on se disait que si, en termes de compensation, pour valoriser le fait que le terminal soit sur notre commune, on pouvait avoir une tarification préférentielle, différenciée de RTE, ce serait vraiment bien.

CHARLOTTE MICHEL : Et quelles seraient vos recommandations pour les prochaines communes, ou s'il y avait extension ?

JEAN-PIERRE BLANC : Communiquer. Je pense qu'on ne communique jamais de trop. C'est vraiment cet élément-là qui est important.

Je pense que le projet avait été très bien mené, je ne sais pas quel retour vous avez pu en avoir vous. Mais en termes de concertation, de réunions publiques, les choses ont été bien faites. Il y avait un accueil plutôt favorable aussi, parce que la sensibilité des gens sur l'installation de ce type d'équipement marin, c'est plutôt bien. Après malheureusement, je pense que le seul, quasiment le seul point noir, c'est cette pollution visuelle.

La recommandation, c'est que bien évidemment, ça coûte beaucoup plus cher, c'est qu'au lieu que le parc - que les éoliennes soient entre 10 et 18 kilomètres, qu'elles soient plutôt à 25, 30 kilomètres du bord de mer. Mais je pense que pour RTE, ce ne sont plus du tout les mêmes coûts.

CHARLOTTE MICHEL : Dans l'avenir, les prochains parcs éoliens seront plus au large. On est en train de partir sur des dispositifs industriels qui ne sont pas du tout de même nature, avec de l'éolien flottant. Et effectivement là, on va au-delà de la zone territoriale. Et la question de la visibilité ne sera pas du tout la même. Mais en revanche, de ce fait, les gens se sentiront peut-être moins concernés.

JEAN-PIERRE BLANC : Oui, certainement.

J'en suis venu à la fin du questionnaire. Brigitte, tu veux poursuivre avec d'autres questions ?

BRIGITTE BORNEMANN : En conclusion, comment avez-vous – enfin, comment la commune a travaillé avec les enfants, ou comment RTE a travaillé avec les enfants pour les informer ?

JEAN-PIERRE BLANC : Je ne sais pas si ça a été fait. Je ne suis là que depuis deux ans, ça a peut-être été fait en amont, c'est possible.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que RTE vous a présenté maintenant les résultats - ou est-ce que le parc en mer est venu vous présenter les résultats de la mise en fonctionnement, vous a expliqué un certain nombre de choses ?

JEAN-PIERRE BLANC : Oui, j'ai eu cette réunion-là. L'année dernière, on a fait un tour de bateau avec RTE. Ils étaient présents, on a fait tout le tour du parc éolien, on a eu vraiment beaucoup d'explications, c'était vraiment riche. Indépendamment de la visite du Président de la République qui avait déjà eu lieu.

Fabien GABORIT



Mandats : Président de l'intercommunalité de l'Île de Noirmoutier, depuis le 10 novembre 2023

Autres mandats :

- 6e adjoint Maire de l'Île de Noirmoutier
- Dirigeant de l'entreprise Les Tadornes

Métier : Conchyliculture mareyage poissonnerie

Communauté de commune de Noirmoutier :

- **Population** : 9 182 habitants (2020)
- **Noirmoutier - Population en 2020** : 4486 habitants
- **Communes avoisinantes (Nb habitants : Insee 2015)** :
 - L'Épine (2.71km – 1 683 habitants),
 - La Guérinière (5.85km – 1 355 habitants),
 - Barbâtre (13.46km – 1 771 habitants),
 - Préfailles (14.67km),
 - La Plaine-sur-Mer (17.44km),

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : 3 communes sur les 6 de la communauté de communes perçoivent la taxe : Préfailles, La Plaine-sur-Mer et Noirmoutier

Taxe éolienne en mer parc Yeu-Noirmoutier : parc Ocean Winds Oui à partir de 2025

Nom de l' élu conseiller municipal chargé de l'environnement et communication :

- Christophe DAUSSY, 4e adjoint Activités maritimes et portuaires, patrimoine communal et bâtiments publics.

Contexte

En 2023, parmi les actions que propose de mener Fabien Gaborit, la réalisation de logements à l'année reste une priorité avec la construction sur le site du directeur de l'hôpital de vingt maisons destinées aux personnels de santé et aux aides à domicile **L'environnement doit être au cœur de nos décisions... Nous mettrons en place l'éco participation sur le pont, outil indispensable pour financer nos projets : des navettes décarbonées inter villages douze mois sur 12, l'aménagement de 30 km de pistes cyclables supplémentaires, la mise en place d'une police de l'environnement, la création de nouvelles lagunes et le stockage dans nos carrières afin d'augmenter les volumes d'eau de réutilisation disponibles pour nos agriculteurs.**

Déclaration de Fabien Gaborit après le rejet du recours contre les éoliennes au large de Noirmoutier et de l'île d'Yeu a été rejeté par le Conseil d'État le 2 mars 2023.

62 éoliennes à 12 km des côtes de l'île d'Yeu, à moins de 17 km de celles de Noirmoutier, *"ça reste de la pollution visuelle malgré tout, nous serons donc vigilants pour obtenir des compensations financières suffisantes"*, indique à France Bleu Loire Océan Fabien Gaborit, le président de la communauté de communes.

Le parc qui doit s'étaler sur 83 km², chaque éolienne sera espacée de plus d'un kilomètre pour laisser passer notamment les bateaux de pêche. Le parc produira 1900 GWh par an, **l'équivalent de la consommation de 800.000 personnes.**

Adaptation du questionnaire au cas de la communauté de communes de Noirmoutier :

- 1) Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteur du territoire, élu, habitant, ... ? par le parc Yeu-Noirmoutier d'Ocean Winds qui devrait démarrer en 2025
- 2) Actuellement, avant le démarrage du parc quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire (économie, écologie, emploi, revenus fiscaux, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ? manque dynamique éducative, citoyenne
- 3) Même question sur les impacts négatifs ? quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre territoire (économie, écologie, espèces, habitats, emploi, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ?

- 4) De nouvelles opportunités s'offrent elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral et éolien en mer ?

A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?

- 5) Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?
- 6) Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire pensez-vous que les impacts du changement climatique ont été bien anticipés (hausse du niveau marin, risque de tempêtes, canicules marines, transformations écologiques...) ?

Et est-ce que l'approche du parc de Saint-Nazaire a servi au projet de Yeu-Noirmoutier

- 7) Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?
- 8) Facultatif Comment percevez-vous l'IFER à propos de l'imposition pour les entreprises éoliennes, hydroliennes ... ? et échanges d'expériences
- 9) Quelles sont vos recommandations ?

INTERVIEW ET VERBATIM DE FABIEN GABORIT

26 mars 2024

Cet entretien est réalisé par Catherine Bersani pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

Rencontre-interview entre Fabien Gaborit, conseiller municipal de l'île de Noirmoutier, président de l'intercommunalité de l'île de Noirmoutier, depuis le 10 novembre 2023 et Catherine Bersani.

Le projet d'extension du parc éolien en mer Yeu-Noirmoutier a été présenté le 6 mars par le préfet maritime de l'Atlantique. Avez-vous participé à l'élaboration de cette carte ou été informé de cette zone propice ?

FABIEN GABORIT : Comme nous l'avons publié dans un communiqué de presse avec Yan Balat le maire de Noirmoutier, notre territoire est engagé au quotidien dans la transition écologique. Nous sommes convaincus de la légitimité de la souveraineté énergétique de notre pays, et de la production de l'énergie renouvelable.

Dès notre élection en 2020, nous avons défendu la création d'une filière industrielle, 100 % française d'éolien offshore flottant, permettant ainsi la sanctuarisation de nos zones de pêche artisanales, et d'éviter la pollution visuelle des parcs d'ancienne génération qui sont posés sur les fonds marins.

Alors même que les travaux du parc éolien Yeu - Noirmoutier dont l'opérateur est Ocean Winds viennent de démarrer, nous sommes furieux sur la méthode et l'extension annoncée, car aujourd'hui nous n'avons toujours pas une vision claire sur les retombées économiques attendues pour notre territoire.

Nous déplorons avec le maire de Noirmoutier cette initiative qui nous impose une cartographie, sans concertation préalable des élus. N'oublions pas qu'il est nécessaire de ne pas contraindre encore plus notre pêche artisanale, et que l'impact environnemental doit être mesuré avant de telles annonces.

Christophe DAGUIZE



Mandat : Conseiller délégué au développement économique et au tourisme - mairie de Pornichet.

Autres métiers : Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, animateur et coordinateur QSE.

Date de l'élection à la mairie : 2020

Commune : Pornichet, 11 828 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 49,2% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Oui

Autres retombées économiques locales déjà connues :

SNSM à Pornichet, bénéficiaire de la taxe sur les éoliennes maritimes au niveau national ou local.

Noms des élus conseillers municipaux chargés de l'environnement et communication :

- Jean-Claude PELLETEUR : maire de Pornichet.
- Frédérique MARTIN : adjointe aux Ressources Humaines, au Dialogue Social et à la Communication.
- Stéphane CAUCHY : conseiller délégué à la Transition Écologique et à la Participation Citoyenne.

INTERVIEW ET VERBATIM DE CHRISTOPHE DAGUIZE

23 mars 2024

À la suite de la rencontre-débat du 22 mars au Pouliguen « La parole aux élus » et d'un entretien avec Christophe Daguize, celui-ci a été mandaté par Jean-Claude Pelleteur, Maire de Pornic, pour répondre aux questions qui avaient été adressées.

Cet entretien est réalisé pour l'étude complémentaire « La parole aux élus », commandée par la CNDP. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteur du territoire, élus, habitants... ?

En tant qu'habitant du territoire et d'une commune littorale.

En tant qu'élu de ma commune sur les périmètres du tourisme et du développement économique.

Actuellement, quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire (économie, écologie, emploi, revenus fiscaux, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres) ?

Les bénéfices identifiés :

- la sécurité énergétique et son origine verte ;
- l'apport financier pour le budget de la commune ;
- un impact visuel jugé positif par certains habitants et/ou visiteurs ;
- un apport d'emplois et de compétences pour le territoire ;
- une offre complémentaire touristique.

Même question sur les impacts négatifs ? quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre territoire (économie, écologie, espèces, habitats, emploi, énergie, paysage, attractivité économique ou touristique, autres).

Les impacts négatifs :

- un impact visuel jugé négatif par certains habitants et/ou visiteurs ;
- une pénalisation des activités liées à la mer (plaisance/pêche/loisirs/sports nautiques). • Une production intermittente non maîtrisée ne compensant pas totalement l'arrêt de la centrale à charbon de Cordemais ;
- la redevance reversée par l'exploitant n'est pas équitablement répartie (règle appliquée et clés de répartition changeante, ne tient pas compte du nombre d'habitants réellement présents tout au long de l'année...);
- le manque de fiabilité des montages photos a développé un a priori suspicieux et négatif auprès de la plupart des habitants.

De nouvelles opportunités s'offrent-elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions énergétiques pour la commune ?

Pas de réponse sur ce point.

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

- Une démarche est en cours pour identifier les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques.
- Restera à définir le scénario le plus pertinent entre autoconsommation / revente.

Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire pensez-vous que les impacts du changement climatique ont été bien anticipés (hausse du niveau marin, risque de tempêtes, canicules marines, transformations écologiques...) ?

Pas d'inquiétude sur ce thème.

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

Oui, le débat doit être permanent :

- ce débat est une source d'information et d'échange ;
- il a aussi un rôle de pédagogie auprès du public et des parties prenantes ;
- il équilibre autant que possible le temps de parole des personnes et des parties prenantes, quelle que soit leur position (pour ou contre).

Facultatif : comment percevez-vous l'IFER à propos de l'imposition pour les entreprises éoliennes, hydroliennes ... ? et échanges d'expériences

Ne sais pas.

Vos recommandations ?

Le débat doit être permanent. Cependant, les élus locaux doivent avoir plus de pouvoir de prescriptions face aux représentants de l'état (ministère, préfecture principalement, le ministère des armées, la DGEC...).

Ion TILLIER



Mandat : Directeur-adjoint du COREPEM Pays de La Loire

Chargé de la coordination scientifique et technique de l'observatoire VALPENA et du suivi des projets d'Énergies Marines Renouvelables

INTERVIEW D'ION TILLIER

21 février 2024.

Un entretien a d'abord été mené par Charlotte Michel, dans le cadre du projet TERMER.

Une partie de cet entretien a été utilisé et complété pour le débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

Retranscription partielle de l'entretien, en vue d'un usage pour le rapport de la CNDP et du 22 mars au Pouliguen.

Charlotte Miche rappelle les objectifs de l'entretien. Elle propose à Ion Tillier de raconter la mise en place du parc éolien de Guérande/ Saint-Nazaire : Comment les discussions ont été menées ainsi que les négociations depuis les débuts. Sur quoi le COREPEM a été vigilant ? Quelles ont été les déconvenues, les succès ? L'objectif de l'interview est qu'à travers un témoignage, un historique de la perception et du vécu de la création du parc du Banc de Guérande par les pêcheurs puisse être décrit.

Ion Tillier retrace les différentes périodes et le rôle qu'a joué le comité des pêches.

Il rappelle qu'à partir de 2010, l'État a choisi deux zones pour l'implantation des éoliennes après une première phase de concertation qui n'avait pas abouti au choix spatial d'une implantation. En 2010, l'État a été plus précis.

« Et coup de bol, côté pêche, cela collait plutôt bien avec des zones de moindre contrainte collective parce qu'on était sur des zones de plateau rocheux moins fréquentés, il avait moins de navires que dans les espaces alentours. Pour les navires qui travaillent, ces zones revêtent malgré tout une importance capitale, cela représente quelques navires ».

Le comité a joué le jeu de chercher des solutions avec les autres acteurs et les services de l'État.

« Le choix a été fait de se dire : il y a une logique, peut-être de concentration à avoir sur quelques navires en recherchant des bonnes solutions d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts. Et ce sera certainement plus simple à gérer s'il y a moins de monde au total. Première chose et plus simple à gérer parce que ce sont des espaces qui sont pratiqués par des navires de pêche aux arts dormants, donc casiers, filets et lignes, et qui sont a priori d'un point de vue sécurité, plus aptes à travailler dans des parcs éoliens que des chaluts ou des navires pratiquant la drague ou ce genre de métiers. Donc les pêcheurs, suite à cette consultation préfectorale qui avait défini des macro zones, même si relativement réduites quand même, se sont mis au travail, avec les préfets, sachant qu'il n'y avait pas de choix sur parc ou non parc, ni même sur parc à un autre endroit ou pas. Voilà, la décision était prise. Et ils se sont mis au travail pour dessiner le détail. »

Les négociations n'ont pas porté sur la zone mais la forme du parc éolien.

« C'est notamment par ce travail des pêcheurs que la zone de Saint-Nazaire a cette géographie un peu alambiquée en forme de polygone avec beaucoup de faces. Mais malgré tout, le choix de la zone en elle-même n'a pas été définie via la pêche. Ce choix du plateau du Banc de Guérande, n'a pas été définie sur des aspects pêche mais au travers d'aspects techniques par l'analyse multicritère. C'est un espace qui est très contraint. Il y

a le chenal de navigation et la zone d'attente du grand port à l'Est, une zone Natura 2000 à l'ouest, des espaces particuliers du littoral et du Proche côtier quand on retourne vers la terre. A l'époque, on ne pouvait pas imaginer aller plus au large pour des critères techniques de bathymétrie. Il fallait que ce soit réalisable dans des fonds inférieurs à 35 40 m. »

Après cette phase de définition spatiale, l'État a lancé l'appel d'offres pour retenir le candidat.

« Effectivement, les pêcheurs ont été amenés à avoir des rencontres avec les différents consortiums. Le seul objet d'échange dans cette phase-là est pour évoquer les logiques d'évitement, de réduction et in fine de compensation des impacts. Même si pour être très clair, on parlait très peu de compensations. On parlait vraiment d'évitement et de réduction au sens où on peut organiser un parc éolien pour qu'il soit pêchant ensuite. Les négociations portent sur comment mettre les lignes d'éoliennes et les câbles, dans quel axe ? ou est-ce qu'il faut positionner la sous-station, etc. ? Et, et c'est vraiment sur ce niveau-là que se sont positionnés les professionnels lors de la phase de conception des offres des candidats à cet appel d'offre. Effectivement de multiples échanges ont eu lieu et à l'issue de ces échanges, les marins pêcheurs se sont concertés. Parce que la pêche est une et indivisible, mais il y a des différences entre les pratiquants des différents métiers. »

Les pêcheurs avaient leur préférence entre les candidats et l'ont manifesté auprès des autorités publiques.

« On peut relativiser le poids des pêcheurs car parmi les critères qui président au choix des lauréats il y a la conciliation avec les usages certes. Cela fait partie effectivement du cahier des charges, mais très concrètement, 75% de la notation c'est le prix de l'électricité Celui qui propose ne serait-ce qu'un 0,15 € de moins en cout de production et de vente sur un mégawattheure, part déjà avec un avantage absolument démentiel vis à vis des autres. »

Un riche processus d'apprentissage s'est mis en place entre les acteurs.

« Dans ce projet de Saint-Nazaire, mais c'est valable j'imagine sur les autres projets qui ont été lancés dans les années 2010, tout le monde est arrivé avec une méconnaissance totale de l'autre autour de la table. C'est-à-dire que les pêcheurs ne connaissaient rien à l'éolien, et les entreprises de l'électricité ne connaissaient rien à la pêche et aux questions maritimes de manière générale. Et en fait, il y a eu toute cette première partie là des années 2010 qui a été un grand exercice d'acculturation mutuelle et d'apprentissage, et pas seulement sur l'apprentissage « métier » sur les autres, les autres font ça, je le comprends, je l'intègre, et cetera, mais surtout l'apprentissage sur toutes les procédures qui ont été mises en place parce qu'il y avait un cadre théorique sur l'étude d'impact, sur les procédures sécu, etc. Mais en fait, ce cadre théorique, il n'allait guère au-delà des grands principes. On a énormément appris et œuvré de concert pour construire des éléments un peu robustes. Et quand je dis tous les acteurs, j'inclus là-dedans notamment les services de l'État, que ce soit la préfecture maritime, les DDTM ou dans une moindre mesure DIRM et DReal. Ils ont été très actifs dans la construction collective. Des choses qui se sont un peu perdues aujourd'hui.

« C'est une belle époque en fait des projets éoliens.

Je ne l'idéalise pas mais c'est vrai qu'il y avait l'émergence d'un fait nouveau avec le déploiement concret de ce nouvel usage en mer qui a posé plein de questions et où chacun était en posture de résolution de problème. Je l'ai vécu comme cela sur Saint-Nazaire. Sur d'autres sites, Saint-Brieuc notamment, il y a eu des postures de conflits parce que justement il n'y avait pas de souhait de résolution de problèmes. Sur Saint-Nazaire, c'est à mon avis un fait marquant. Tous les acteurs ont toujours été dans la résolution de problèmes et c'est cela qui fait qu'il n'y a pas eu de guerre ni sur l'eau ni à terre dans les tribunaux, etc., entre la plupart des usagers et le projet. »

Le choix de la zone sur le plateau des Guérande, bien qu'il soit établi par l'État était une zone de moindre impact pour la pêche, ce qui a pu être mal interprété par d'autres usagers qui n'étaient pas satisfaits du choix de la zone et ont cherché à reprocher à la pêche d'avoir influé sur ce choix de localisation.

« Il y a effectivement moins d'activités de pêche que sur les espaces environnants. Et c'est une réalité. On ne l'a jamais nié mais simplement ce n'est pas nous qui l'avons décidé. Nous on a juste décidé de contribuer à dessiner le détail du parc. Dans tous les cas, le parc aurait été sur le banc de Guérande. En gros, il aurait été soit alambiqué, soit rectangulaire. La seule action qu'on a eue, c'est le fait qu'il ne soit pas rectangulaire ».

Au cours de la phase de débat public, le COREPEM s'est largement investi.

« On a participé à ce débat public à travers différents supports de communication classiques ; les cahiers d'acteurs que proposent les débats publics, on en a effectivement publié un. On est intervenu à de multiples reprises en réunion et notamment lors d'une réunion dédiée au sujet pêche. Et on a tâché de faire vraiment œuvre de transparence dans ce qu'étaient les enjeux côté pêche, dans l'explicitation de nos positions et d'afficher en fait le fil rouge de notre suivi sur ce projet-là, c'est à dire une posture de vigilance, aussi, un peu de sentinelle parce qu'en fait, sur le site en lui-même, à part les pêcheurs, il n'y a quand même pas grand monde ».

« C'était assez intéressant parce que dans le cadre de ce débat public, il y a eu vraiment un consortium un peu inattendu d'acteurs qui avaient des positionnements proches notamment toutes les associations environnementalistes locales et la pêche. On parlait d'une même voix, quasiment à longueur de débats. Donc les associations affiliées, FNE etc., avec lesquelles, pas tant au niveau local qu'à un niveau régional ou national, on s'affronte clairement sur tout un tas de sujets. Les échanges sont plus dogmatiques disons. Et là il y avait un pragmatisme qui a fait que on s'est écouté lors des réunions, on était en phase et même, j'ai souvenir qu'on se relayait. C'est à dire quand il y en avait un qui intervenait pour essayer de faire passer une idée et qu'on se rendait compte que cela n'avait pas été entendu, il y en avait un autre, d'une autre structure qui reprenait la main pour essayer d'aller dans le même sens, mieux expliciter, etc. ».

Lors des phases d'études des impacts, le COREPEM a participé à des innovations méthodologiques sur les études sociotechniques et réglementaires.

« Pour estimer les pertes d'exploitation pour les navires qui présentaient une activité historique dans les zones mises en travaux et qui seraient interdites. On a visé une vraie logique d'équité. Si Monsieur Bidule, dans la zone, perd 100 balles (on ne parlait pas de ces montants-là évidemment, autour de 5000€) effectivement il doit être indemnisé du montant de ce préjudice-là. Et puis si celui d'à côté c'est 6500€, il sera indemnisé de 6500 euros, etc. Bref une approche vraiment très individualisée. C'est en ce sens que je parle d'équité. On a inventé avec quelques opérateurs, les économistes des pêches de l'université de Nantes, EDF, RTE et nous, un système d'évaluation individuelle des préjudices basé sur l'historique d'activité sur zone, Qui permet d'indemniser les entreprises de pêche lors des phases de travaux. Cela a bien fonctionné. Et dans l'ensemble il y a peu de mécontents. Dans tous les cas, il y eu 0 recours en fait sur cette méthode d'évaluation de préjudice et d'indemnisation à l'amiable.

Le COREPEM a in fine récupéré une partie de la taxe. Que souhaite-il en faire ?

« Une fois la confirmation que cette taxe effectivement serait bien reversée, on a dit « ok tournons cela effectivement en opportunité », en dirigeant l'utilisation de ces fonds vers le financement de grandes actions structurantes au service du projet politique collectif des pêcheurs des pays de la Loire ». Plusieurs axes sont en discussion : sur la décarbonation et la performance environnementale, sur le renouvellement des générations de

marins pêcheurs et des entreprises de pêche, etc. Enfin pour répondre aux enjeux à venir à moyen et long terme de la pêche. «

« L'idée est surtout de ne pas saupoudrer en finançant chaque entreprise de pêche à coup de 10 KE de ci et de là sans vraie plus-value collective. Les enjeux que doit cibler le Comité des pêches c'est du moyen ou long terme. Actuellement on est les 2 pieds dedans en termes de cadrage parce que les premiers fonds ont été perçus en fin d'année dernière. On aimerait bien pouvoir enclencher mais pour ne rien vous cacher le cadre reste encore à construire. «

Quels retours a -t-on aujourd'hui en termes d'impact sur la ressource halieutique ?

« Sur les suivis d'un point de vue ressources halieutiques notamment, quelques résultats sont connus. C'est un peu tôt, et puis surtout il y a eu au milieu de la période de grosses perturbations environnementales. C'est un site de pêche, notamment aux crustacés et on a eu l'émergence en masse d'une espèce sur la période avant et pendant les travaux : le poulpe. Manifestement il y a un effet sur les populations de crustacés, que ce soit un effet de fuite, soit un effet simplement de « boulotage ». Cette pêcherie « crustacés » s'est complètement effondrée. C'est à dire que les homards, les tourteaux etc. qui étaient pêchés sur ce site-là avec le poulpe qui a émergé avec une biomasse aussi importante, ont disparu. Donc cela nous met en difficulté pour avoir un suivi du fait de cette modification environnementale. »

« Donc c'est difficile de faire le bilan sur les crustacés malgré tout, en lien avec ce parc éolien sur les poissons. Ce qu'on observe, via les marins qui observent sur site ou les études dans le cadre des suivis par des bureaux d'études spécialisées, tous disent la même chose, il y a très peu d'impact. Hormis le temps des travaux. »

Quels sont les déceptions ou les points de vigilance que le COREPEM retient de cette première expérience de parc éolien ?

« S'il y a des déceptions à avoir autour de ce projet, à mon avis, elles viennent plutôt après la construction. Une fois la mission collective accomplie, là, on assiste à un retour d'un autoritarisme un peu mal placé du côté État. Il a débuté par une remise en cause des règles communément admises auparavant. Dans un processus de plusieurs années de concertation, les remettre en cause de manière extrêmement rapide, en portant si peu d'intérêt à la concertation, menée par tous les acteurs pendant des années pour y compris faire avancer leur propre travail de cadrage, là oui c'est une vraie déception. «

« Si l'État n'avait pas eu la bonne volonté de tous les usagers, dans le cadre du processus d'implantation du parc. Il ne serait arrivé à rien. Ce serait parti au conflit dans tous les sens comme on a pu le vivre sur d'autres parcs. »

« Je vois bien que la procédure de résolution de problème, est de plus en plus instituée. Elle a tendance à se figer et elle ne laisse pas la place à la vraie résolution. Il va falloir trouver de nouvelles manières, de discuter avec les uns et les autres : c'est ce quoi je voudrais insister. On peut accélérer le déploiement, et il y a moyen de trouver de l'acceptabilité sur certains types d'espaces pour tous les usagers, mais pas au détriment de cette concertation et de cette résolution de problèmes. Mon attention porte vraiment sur le fait de conserver les bons espaces de concertation au bon moment pour trouver des solutions qui rendent les choses acceptables. »

« Ma crainte c'est que les discussions soient trop contraintes, non pas par eux, mais par les procédures, par les procédures notamment où l'État est derrière. (...) On voit bien quand l'État ne se met pas en position autoritaire au milieu, on peut trouver des solutions. »

Dans l'avenir les parcs ne seront plus côtiers mais au-delà des zones territoriales. Qu'est-ce que cela va changer ?

« Pour les parcs qui sont positionnés hors des zones territoriales, certes ils sont pêchés, il y aura une évaluation très certainement de préjudice et puis une compensation à hauteur du préjudice. Mais par contre, ce volet dans le cadre législatif n'est pas encore défini mais tout ce qui est sorti pour l'instant laisse à penser que la clé de répartition ne sera pas du même ressort. Et les EPCI ou les communes, il n'y aura plus de sujets de visibilité. Côté pêche, s'il y a une part du montant, ça ne sera certainement pas la même part. »

« J'espère qu'on va être sur des logiques d'implantation assez différentes, c'est à dire quitte à partir au large autant essayer de rationaliser cette utilisation de l'espace. On voit en mer du Nord que qu'effectivement il y a une logique de lotissement de parcs éoliens en une forme de grappe pour n'avoir qu'un seul raccordement avec une seule sous station. Et puis peut-être 4 à 6 parcs qui puissent être accordés à cette station. Cela de très grandes emprises, mais c'est un espace qui est complètement différent du plateau continental de tout point de vue. On est un espace beaucoup plus homogène en termes d'habitats, en termes d'utilisation de l'espace par les espèces mobiles, etc. On n'a pas de hotspots sur des points particuliers avec telle valeur, etc. C'est homogène même si je caricature, mais globalement c'est l'idée. Une moindre densité et une moindre intensité d'usage aussi. Il y a certainement moyen de travailler différemment là-dessus. »

Hervé MOULINIER



Métier : Hervé Moulinier a participé aux travaux de la section Mer-Littoral au CESER. Président fondateur du Pôle de Compétitivité Mer Bretagne Atlantique et à ce titre de France Energies Marines. Il est également ancien président de l'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime) et ancien directeur de Thales à Brest.

Date de l'élection au CESER Bretagne : janvier 2005 à 2007 en tant que membre puis personnalité extérieure de la section Mer Littoral de 2008 à 2023.

Contexte

La loi Barnier (1995) fonde l'obligation d'impliquer les citoyen·nes dans l'élaboration de projets d'aménagement et d'équipement à impact environnemental et sociétal, et crée la Commission nationale du débat public (CNDP).

La CNDP organise un débat jusqu'au 26 avril sur la planification maritime : « avenir de la mer, du littoral, de la biodiversité marine et de l'éolien en mer.

Il y a dix ans, dans le cadre de vos activités en tant que membre de la section mer et littoral du CESER vous étiez rapporteur avec Antoine Dosdat (2014) un rapport sur l'**Economie maritime en Bretagne : changeons de regard**. Y avaient notamment contribué pleinement Guy JOURDEN, membre de la section jusqu'en 2013 et rapporteur de l'étude sur les EMR, Fanny Tartarin et Stéphanie VINCENT pour le CESER.

Dix ans après, vous êtes rapporteur avec Stéphane Créach, vice-président du CESER, salarié de Naval Group (Brest), représentant le comité régional CGT Bretagne, un nouveau rapport sur les industries de construction, maintenance, et déconstructions navales pour éclairer leurs perspectives qui est paru en décembre 2023. Il élabore des propositions pour donner un nouveau souffle à la " navale".

Enfin, Loïg Chesnais-Girard, le président de la Région Bretagne a confié une mission sur la consultation citoyenne. En avril 2023, le CESER présidé par Patrick CARÉ, a publié un premier rapport, partant du principe qu'il ne peut y avoir de démarche sincère d'association des citoyen·nes que si leur parole est suscitée, entendue et prise en compte jusqu'à la décision, et ce dans l'objectif de travailler ensemble à l'amélioration des politiques publiques. Ce rapport correspond également à la volonté que les élus des communes du littoral expriment pour le déploiement de l'éolien en mer en perspective de 45 GW de production d'énergie électrique en mer annoncés par le président de la République le 10 février 2022. Ce rapport montre combien les collectivités sont de plus en plus sensibles à la bonne communication et information des habitants avant que des décisions soient prises.

INTERVIEW DE HERVE MOULINIER

18 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Hervé Moulinier a participé aux travaux de la section Mer-Littoral au CESER. Président fondateur du Pôle de Compétitivité Mer Bretagne Atlantique et à ce titre de France Energies Marines. Il est également ancien président de l'ENSM (Ecole Nationale Supérieure Maritime) et ancien directeur de Thales à Brest.

Date de l'élection au CESER Bretagne : janvier 2005 à 2007 en tant que membre puis personnalité extérieure de la section Mer Littoral de 2008 à 2023

BRIGITTE BORNEMANN : À ce stade, nous avons fait en grande partie des interviews d'élus, et également une interview du COREPEM Pays de La Loire, et en vous écoutant, il m'a semblé presque crucial qu'il y ait aussi le revers de la médaille. Je m'explique : quand vous avez créé France Énergies Marines, le pôle de compétitivité, c'était à la fois dans un esprit de créer des filières, et pour créer ces filières, il faut que ce soit accompagné - ce n'est pas une décision seule des industriels, il faut que ce soit accompagné et par des collectivités, et par l'État.

Dans ce cadre, j'aimerais avoir votre sentiment sur les points suivants : qu'est-ce que l'on peut demander à l'État et qu'est-ce que l'on peut véritablement demander aussi aux collectivités. C'est important. Et quelles sont les limites des uns et des autres ? Qu'en pensez-vous ?

HERVÉ MOULINIER : En fait, je ne suis pas le créateur, mais le Président fondateur du Pôle Mer Bretagne Atlantique. C'est à ce titre-là que j'ai impulsé la création de France Energies Marines.

Pour répondre au fond de la question, oui, effectivement, nous étions au carrefour finalement des attentes des acteurs, à la fois économiques et du monde académique, sur ce qu'ils attendent de l'État et des collectivités, pour impulser la création de cette filière. Et pas seulement la filière en tant que cluster industriel, mais impulser les énergies marines dans leur déploiement et dans toutes leurs interactions.

Parce que, ce qui est très important à comprendre aussi, c'est que le Pôle s'est créé dans un état d'esprit et un climat où, finalement on était parmi les premiers à mettre en œuvre une politique maritime intégrée. C'est-à-dire prenant en compte tous les aspects qu'ils soient environnementaux, sociétaux, économiques, industriels, énergétiques et tous les secteurs d'activité qui concernent le maritime. À part peut-être un peu moins le tourisme, parce que les développements industriels dans le tourisme, n'étaient pas notre sujet - enfin il y a peu de recherche académique vraiment sur le sujet.

Donc nous, notre crédo, c'est de développer par l'innovation, faire des projets innovants pour améliorer la compétitivité en fait de toutes ces activités-là. On était donc vraiment sur les énergies marines dès 2005, c'était un des secteurs à côté de la sécurité-sûreté maritimes, la construction navale, la pêche, les ressources minérales et biologiques, l'environnement, les ports. Ce n'est qu'un des sujets, mais il est examiné en totale synergie avec les autres. C'est le premier point.

Ensuite, on avait des attentes précises, alors je ne sais pas par rapport aux questions que vous avez posées, par laquelle commencer : « les responsabilités ou les attentes ... » ou « Comment voyez-vous le développement des énergies éoliennes en mer dans le cadre du débat public ».

Si on commence par la question du débat, par rapport à ce qui aurait pu être une consultation globale sur les DSF, les dossiers stratégiques de façade, qui sont l'aboutissement d'un long et lent processus, il y aurait pu avoir une consultation du public sur ces DSF.

En fait, il y a eu une consultation pour avis des instances représentatives que sont l'ARML pour les Pays de la Loire, le CRML pour la Bretagne, puis du CMF NAMO. Par exemple, j'étais amené à rendre un avis aussi via le COMER au niveau du Conseil National Mer et Littoral... Mais il n'y a pas eu de débat public. Donc on se retrouve maintenant en situation d'obligation de faire un débat public sur une partie du DSF.

La très bonne nouvelle, c'est que ce débat public prend un peu de hauteur par rapport au débat public des premières implantations EMR, des premiers appels d'offres, des premières tranches jusqu'à 5 ou 6... En fait, on prend un peu de hauteur parce qu'on est obligé de regarder le problème dans son ensemble. C'est-à-dire, on ne peut pas faire au fil de l'eau appel d'offres par un appel d'offres, puis refaire un débat public en redisant les mêmes choses sous une autre forme, et en ne prenant pas en compte les interactions, en ne prenant pas en compte l'objectif global de raccordement, en ne prenant pas en compte les effets cumulés, sur le réseau ou par exemple les effets cumulés d'interactions avec la pêche, ou la biodiversité...

Donc le fait que ce débat public soit, d'une part, global, et que d'autre part, la CNDP ait aggloméré sur le parcours, -parce que c'est un peu comme ça quand même-, la problématique des Zones de Protection Forte, en fait cela remet de l'intégration et de la politique maritime intégrée dans le débat. Donc ça, je trouve que c'est vraiment quelque chose qui est très positif. Je pense que le premier point à mettre en évidence, c'est qu'en fait, en faisant ce grand débat, ce débat public « La mer en débat », on se rapproche d'un débat sur la politique maritime intégrée : donc de la prise de conscience de ce qu'est une politique maritime intégrée.

Alors que pour les Zones de Protection Forte, je fais une parenthèse sur le sujet, parce que c'est quand même assez important, parce que parmi les gens qui sont venus au débat, il y avait des gens qui étaient très mobilisés sous cet angle...

BRIGITTE BORNEMANN : Vous parlez de Rennes ?

HERVÉ MOULINIER : Oui, de Rennes. Rennes incluait toute la façade NAMO, donc aussi les gens des Pays de la Loire. Donc la problématique environnementale globale était forte. Biodiversité, environnement, ce sont des thèmes qui sont apparus au-dessus du panier et au-dessus des autres régions.

Pour la protection forte, le problème c'est que, en fait, le dispositif français est très complexe, il est stratifié par différentes réglementations et il est devenu illisible pour beaucoup. Et comme il est illisible, en fait, son contrôle est illusoire ou très difficile à faire.

C'est pourquoi la notion de ZPF, même si elle n'est pas complètement définie, oblige en fait à se repencher sur le dossier et puis à définir des zones, parce que, finalement, les zones de protection forte qu'on doit placer dans le cadre de cette consultation, ont une étendue en surface qui est équivalente à celle des EMR. C'est de l'ordre de 3% pour la façade NAMO, c'est à peu près ce que pourra occuper comme espace l'ensemble des énergies marines quand elles seront déployées. C'est du même ordre de grandeur, donc autant faire les deux en même temps. Et puis en fait, comme il y a des interactions entre toutes les cartes, c'est intéressant d'avoir ce débat.

Alors, le caillou dans la chaussure là, c'est que la qualité de l'environnement littoral dépend très, très largement de la pollution et des déversements des fleuves, et en fait des bassins versants. Donc d'une problématique plutôt terrestre que maritime. Et donc mettre des zones de protection fortes là où on n'est pas

capable de protéger les bassins versants... Bon, c'est quasiment sûr que ça aura un intérêt, mais ça sera inefficace, ou en grande partie inefficace, disons.

Alors je mets de côté la ZPF qui doit être sur le tombant du plateau continental, parce que là, il y a des écosystèmes très riches et à protéger. Cela fera certainement une bonne partie certainement d'ailleurs, des 3%, mais pour le reste, on peut étendre les zones actuelles, on peut les agglomérer, il faut faire des corridors, Il faut les faire communiquer... Mais moi, j'aurais aussi aimé qu'on mette des zones de protection pour les frayères, qu'on ne pêche pas sur les frayères. Vous voyez. Vouloir à tout prix protéger les zones estuariennes, c'est sans doute difficile. Je ferme ma parenthèse.

Alors le débat...

Il met en évidence aussi qu'il y a une problématique de gouvernance. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a décidé, il faut quand même que la gouvernance, à la fois pour les zones de protection forte et pour les aires dédiées aux EMR, soit quelque chose de participatif et qu'on garde finalement l'esprit du débat dans la gestion.

C'est un facteur de succès, on l'a expérimenté dans le cadre du Parc naturel marin d'Iroise, qui est une réussite où il y a des mesures de protection. Mais il y a aussi des activités possibles et quand il y a de nouvelles activités, on en redébat. Et puis il y a des études en permanence, une surveillance... Enfin il y a une gestion collective et personne ne se sent exclu, ce qui ne veut pas dire qu'on n'est pas capable de faire de compromis. Et que parfois il vaut mieux des solutions à 80% plutôt qu'un débat sans fin sur des 0 ou 100%.

Donc ça, la gouvernance, je pense qu'il faut que les élus aussi aient conscience du fait qu'à un moment donné, l'État et les élus devront avoir un dispositif qui soit en charge de ces zones... A mon avis, c'est assez difficile à faire au niveau d'une façade globale, il faudrait arriver à faire des zones ou des sous-façades, ou des endroits où vraiment les gens partagent les mêmes problématiques et donc sont conduits à trouver des solutions, aient un intérêt à trouver des solutions. Alors que si vous faites le débat au niveau de la façade, vous ne trouverez pas de solution parce que les gens d'à côté, ils n'en ont rien à faire des problèmes de l'autre.

Bien sûr il ne faut pas la réduire au niveau de la commune, évidemment, c'est trop petit, mais au niveau des EPCI voire des pays, ou des départements. Enfin je dis le département, ça ne va pas non plus parce qu'il y a des écosystèmes différents... On voit bien que sur le nord, il y a plusieurs zones. Donc c'est sans doute lié aux ZPF, ou aux zones d'EMR s'il y a des zones suffisantes, que c'est au niveau de ces zones-là qu'il faudra avoir une gouvernance participative, si on veut qu'elle soit réussie.

Après sur le fruit du débat, est-ce possible de trouver des zones ? Moi je suis ressorti assez optimiste de la séance de Rennes, parce qu'en fait, quand on regarde bien, il y a beaucoup de contraintes, mais certaines contraintes se superposent et donc ça ne s'annule pas, mais toutes les contraintes ne sont pas divergentes.

Je vais donner quelques exemples : si on veut protéger les écosystèmes fragiles, la majorité sont dans la zone de mer territoriale, donc moins de 12 milles. Et si on veut protéger les zones de trafic ou les autres activités maritimes, et la pêche côtière : ce sont aussi ces zones-là où on ne va pas mettre d'énergies marines, ce qui correspond également à l'objectif d'éloigner un peu de la côte et d'avoir un désagrément visuel plus faible. Et donc ces contraintes-là vont dans le même sens : elles vont à l'éloignement en limite de la zone de mer territoriale.

Aller plus loin, c'est un compromis économique, mais disons que si on peut se mettre en limite de mer territoriale et assez loin, en fait, on résout de nombreux problèmes.

Une autre synergie existe entre les zones de défense qui ne sont pas des zones d'exclusion, mais des zones d'autorisation qui sont plus circonstanciées. En fait, il y a des grandes zones de défense, ce qui a surpris tous les participants. Mais dans ces zones-là, en fait, comme la pêche n'est pas interdite, objectivement, ça préserve la majorité - ou la grande majorité de la valeur économique de la pêche, laquelle est préservée parce que protégée d'autres usages par ces zones de défense.

Donc tout cela fait qu'en fait, je n'ai pas le résultat de tous les groupes. Dans l'exercice auquel j'ai participé, on a trouvé assez facilement des zones qui correspondaient plus ou moins aux zones qui avaient été identifiées précédemment, soit par le CMF NAMO, soit par la région Bretagne. Il y a des ajustements, bien sûr, parce que ce sont des zones encore assez larges dans lesquelles il faudra optimiser les implantations et les raccordements, ce qui n'est pas la moindre des problématiques.

Et puis dans les zones d'EMR, toute la pêche n'est pas interdite. Donc certains arts, par exemple, à Saint-Brieuc, le chalutage est permis, mais pas pour tous les bateaux. Donc ça, on comprend bien. Dans les zones, on pourra certainement aussi avoir d'autres activités dans les parcs. Pour les parcs flottants, c'est un peu plus compliqué pour les zones d'évitement qui sont assez grandes, mais ça dépend beaucoup de la technologie utilisée, du fond et des dispositions. Donc, il y aura sans doute des activités, mais elles ne sont pas aujourd'hui identifiées. Vraisemblablement, la conchyliculture ou l'algoculture seraient plus appropriés dans les parcs flottants, mais la pêche peut continuer tout à fait et c'est une occasion non seulement de financer, mais de promouvoir d'autres techniques de pêche qui sont moins carbonées pour qu'on aide finalement la pêche à se transformer vers moins de chaluts et plus d'arts dormants.

Avec les interdictions partielles de circuler, c'est aussi une façon de repousser d'autres pêcheurs européens qui, aujourd'hui, peuvent venir dans nos eaux. Bon évidemment, sous réserve de respecter les quotas par zone de pêche. En tout cas, le procès qui est fait aux armements étrangers de venir chaluter dans nos eaux territoriales, même si ce n'est pas tout le temps vrai, on aurait un moyen de le réguler aussi. Parce que s'ils n'ont pas le droit de venir dans les parcs, alors la ressource serait réservée à ceux qui ont des techniques de pêche compatibles.

L'autre point, puis je pense que je terminerai sur la première question, ce qui m'a surpris dans le débat, c'est le manque de connaissance des participants au débat, voire au combat quand il s'agit d'opposants, parce qu'il y avait quand même des opposants viscéraux, qui ne veulent pas du tout d'éoliennes, et en fait, ils ne connaissent pas tout le travail qui a été fait alors qu'il y a beaucoup de données qui ont été publiées, beaucoup d'études qui ont été faites par France Energies Marines et qui sont disponibles soit sur le centre de ressources de FEM, soit sur le site du débat public.

Et aussi dans le cadre de projets européens, c'est-à-dire qu'on a un background de projets qui ont déjà été menés pour examiner tous les impacts et l'optimisation des EMR. A la fois par exemple les impacts entre éoliennes où beaucoup de travail a été fait (aussi sur les hydroliennes). Il y a les technologies des ancrages, des raccordements, des pales, il y a des dossiers sur les pales composites, sur le recyclage, sur l'analyse du cycle de vie, sur l'installation, sur les effets cumulés, sur l'avifaune, sur l'observation du milieu...

Dans le Pôle Mer et avec France Énergies Marines, parce qu'une bonne partie des projets labélisés maintenant est faite dans le cas de France Énergies Marines, c'est de mémoire 80 ou 90 projets qui ont été mis en place. Donc c'est énorme en fait, la masse de connaissances qu'on a accumulée en presque 20 ans, et qui en fait n'est pas très connue. Les gens repartent quasiment de zéro, ou de ce qu'ils ont lu à droite et à gauche.

Cela m'a surpris, donc je pense que, effectivement, on doit davantage informer. Il y a des infographies dans le Marin, dans Ouest France, quelquefois dans le Télégramme ou dans Mer et Marine, mais il y en a certainement aussi dans le blog Energiesdelamer.

Après, le public qui est touché par ces publications est sans doute trop restreint. On a une problématique de communication de ce qu'on sait déjà. Et puis de la démarche : les gens ne connaissent pas le processus d'implantation d'une installation de ce type, c'est-à-dire qu'au-delà des autorisations, on prend des engagements et on est dans le processus : éviter, réduire, compenser. C'est à dire qu'on se met à l'endroit qui est le moins défavorable ou le plus favorable, puis on évalue les impacts - évidemment on ne veut pas les mesurer sur toute la ZEE.

On mesure les impacts, on regarde si on peut les éviter, donc peut-être déplacer ou changer les technologies d'ancrage ou de fondation. Puis les réduire. Donc là, il y a des efforts technologiques qui sont faits sur la réduction. Et puis la compensation : on peut aussi favoriser, par exemple, comme ça avait été fait à Bréhat, le marquage des homards ou des choses comme on fait dans les zones industrialo-portuaires, c'est-à-dire qu'on on artificialise une partie mais on libère d'autres zones pour compenser la biodiversité. Donc là, il y a énormément de grain à moudre derrière ces choses-là. Il y a beaucoup de projets d'innovation qui ont trait à ce sujet. Tout ceci, n'est pas connu du grand public, et je pense que c'est très peu connu des élus aussi.

BRIGITTE BORNEMANN : Oui, je le crains aussi tout à fait.

Vous considérez-vous concerné en tant que représentant du CESER ?

HERVÉ MOULINIER : Non, je ne suis plus au CESER.

Mais je suis concerné à tous les titres si vous voulez. Mais la façon dont je suis concerné, c'est que, précisément, comme je vois circuler beaucoup d'approximations voire de bêtises ou, disons de contre-vérités sur non-seulement les EMR, mais le milieu maritime en général, ma contribution au débat c'est d'apporter, non pas la contradiction, mais les éléments factuels qui permettent d'éclairer le débat et de le rendre plus rationnel.

Donc c'est dans cet esprit-là que je me suis investi dans la participation à ce débat public, parce que je suis toujours motivé et je fais en sorte de continuer à soutenir le développement économique maritime et les EMR en font partie.

Les EMR sont un des principaux enjeux pour l'économie maritime. Et c'est à ce titre-là que je m'implique. J'ai eu la chance d'accumuler beaucoup de connaissances, au cours des missions que j'ai effectuées. Maintenant je ne les dispense plus de façon opérationnelle, non plus en faisant du consulting, donc je fais du bénévolat, et du prosélytisme à chaque fois qu'on m'en donne l'occasion. Je l'ai fait au CESER, je le fais quand je suis au COMER, puisque je suis au Bureau du COMER, qui est le comité spécialisé Sciences et Techniques de la Mer du Conseil National Mer et Littoral.

Donc on émet des avis sur ces sujets-là régulièrement. On valide la partie recherche et innovation de la Stratégie Nationale Mer et Littoral, on va valider ou émettre des avis sur les ZPF, sur les impacts des EMR... Je le fais dans ce cadre-là, mais là, je n'ai pas de casquette particulière.

BRIGITTE BORNEMANN : Ce qui est important, c'est d'avoir votre recul, avec votre expérience, parce que c'est quand même assez rare d'avoir quelqu'un comme vous qui a tous ces volets, et qui les enrichit en permanence. Alors à votre avis, quels sont les bénéfices les plus importants pour le développement des EMR

dans le cadre des parcs éoliens en mer, et plus particulièrement celui de Saint-Nazaire, et quels en sont les aspects négatifs ?

HERVÉ MOULINIER : Je n'ai pas réfléchi à cette question-là, mais comme ça, de but en blanc : l'effet principal qui est recherché, c'est celui du mix énergétique et de diversifier le mix énergétique. Et puis après il y a un deuxième effet qui a un effet industriel, enfin, disons, sur l'activité économique. Après, il y a des effets collatéraux sur lesquels je reviendrai, qui sont positifs aussi pour moi.

Sur la partie énergétique, quand on regarde les façades, toutes les façades n'ont pas les mêmes problématiques énergétiques. Donc il y a un problème de répartition par façade dans lequel les élus ont un rôle à jouer aussi, sur, à la fois la prospective, mais aussi l'ambition pour leur mix énergétique. Certaines régions se positionnent sur le nucléaire ou comme hub énergétique ou d'autres sur d'autres aspects plus industriels....

En Bretagne, par exemple, on a un plan pour diversifier le mix énergétique et renforcer la production, sachant qu'on n'a pas de centrale de très forte puissance, pas - ou plus- de centrale nucléaire. Donc il y a un enjeu particulier à diversifier le mix énergétique, et l'éolien, qu'il soit posé ou flottant, est le moyen le plus massifié, le plus économique et le plus sûr pour diversifier notre mix énergétique. Les autres moyens sont utiles aussi, qu'on fasse de la méthanisation, du solaire, les autres EMR, voire même de la géothermie...

Parce qu'on était très surpris de rencontrer des personnes qui pensaient qu'en fait le surplus d'énergie qu'on obtiendrait avec les énergies marines allait servir à alimenter la croissance générale et le toujours plus. Non, ce n'est pas ça : ça sert à alimenter la décarbonation malgré un effort gigantesque sur la sobriété et l'efficacité. C'est-à-dire, qu'on passe de 1600 à 900 TWh en 2050, donc un effort gigantesque de réduction, dans le scénario où on n'a pas de réindustrialisation très forte.

Et là-dedans, la part de l'électricité doit passer de 400 à 600TWh, donc 600 des 900, du coup, il faut augmenter la production électrique et le nucléaire ne peut pas augmenter rapidement, et puis il ne peut pas augmenter beaucoup, simplement parce qu'on n'aura pas les sites pour mettre plus de nucléaire. Donc cela se fera peut-être ou peut-être pas, et en tout cas, sur un très, très, long terme.

Par conséquent le seul moyen, c'est de développer les énergies renouvelables. C'est le rapport RTE Futurs énergétiques 2050, qui me semble incontestable. Après on peut discuter des scénarios... Mais disons que cet aspect des retombées énergétiques, c'est quand même essentiel puisque la pérennité des activités dépend aussi de la capacité à fournir de l'énergie électrique, et tout ne peut pas venir d'ailleurs par le réseau. Enfin, si ça vient par le réseau mais il faut que le réseau soit dimensionné, au plus juste pour qu'il n'y ait pas d'un côté toute la production et de l'autre côté, toute la consommation. RTE d'ailleurs a fait des simulations de cet contrainte dimensionnante dans son schéma décennal.

Venons-en à l'aspect industriel. La retombée industrielle, est à plusieurs niveaux : beaucoup d'activités sont concernées, il n'y a pas que la construction des composants des éoliennes, il y a aussi l'assemblage, il y a aussi le fait que ça permette de faire évoluer les ports et donc assure la pérennité des ports, qui autrement, avaient du mal à trouver le modèle économique d'un refinancement de développement d'infrastructures.

Donc c'est extrêmement positif pour les ports. Il faut beaucoup de place, ce sont vraiment de gros engins. Et il faudra encore beaucoup de place pour développer ces énergies marines. Ensuite il y a des effets sur la construction navale, sur les technologies marines, évidemment sur la production des machines pour ceux qui ont eu la chance d'avoir des usines de production ; des effets sur l'implantation de nouveaux acteurs, dans l'assemblage des fondations notamment. Puis on trouve derrière les fournisseurs des sous-ensembles, la filière mécanique de Bretagne et des Pays de la Loire qui est quand même assez bien dotée, donc il y a beaucoup de

sous-traitants ou de coopérants possibles. Il y a aussi beaucoup d'entreprises qui peuvent amener des dispositifs de surveillance, de monitoring. Il y a tout le soutien logistique de l'installation et la maintenance.

Et enfin, il y a plutôt des « soft skills », qui sont la formation, la recherche, le juridique, les assurances, etc.

Et dans les effets bénéfiques, je l'ai cité à de nombreuses reprises dans le débat, on n'imagine pas quelle chance nous avons d'avoir ainsi un observatoire, enfin de permettre la mise en place des observatoires. D'ores et déjà, les parcs de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire fournissent plus de données que la science n'a jamais eu à exploiter sur l'environnement marin, sur l'avifaune, sur ce qui se passe au niveau des fondations, le fouling, la fréquentation par les différentes espèces... Et toutes ces données-là vont alimenter la connaissance qui va permettre de mieux prévoir les impacts et les diminuer pour les parcs futurs.

Donc ça, ce sont des aspects directs, globalement très positifs. Mais il y a d'autres aspects, par exemple, comme la sécurité. Les gens voient toujours les risques, des risques de collision par exemple, etc. Il y en a bien sûr. Mais peut-être qu'on peut voir la chose autrement : c'est-à-dire si on a une veille avancée (nécessaire pour la sécurité des installations) et donc la possibilité de mettre des radars et des moyens de communication sur les parcs éoliens, on sera prévenu plus tôt, éventuellement, ils serviront de rempart ou de retard...

Ce n'est pas forcément très positif, mais disons que ça évitera peut-être à certains bateaux d'arriver à la côte. Mais surtout, cela va permettre à terme, un dispositif de surveillance qui est bien meilleur que le dispositif qu'on a aujourd'hui.

Je pourrais multiplier les exemples de ce type explorés par le Pôle Mer. Et enfin, Il peut y avoir beaucoup de coactivités. Le fait d'avoir des communications à haut débit en mer, implanter des relais sur les éoliennes ou les postes en mer, ça étend potentiellement la zone de communication haut débit en mer, et donc c'est utile pour tous les usagers. Parce qu'aujourd'hui, c'est quand même limité dans la bande de 6 à 12 milles : le téléphone mobile ne passe plus, le haut débit ne passe pas, enfin, il y a plein de limitations. Ou alors il faut passer par satellite et c'est plus cher. Donc on va découvrir petit à petit en faisant ; c'est en faisant qu'on expérimente et qu'on trouve des usages collatéraux qui sont extrêmement positifs.

Pour les aspects négatifs personnellement, j'ai de bonnes raisons, en tout cas objectives selon les études d'impact déjà disponibles, de ne pas croire que l'impact sur la biodiversité soit significativement important. A mon avis, ce n'est pas possible, pour plusieurs raisons. C'est à regarder de près pour l'avifaune j'en conviens, mais là aussi, il ne faut pas se crisper. Il y a des observations sur l'avifaune. Il y a beaucoup d'espèces qui volent sous les éoliennes, ça a été observé à Saint-Brieuc.

Après il y a certains couloirs migratoires qui peuvent être au-dessus, mais dans ce cas-là, bon d'abord, il y a des signalements qui sont faits sur les pales, éventuellement il peut y avoir des mesures d'éloignement, et en dernier recours, on peut arrêter un champ au passage de vols migratoires. C'est un optimum de gestion des parcs, si on a beaucoup de parcs, on peut se permettre d'en arrêter certains momentanément sans compromettre la production globale. Donc c'est tout à fait possible.

Compte tenu des zones, si on n'implante pas ces machines dans des zones de forte biodiversité ou dans des zones sensibles, en fait, c'est plutôt l'inverse qui se produit, c'est-à-dire l'effet récif, c'est une façon de redévelopper la vie aquatique sous-marine, de l'observer et de la redévelopper, puisqu'on observe que non seulement les poissons sont curieux, mais on crée, une chaîne trophique. Les effets récifs sont déjà documentés et avérés, donc il n'y a pas de raison que cela diminue la biodiversité.

Les impacts acoustiques ont été mesurés et contrairement à ce que les opposants disent, c'est complètement négligeable par rapport au trafic maritime. Donc en fait quand on parle des effets cumulés, des métaux, etc. il y a aussi des études qui ont été faites. Tous ces sujets-là, ce sont des questions qui ont été posées à France Énergies marines et sur lesquelles on est allé chercher la science, soit en Europe, soit on a créé cette science avec IFREMER et les universités qui sont partenaires de France Énergies Marines pour émettre des recommandations. Il y a des guides qui sont faits... Et les promoteurs ou les fabricants, en tiennent compte. Bien sûr, les personnes inquiètes voudraient toujours tout savoir pour décider mais ce n'est pas possible. Il faut décider justement compte tenu du processus : éviter, réduire, compenser. On peut décider en connaissance de cause en fonction de ce qu'on connaît ou ne connaît pas et c'est alors un moyen de créer de la connaissance. Il ne faut pas être anxieux par rapport à ça.

Concernant, les effets sur le tourisme, c'est pareil, je n'y crois pas du tout parce que les gens viendront toujours. Ils vont en parler peut-être un peu, mais bon, ça va être largement compensé par le tourisme de l'installation en bord de mer. Donc ça je n'y crois pas du tout, et au contraire, il y aura de l'écotourisme très certainement dans certains parcs.

Ensuite les effets sur la pêche, sont liés au fait qu'on ne nuise pas à la biodiversité. La limitation de la pêche, encore une fois, si c'est bien fait, si c'est le fruit d'une concertation, peut rapporter les ressources de la taxe pour transformer la pêche ou pour indemniser en dernier recours. Pour moi, l'indemnisation n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est de se saisir de cette taxe, de cette ressource, pour faire mieux la pêche. Donc c'est extrêmement important, il ne faut pas donner des subventions pour dire « On va désarmer votre bateau et puis on va vous payer la déconstruction... » ça, c'est délétère pour la filière. Ce qu'il faut, c'est arriver à financer des nouveaux bateaux qui soient meilleurs, qui pêchent mieux, qui soient moins impactants, qui consomment moins de carburant ou pas du tout carboné, et d'améliorer la valorisation de la ressource.

C'est aussi très bien documenté par beaucoup de projets de recherche qui ont été faits dans le cas du Pôle Mer, notamment pour la pêche. Parce qu'avec IFREMER on a beaucoup de projets qui sont faits pour améliorer les techniques de pêche mais souvent les armements n'ont pas l'argent pour appliquer parce que ce sont des petites entreprises.

Ils n'ont pas d'argent pour réinvestir, d'autant plus qu'ils sont soumis à des problèmes de prévisions, de TAC, de quotas, et donc ils n'ont pas le business plan qui leur permet d'amortir. S'ils sont aidés pour se transformer dans le cadre des énergies marines, ce sont des jeux gagnants-gagnants, c'est donc extrêmement salubre.

Donc les EMR doivent être un moyen de préserver la pêche, une pêche durable. C'est un moyen d'exclure la pêche irresponsable, c'est un moyen de favoriser la pêche durable, donc pour moi, ce n'est pas un impact négatif.

Après je ne vois pas d'effet négatif sur la défense, la circulation maritime, tous ces sujets... De toute façon, si on ne met rien dans les zones critiques. Il n'y a pas d'effet négatif.

Donc pour moi, les EMR c'est vraiment gagnant. Il ne faut pas le faire n'importe comment, à la fois techniquement parlant et puis du point de vue des processus de concertation, puisque que c'est facile de lever les boucliers sur ces sujets-là. Mais c'est au global extrêmement positif.

J'en viens à votre question sur la responsabilité des élus. C'est une très grande responsabilité, puisque d'abord : c'est rendre leur territoire compatible de l'accueil de ces nouvelles activités. On en a déjà parlé, il y a la construction sur les zones industrialo-portuaires, il faut aussi que celles-ci soient alimentées ; la logistique si on veut transporter des choses par terre, mais aussi l'énergie pour ces zones industrialo-portuaires. Ensuite, ils ont

une responsabilité dans la clusterisation des filières. Ça a été fait dans quasiment toutes les régions, mais c'est d'avantage impulsé par les régions que par l'État. C'est une responsabilité des élus.

Et soutenir les formations et l'orientation, pour avoir une main-d'œuvre qualifiée ad-hoc pour ces nouveaux métiers. Soutenir l'innovation collaborative.

Je suis bien placé parce que je compare Bretagne, Pays de la Loire et Normandie où j'ai eu des responsabilités : le savoir-faire ne suffit pas, il faut le faire savoir. Toutes les régions n'ont pas la même qualité pour le faire savoir. Il y en a qui font savoir plus qu'elles n'ont de savoir-faire et réciproquement. Il faut convaincre les industriels nouveaux de s'adapter et de s'implanter et pour cela, il faut valoriser tous les compartiments de l'écosystème industriel. C'est sûr qu'au démarrage on ne pouvait pas démontrer qu'on avait déjà des activités dans les énergies marines parce que personne n'en avait. Donc c'est une construction. Des territoires qui sont déjà très industriels, avec une industrie concentrée, ont plus de capacité à démontrer cela, parce que l'inquiétude des porteurs de projets, c'est de savoir s'ils pourront trouver les compétences correspondant aux emplois prévus, ce qui est plus sûr s'ils ne sont pas les seuls sur la place. Parce qu'en fait dans la réalité, on mutualise au niveau d'un bassin d'emploi, même si on est en concurrence.

Concernant l'attractivité, il y a un peu de mobilité interne aux zones d'emplois, mais en fait, il y a un effet boule de neige. Inversement, ce n'est quelque fois pas raisonnable, quand cela crée une hyper concentration et un manque de résilience aux retournements de marché.

Mais toujours est-il que si on veut avoir des structures pérennes, il faut valoriser tous les compartiments industriels.

Je vais prendre l'exemple de Brest que je connais bien.

C'est vrai que certains ont en tête les décisions de restructuration de Défense concentrant la construction navale sur certains ports. Et dans ce cadre-là, le port de Brest a beaucoup souffert au profit d'autres ports et il est néanmoins vu comme consacré à l'industrie de défense. Pourtant la tradition industrielle à Brest date d'il y a longtemps. Après la guerre, à Brest, alors plus grande ville de Bretagne, le pourcentage de population active était de 35% (très supérieur à celui qu'il est aujourd'hui car de plus, 40% de la population avait moins de 20 ans), 36% de cette population active était dans l'industrie !

Si Thales emploie 1800 personnes à Brest dont 1200 ingénieurs dans des activités où il a un leadership mondial (au point de fournir la Marine américaine), et si Kohler (1000 personnes) y est numéro 3 mondial des groupes électrogènes, cela veut dire que l'éloignement, ce n'est pas vraiment un problème, que les ressources en ingénierie, en formation, en production, ce n'est pas vraiment un problème. Ou que la fidélisation des salariés n'est pas vraiment un problème et que la compétitivité du territoire, ce n'est pas un problème. Certes, cela ne se fait pas du jour au lendemain mais enfin il est écrit nulle part qu'un territoire ne peut pas être industriel. Dans les énergies marines, tous les territoires ont leur carte à jouer., A ce jour les Pays de la Loire ont joué leur carte à fond. Et la Normandie l'a bien jouée aussi.

Voilà donc ça, c'est une première responsabilité et c'est assez dur parce qu'il faut investir fort. Enfin, il faut prendre de l'avance, c'est long à bâtir et donc un risque en termes de retour sur l'investissement. Ces infrastructures sont quand même très lourdes. Quand la Région Bretagne fait le polder de Brest et son terminal EMR, il arrive à maturité maintenant, je n'ai pas de doute sur le fait qu'il sera occupé. Mais est-ce qu'il sera occupé par des activités pérennes et au niveau de qualification qu'on est supposé pouvoir fournir, c'est encore à bâtir.

L'autre domaine de responsabilité qu'on ne cite pas souvent : ce sont les schémas d'aménagement. On parle souvent du schéma mer et littoral (de volet mer des SCOT), mais en fait au niveau de chaque EPCI, on peut choisir sa vocation. C'est-à-dire des EPCI qui voudraient choisir une vocation complètement touristique, c'est leur droit. Mais à ce moment-là, on peut s'arranger pour que d'autres à côté ne choisissent pas la même vocation. Et que, compte tenu de la longueur du littoral, 2700 kilomètres quand même en Bretagne, on arrive à trouver de la place pour tout le monde, en termes de vocation. Les activités n'ont pas forcément à être juste au droit des parcs. De plus, si les parcs s'éloignent, la question se posera. Alors après, il y aura des problèmes certainement de péréquation de taxes. Mais si un EPCI choisit vraiment de s'engager sur le sujet, que ça soit pour les atterrages ou pour des activités de soutien ou portuaires, il faut qu'il défende son projet. Il faut qu'il choisisse sans ambiguïté son projet plutôt que de ne rien prioriser. On peut être en mesure de démontrer qu'au niveau global d'une région, l'ensemble est plutôt un jeu gagnant-gagnant qu'un jeu dégradé pour tout le monde.

BRIGITTE BORNEMANN : Est-ce que ça veut dire que, dans ce cas-là, la collaboration inter interrégionale peut jouer ?

HERVÉ MOULINIER : Oui, bien sûr dans les endroits où c'est limitrophe. Alors attention, ça peut jouer aussi négativement parce qu'il peut y avoir des surenchères. Mais ça peut jouer aussi positivement, on peut mutualiser des activités et raccordements, on peut se répartir les activités, on peut examiner les impacts en commun... donc je pense que ça peut jouer. Après, dans l'analyse des dossiers, il faut que les services rendus par les écosystèmes ou les services qui sont altérés, soient pris en compte et il est assez souvent difficile d'évaluer si les impacts sont équitablement répartis ou pas. Et c'est vrai aussi pour la pêche.

Il y a une partie des taxes qui devraient revenir aux collectivités. La difficulté, c'est de les associer au processus de l'État quand l'État trouve que c'est trop complexe. De ce point de vue, je trouve que le rôle des CRML et ARML n'est pas suffisamment développé.

Mais, je connais d'autres pays où ce type de concertation marche mieux, en Suisse par exemple. Là, s'applique le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que vous commencez par voir ce que vous pouvez faire et réussir au niveau local, puis du canton et puis si vous n'y arrivez pas, vous allez chercher un arbitrage ou une règle au niveau fédéral. Bon, la France n'est pas du tout un pays fédéral. Et puis dans les pays plus petits, comme les pays nordiques où la culture de la concertation est peut-être plus grande, le sens du compromis et de l'intérêt collectif est plus grand, la taille est aussi plus petite, donc c'est plus facile.

La France souffre de son hypercentralisation, c'est-à-dire qu'on ne sait pas conduire des concertations comme cela. On le voit bien avec ce débat public, c'est très long et laborieux au niveau national, parce que la diversité des approches et des situations est tellement grande que c'est encore plus difficile de satisfaire tout le monde.

Si les régions avaient joué un rôle plus grand dans ce processus, avec des objectifs fixés par l'État, mais avaient joué un rôle plus grand, ça se passerait beaucoup mieux. Mais pour cela, il faut qu'elles interviennent sur toutes les étapes du processus, c'est-à-dire aussi sur le schéma énergétique, sur la planification de l'accélération des EnR, qu'elles interviennent aussi sur les schémas énergie climat... Et ce processus-là, itératif ou coopératif, n'est pas suffisamment développé en France donc c'est un frein au fait qu'on arrive *in fine* à trouver des bonnes solutions.

Mais c'est une responsabilité. Loïg Chesnais-Girard, à la suite de Jean-Yves Le Drian, met souvent en avant le droit à l'expérimentation, mais dans la réalité, c'est très dur d'obtenir de l'État le droit à l'expérimentation. Au-delà de ces schémas, et ça rejoint la question de la gouvernance signalée plus haut, dans la médiation, ils ont aussi un rôle de désamorçage, de porter à connaissance et de favoriser le dialogue, d'organiser des concertations locales. Ce n'est pas parce que ça se passe au niveau de l'État, au niveau du CMRL qu'un EPCI

ne peut pas se saisir d'un problème et organiser une concertation pour que la position portée soit commune et facilite les concertations au-dessus. Et désamorce les conflits avant que ce ne soit rendu au niveau de l'État où ce sera plus difficile.

Avec tous les éléments positifs de valorisation ou de retombées que j'ai cités tout à l'heure, à supposer qu'ils les connaissent et les maîtrisent, ils doivent en être aussi les ambassadeurs. S'ils ont choisi dans leur vocation d'accueillir de l'éolien ou d'accueillir de la pêche etc. Il faut qu'ils se saisissent de tous les arguments pour les faire valoir. Comment cela peut favoriser les autres activités, quelles sont les synergies positives ? Ne pas toujours penser impacts et volets négatifs.

Réponses écrites aux questions transmises par Brigitte Bornemann

En fonction de vos expériences, comment voyez-vous le déploiement des énergies éoliennes en mer dans le cadre du débat public « La mer en débat » sur les documents stratégiques de façade... ?

Le débat a été initié de façon à répondre globalement et non pas au coup par coup à l'implantation des EMR, ce qui d'une part donne une vision d'ensemble permettant des ajustements et un meilleur équilibre de leur implantation sur les façades, une planification des investissements pour leur raccordement, mais aussi pour accélérer et réduire le coût des processus d'autorisation. Logiquement ces débats auraient dû avoir lieu pour tous les DSF sur l'évolution de la planification spatiale avant leur adoption (Ces DSF ont fait l'objet d'une consultation des instances représentatives mais pas des citoyens).

Ce n'est pas tout à fait le cas, mais on s'en rapproche puisqu'un autre sujet d'actualité est venu s'intégrer dans ce débat, c'est celui des zones de protection forte où l'État doit se mettre en conformité avec la directive européenne. En France on protège large mais peu ou plutôt, la superposition de mesures de protection rend très complexe et illisible le dispositif global et rend illusoire son contrôle strict. On doit cependant reconnaître que la protection si lacunaire soit elle, est une préoccupation non seulement partagée mais qui bénéficie d'une forte dynamique de progrès avec un gros caillou dans la chaussure qui est la qualité des eaux venant des bassins versants avec la nécessité d'avoir des nutriments mais pas trop. Ce sujet n'a pas grand-chose à voir avec celui sur l'énergie et complexifie le débat actuel. Néanmoins tant qu'à planifier autant choisir les ZPF, dans la façade NAMO c'est 3% c'est-à-dire du même ordre de grandeur que la surface calculée par le SER à allouer aux parcs éoliens dans la ZEE métropolitaine.

On peut noter aussi que quand la gouvernance de la cohabitation des activités et de la protection du milieu est bien organisée à l'échelle locale, cela fonctionne bien comme en témoigne la réussite du PNMI.

Le débat actuel me semble très bien organisé, le dossier de maîtrise d'ouvrage est bien documenté, et c'est l'occasion de faire comprendre ce qu'est une politique maritime intégrée, la complexité du sujet, la somme d'information dont on dispose déjà, malgré le manque de données que pointent certains qui voudraient avoir (toujours) plus pour décider.

Enfin sur le fond de la question je suis relativement optimiste sur la possibilité de trouver des zones de conciliation des contraintes pour les objectifs énergétiques comme de protection forte. Certaines contraintes se superposent, si on éloigne les parcs en bordure de la mer territoriale à 12 milles, et en dehors des zones de trafic on ne perturbe ni la pêche côtière ni la plupart des zones ayant des enjeux forts de protection. Il faut y ajouter la protection du tombant du plateau continental. Par ailleurs les zones ayant des contraintes liées à la défense n'étant pas interdites à la pêche, les impacts de l'éolien sur la pêche peuvent être très limitées et s'y ajoute l'opportunité de pêcher aux arts dormants dans les parcs posés voire aux arts trainants comme c'est le cas dans de nombreux parcs. Dans les parcs flottants c'est plus complexe, mais d'autres coactivités de conchyliculture ou d'algoculture sont à explorer.

Ce qui me surprend c'est le manque de connaissance des participants aux débats ou aux combats quand il s'agit des opposants alors que de nombreuses données existent de nombreuses études ont déjà été faites par France Énergies Marines que j'ai soutenu depuis le premier jour, ou dans le cadre de projets européens. Le Pôle Mer n'a eu de cesse depuis le début d'aider au développement de projets d'innovation pour rendre les énergies marines compétitives, sûres, durables et intégrables dans le milieu.

Que peut-on attendre des élus pour que cette énergie renouvelable puisse ou pas être développée dans de bonnes conditions ?

Ils exercent de grandes responsabilités.

D'abord de rendre leur territoire compatible de l'accueil de ces nouvelles activités ; pour les activités de construction des éléments et de leur assemblage de préparer les zones industrialo-portuaires viabilisées et alimentées aux bonnes caractéristiques de ces engins hors normes ; de soutenir la clusterisation de la filière et les projets d'innovation évoqués ci-avant ; de soutenir les formations et l'orientation pour avoir une main d'œuvre qualifiée dans ces nouveaux métiers. Ensuite le savoir-faire ne suffit pas, le faire-savoir compte aussi pour convaincre des industriels nouveaux de venir s'installer et investir dans des infrastructures pérennes. Car les territoires sont en concurrence et toute la supply chain n'est pas localisée au plus court par rapport à l'implantation des parcs. C'est d'ailleurs une vraie question en termes de retour sur investissement.

Toutes ces infrastructures assez lourdes doivent être prêtes à l'avance.

L'autre domaine de responsabilité c'est celui des schémas d'aménagement en particulier des communes et EPCI littoraux. Selon les choix de la commune en termes de vocation cela peut créer une difficulté à défendre des projets qui altèrent le paysage sans ramener d'emploi ni de taxe. La répartition de la taxe est un enjeu pour tous les bénéficiaires. Les services rendus ou altérés sont souvent difficiles à évaluer de façon équitable c'est vrai entre les communes mais c'est vrai aussi vis-à-vis de la pêche. Logiquement une partie importante devrait lui revenir, mais il faudrait que cela corresponde à des actions d'adaptation, par exemple décarbonation ou changement d'art/métier, ou à un intéressement au résultat, plus qu'à une simple compensation.

Enfin dans la médiation, les élus ont la responsabilité aux côtés de l'État mais en proximité, d'expliquer, de porter à connaissance, de favoriser le dialogue voire d'organiser des concertations locales, en plus ou en préparation de celles du niveau des instances représentatives CRML et ARM (et CMF) et de désamorcer les conflits. Ils ont aussi un rôle à jouer dans la valorisation des retombées et comme nous l'expliquions dans le rapport « économie maritime changeons de regard », celles-ci sont très ramifiées pour peu que l'on soit innovant et ambitieux. Une infrastructure aussi importante qu'un parc éolien doit permettre de développer d'autres activités maritimes dans la construction navale, dans le soutien, de transformer sur place l'énergie produite, de collecter des données pour d'autres usages et cela va du monitoring de l'environnement à la sécurité maritime ou à la communication.

J'allais oublier de revenir sur le point essentiel, c'est celui de la politique énergétique. Celle-ci n'est pas que l'apanage de l'État et de son bras armé RTE, une prospective et une politique doivent être exprimées pour prévoir l'évolution des usages des différents type d'énergie et exprimer des besoins et des ambitions en termes de production, cohérentes pour sécuriser l'approvisionnement. Cela ne peut être qu'un dialogue au niveau régional. C'est un des points épineux du débat public actuel, c'est que sauf erreur de ma part l'emboîtement des schémas (SNBC, PNACC, SFEC) et la longueur des processus sont tels qu'il y a des décalages et qu'on se retrouve à débattre d'une planification en mer d'objets correspondant à une PPE sur les 6 prochaines années, qui n'est pas encore parue avec cependant un SDDR qui commence son cycle de débat public, mais pour l'horizon 2040. On finit par ne plus savoir qui est la poule et qui est l'œuf...

Nathalie BEAUZEMONT



Mandat : Présidente de l'association des Gardiens du large, "Contre le projet éolien Bretagne-Sud".

Autres mandats :

- Administratrice de la Fédération Environnement Durable, dont fait partie Gardiens du large.
- Ancienne négociatrice des contrats d'exportation d'électricité vers l'Allemagne, EDF.

Association les Gardiens du large

Siège social : Quiberon (Morbihan)

Membres : Gildas GOUARIN (Vice-Président), Robert Ployart (Secrétaire), Gérard Soufflet (Secrétaire adjoint), Roland ROZO (Trésorier).

INTERVIEW DE NATHALIE BEAUZEMONT

21 mars 2024

L'interview a été menée par téléphone à la suite du dépôt de leur cahier d'acteur. Elle n'a pas été enregistrée. Après un échange d'environ une heure, trois questions ont été adressées à Nathalie Beauzemont. Les réponses ont été intégrées dans le verbatim présenté lors de la rencontre-débat du 22 mars 2024 au Pouliguen.

BRIGITTE BORNEMANN : Compte tenu de votre expérience, quelles informations et si besoin quelles formations pour le public conseillez-vous afin que celui-ci participe pleinement à un débat ?

NATHALIE BEAUZEMONT : Pour qu'un débat public ait un sens, il convient d'aller plus loin que l'expression ouverte et présenter des alternatives, ce que justement "la mer en débat" ne fait pas. Avant de définir la localisation d'un mégaprojet d'investissements éoliens en mer, il conviendrait de présenter les alternatives... démarche gravée dans la réglementation internationale (Convention d'Aarhus) et européenne.

BRIGITTE BORNEMANN : Vous avez déposé un cahier d'acteurs qui évalue la situation actuelle et qui souligne que la France est très largement décarbonée.

Considérez-vous vraiment qu'il n'y a pas lieu de faire évoluer le mix énergétique français actuel et pourquoi ?

NATHALIE BEAUZEMONT : Sur le mix, il ne faut pas confondre le mix électrique et le mix énergétique, la réduction des émissions de CO2 (ou GES) d'un pays devant concerner l'ensemble.

Ce que démontrent les Gardiens du Large dans leur "cahier d'acteur" est que le mix électrique français est déjà décarboné au maximum possible depuis une décennie et que tout l'éolien supplémentaire n'y apporte rien. Son poste principal - le nucléaire - représente 36 % des énergies primaires consommées en France.

Restent par contre les autres composantes du bilan énergétique national, partagées entre deux usages principaux, la mobilité et la chaleur, deux secteurs fortement émetteurs de CO2. Afin de décarboner ces secteurs, le gouvernement projette d'opérer un transfert massif de ces usages vers l'électricité, y trouvant une justification au développement du secteur éolien/PV (pourtant non pilotable). Notre opinion est que la décarbonation directe, sans passage par l'électricité, est de loin plus économique en évitant une croissance excessive de la consommation d'électricité. Elle signifie un développement prioritaire des énergies renouvelables thermiques et pilotables (géothermie, biomasse, solaire thermique, récupération de chaleur industrielle, extension des réseaux de chaleur à source décarbonée, etc..).

Pour le secteur électrique, le grand avantage concurrentiel français repose sur son mix historique décarboné depuis 50 ans : hydraulique + nucléaire. Une diversification - qui plus est vers des énergies intermittentes aléatoires - est destructrice tant techniquement qu'économiquement. La priorité devrait être de maintenir ce mix, de prolonger la durée de vie des centrales et de procéder dans le moyen terme aux augmentations de puissance envisageables, le relais devant être pris par le nouveau programme nucléaire à mettre en service à partir de 2035.

En répondant directement à votre question, nous pensons que pour répondre aux enjeux climatiques, il y a urgence de faire évoluer le mix énergétique français de la façon suivante :

- pour le mix électrique : renforcer le mix historique hydraulique + nucléaire,

- pour le mix énergétique, mettre la priorité sur le développement des ENR thermiques pilotables, en remplacement du recours massif aux hydrocarbures importés.

Il n'y a donc pas place pour un secteur éolien industriel (en particulier offshore), cette technologie devant se limiter aux projets locaux d'autoproduction.

BRIGITTE BORNEMANN : Que pensez-vous de l'apport d'un débat public à la prise de décision sur le mix énergétique, l'éclairage des citoyens ne peut-il enrichir la réflexion des professionnels et des experts ?

NATHALIE BEAUZEMONT : C'est très bien un débat public en amont de la prise de décision sur le mix énergétique, si ce débat est conduit avec nos observations formulées dans la première question... Un référendum pouvant être le vrai moyen constitutionnel d'associer le peuple à la décision finale.

Annexes

1. Fédération Environnement Durable : lettre au Ministre de l'énergie.

Monsieur Roland Lescure, Ministre délégué, chargé de l'Industrie et de l'Energie Ministère de l'Economie,

Objet : Demande d'un moratoire des projets de production d'énergies renouvelables intermittentes

Monsieur le Ministre,

La Fédération Environnement Durable – FED – a pour objet la préservation de l'environnement, en particulier aujourd'hui face au déploiement des énergies renouvelables intermittentes. Elle regroupe sur tout le territoire 1600 associations ou fédérations locales. La FED est une association d'intérêt public agréée au niveau national pour la « défense de l'environnement ».

Suite à votre nomination, permettez-nous de vous adresser ci-joint notre évaluation globale de la politique énergétique suivie jusqu'à ce jour. Cet état des lieux tel que perçu par notre association interpelle tant le devenir énergétique du pays que sa souveraineté, la bonne utilisation des fonds publics et la préservation de l'environnement.

Nous tenons au préalable à préciser que la FED ne s'oppose en tant que telle à aucune forme de production d'énergie. Nous reconnaissons volontiers que les énergies renouvelables intermittentes ont toute leur place pour se substituer, en tant que de besoin et quand il y a du vent ou du soleil, aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre (GES), cela essentiellement dans les pays où la production de base pilotable repose sur des énergies fossiles.

Nous considérons surtout que, en France, le parc nucléaire, associé au grand hydraulique, est notre principal atout ; il a donné au pays une immense avance industrielle, anticipant même dès les années 80 les préoccupations de décarbonation du mix national, ce qu'on a nommé plus tardivement « transition énergétique ». Nous regrettons donc que par contournements successifs des traités fondateurs de l'UE, les instances de l'UE entendent imposer, au cas spécifique de la France, un schéma concurrent inadapté de transition énergétique, basé sur des moyens de production d'électricité intermittente.

Nous souhaitons souligner les aspects nocifs qu'induit ce schéma d'un gigantisme déraisonnable, sans augmentation notable de puissance électrique garantie ni de décarbonation : transfert économique de richesse vers l'étranger, utilisation massive de l'argent public pour subventionner des acteurs privés, privatisation du secteur de la production de l'électricité, menaces pour la souveraineté et fragilisation de la défense du territoire.

Nous nous adressons à vous dans l'espoir que vous reconnaîtrez qu'un moratoire des projets de production d'énergies renouvelables intermittentes est nécessaire pour donner le temps à une sérieuse phase d'études préalables, transparentes et publiques, face au constat que font les français de l'augmentation de leur facture et d'une industrialisation précipitée des campagnes et des côtes littorales, sans prise en compte de la destruction des paysages et des graves atteintes à la biodiversité.

Des alternatives à la décarbonation existent sans passer obligatoirement par l'électrification des usages, plus efficaces, rapides, mieux acceptables par les Français, mais aussi moins dispendieuses pour l'argent public et surtout moins mortelles pour les espèces protégées.

En ce qui concerne l'environnement, le code français de l'environnement L. 122-4 et le droit européen (directive 2001/42/CE), stipulent que les projets et programmes d'ENRi doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable. Or cela n'est jamais le cas, qu'il s'agisse de projets individuels ou de programmes. De même pour les impacts socio-économiques.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout échange et dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nathalie Beauzemont, Administratrice Fédération Environnement Durable

Jean-Louis Butré, Président Fédération Environnement Durable

PJ : Évaluation globale de la politique énergétique suivie jusqu'à ce jour – FED – Janvier 2024

2. Février 2024

A l'attention de MM les Ministres de l'Énergie et Finances, des Armées et de l'Écologie

EVALUATION GLOBALE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE SUIVIE JUSQU'A CE JOUR

FED – JANVIER 2024

Doublement en 2035, par des ENRi, de la puissance installée du parc français, pourtant déjà décarboné, sans augmentation notable de puissance garantie ni de décarbonation

Le ralliement de trop nombreux décideurs et de leur administration à la vision de l'Énergie wende plaquée en France, en dépit des spécificités de son mix énergétique, est en train de prendre une dimension vertigineuse : le projet de Stratégie française pour l'Énergie et le Climat (SFEC 2023, page 19) propose, d'ici à 2035, de développer une capacité électrique intermittente aboutissant au double de celle du parc pilotable décarboné installé, soit en 2035 : environ 150 GW d'ENRi (éolien terrestre / marin + photovoltaïque) pour environ 90 GW (nucléaire + hydraulique).

Explosion des coûts et perte de souveraineté énergétique

La théorie politique consistant à rechercher une diversification des sources par des ENRi équivaut à multiplier inutilement les coûts d'investissement du parc de production électrique, sans puissance garantie ni décarbonations supplémentaires, et donc à préparer une explosion du coût de l'électricité pour le public et l'économie.

Cette politique nécessitera l'utilisation massive d'argent public pour subventionner notamment des acteurs privés, dans un secteur de la production de l'électricité qui vient pourtant d'être étatisé.

En outre, la prise en compte des principales externalités dédiées est généralement oubliée, dont celles dites de « back-up » (portant pourtant sur plus de la moitié de la production des ENRi) et de refonte totale du réseau électrique français (lignes et postes). Les tensions géopolitiques sur les supply chains internationales, dont dépendent fortement les matériaux de cette technologie, ne font qu'ajouter aux coûts et à la perte de souveraineté énergétique.

Transfert économique de richesse vers l'étranger

Cette fuite en avant (doublement inutile du parc installé en une dizaine d'années) ne se justifie pas : le petit parc thermique fossile subsistant en France (8%) étant déjà décarboné par les premières vagues déjà présentes d'ENRi, il n'y a pas d'avantage pour le climat à en ajouter de nouvelles.

Le résultat, démontré par le RTE, est qu'aujourd'hui les flux d'électricité éolienne française sont majoritairement appelés à l'exportation pour se substituer aux centrales fossiles des pays voisins, cela en général à vil prix, les nuisances restant en France ; ces flux non maîtrisés viennent aussi perturber le fonctionnement du parc nucléaire français (vieillesse accélérée, surcoûts, sûreté).

Dans les deux cas, ceci constitue un transfert économique de richesse de la France vers l'étranger, aux dépens des Français.

Ajoutons qu'en période ventée, comme le démontre une étude de référence du AEN / OCDE, cet excédent de sources intermittentes (ENRi) au sein du mix mettra en danger la stabilité du réseau, pouvant conduire à des délestages ou à des black-out.

Des alternatives décarbonées plus performantes aux transferts d'usages vers l'électricité

L'argument mis en avant pour imposer aux Français cette croissance les ENRi est celui de la décarbonation de nouveaux usages par transfert vers l'électricité. La FED partage cette volonté de décarboner également cette large part de la production énergétique hors électricité ; seulement nous pensons que le RTE, acteur majeur du système électrique, n'est pas le mieux placé pour définir la part qui doit se faire par une conversion à l'électricité.

Plutôt que de prendre comme paramètres d'entrée des hypothèses peu raisonnables et non démontrables de croissance de cette demande, un chemin de sagesse devrait être de chiffrer le coût des différentes options, d'adapter le rythme de l'électrification des usages à la croissance envisageable de la production électrique pilotable, la plus économique et la moins subventionnée possible, et non l'inverse.

Parallèlement, pour explorer les alternatives à l'électrification, le RTE, opérateur du système électrique, a été chargé de l'élaboration des « futurs énergétiques 2050 » ; à cet égard, on s'étonne que les scénarios de décarbonation hors électricité ne s'appuient pas davantage sur les professions de la chaleur, les industries ou les collectivités concernées pour promouvoir d'autres sources (réseaux de chaleur décarbonée collective, géothermie, pompe à chaleur...). Notons que certaines solutions électriques doivent d'ailleurs être considérées avec prudence ; la production de chaleur et d'hydrogène par l'électricité présente les plus mauvais rendements, les hypothèses volontaristes de Véhicules Electriques en 2035 sont sans doute précipitées et peu réalistes.

En outre accroître ainsi la demande d'électrification impose d'assurer à cette nouvelle clientèle des conditions de fourniture conformes à notre qualité de confort. Le défi du caractère aléatoire, variable et intermittent des ENRi doit être levé. La nécessité de sources de back-up (généralement au gaz, notamment en GNL, qui présente une bien mauvaise empreinte carbone) doit être intégrée dans les scénarios, ce qui n'est pas le cas. L'espoir mis dans des stockages massifs d'électricité comme la foi futuriste dans un pilotage de la demande et autres outils de flexibilité doivent être revus pragmatiquement. La levée de boucliers contre l'idée d'une utilisation des compteurs Linky pour une restriction autoritaire de la demande doit faire réfléchir.

Derniers espaces libres sacrifiés – Sécurité alimentaire en question (Agriculture, Pêche) – Public acceptance – Acceptabilité des Français

« La transformation à engager dans les trois prochaines décennies est d'une ampleur comparable à celle de la première révolution industrielle » aime à souligner l'ex-ministre Agnès Pannier-Runacher dans son projet de SFEC... Si les habitants des grandes villes sont épargnés, notre association est témoin de la colère et de l'épuisement dans les campagnes face à des nuisances toujours plus insupportables, à l'atteinte à la biodiversité, au permis de tuer les espèces protégées octroyée aux promoteurs. La réalité de ces nuisances commence aussi à apparaître à une échelle démultipliée aux riverains et usagers des côtes françaises.

Point n'est besoin d'être grand savant pour comprendre que cette « révolution » va en effet accélérer l'industrialisation des campagnes, et provoquer massivement celle de l'espace maritime côtier jusque- là grandement protégé.

Aucune étude d'impact socio-économique préalable n'a été partagée, ni même une réflexion sur les conséquences en termes de souveraineté alimentaire d'agriculture et de pêche.

Last but not least : Souveraineté, défense du territoire

La part importante des capacités de productions renouvelables intermittentes, échappera globalement au secteur public. Sans que cela soit souligné et alors qu'EDF vient de redevenir 100% public, c'est la moitié du futur parc de production installé d'électricité en 2035 qui serait ainsi privatisé (sans véritable contrôle stratégique des acteurs pour ce secteur de souveraineté nationale).

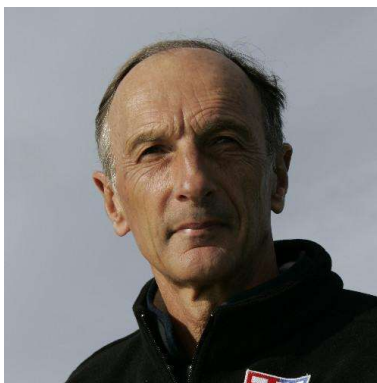
La conséquence est particulièrement lourde pour l'éolien offshore, véritables plateformes industrielles implantées dans un environnement particulièrement hostile et complexe, berceau de la biodiversité de la planète.

Les 45 GW en 50 parcs éoliens qui devraient border tout le littoral français vers 2050 occuperont la surface de plusieurs départements, concédés notamment à des sociétés étrangères. Il s'agira d'une zone à risques pour la sécurité et la défense nationale...

Les problèmes classiques de collisions, de navigation à l'intérieur des parcs éoliens, de câbles à éviter, etc... constituent un premier niveau de préoccupations. Les perturbations des radars côtiers par les pales de ces éoliennes toujours plus élevées (300 mètres attendus) constituent un autre type de menace, d'autant que la multiplication des parcs va dresser le long du littoral de vraies forêts d'éoliennes ; or qui dit forêt dit possibilité de s'y cacher, donc menace potentielle de la part d'éléments hostiles. Ces champs éoliens, les câbles de liaison et les postes électriques en mer seront des équipements

d'autant plus sensibles au sabotage qu'ils constitueront une part importante du mix électrique national. Ils offriront aussi des opportunités pour les narcotrafiquants, toujours intéressés à se mettre à l'abri des regards. Outre qu'ils vont impliquer également un nouveau poste de lourdes dépenses, ces angles morts de l'éolien marin, que sont dans le présent contexte géopolitique la sécurité et la sûreté nationale, mériteraient d'être abordés en amont des décisions.

Jean-Claude MÉNARD



Mandat : Président de l'association Estuaires Loire Vilaine : étude préservation de la qualité de l'eau et des fonds marins

Commune : Le Pouliguen, 4 024 habitants (2020)

Proportion résidence secondaire : 63,3% (2020)

Taxe sur les éoliennes maritimes - Parc éolien en mer de Saint-Nazaire : Oui

Association Estuaires Loire et Vilaine :

Depuis sa création en 2008, l'association ELV s'implique dans des projets scientifiques et participatifs afin de préserver les fonds marins. Les actions et implications d'ELV sont nombreuses et participent à l'amélioration de l'environnement marin.

INTERVIEW DE JEAN-CLAUDE MENARD

19 mars 2024.

Vidéo de l'entretien disponible.

Cet entretien sera utilisé pour le débat public du 22 mars au Pouliguen. Les entretiens seront retranscrits par le cabinet B-BC.

Il en sera tiré un verbatim soumis à l'élu pour validation rapide.

Le compte-rendu pourra être utilisé à des fins de recherche par TERMER de manière anonymisée.

La transcription de votre interview sera également transmise à la CNDP qui doit pouvoir la publier si nécessaire. Je vous remercie de bien vouloir nous donner votre accord.

BRIGITTE BORNEMANN : Je m'adresse à vous, en tant qu'acteur important du littoral, à la fois en tant que président de l'association Estuaires Loire-Vilaine, et en tant qu'habitant du Pouliguen - comment ressentez-vous ou comment sentez-vous - comment s'est passé pour vous, en définitive, l'implantation du parc éolien en mer ?

Et est-ce que vous vous sentez concerné en tant qu'habitant, en tant qu'acteur, ou en tant que, j'allai dire, utilisateur, usager ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Je suis président d'une association qui s'appelle Estuaires Loire-Vilaine, et cette association a été créée, avec des copains qui font de la plongée de l'apnée, etc. Nous voyons depuis des années, les fonds marins et la qualité de l'eau se dégrader. C'est une association qui date de 2008. En tant que président, bien sûr, de cette association, en tant qu'acteur, oui, je suis dans le milieu marin en plongée dès que les conditions le permettent et contrairement à beaucoup d'autres, nous allons voir ce qui se passe sous l'eau. Nous avons été très concernés par l'implantation des éoliennes sur le banc de Guérande. Dans un premier temps, et nous l'avons toujours dit, nous ne sommes pas contre les éoliennes en mer. Simplement, nous étions contre le fait qu'elles soient mises sur des milieux extrêmement riches, en particulier les milieux rocheux qui sont des habitats où il y a une vie assez extraordinaire. C'était notre angle d'attaque pour dire oui aux éoliennes, mais pas sur un milieu très riche. Et ça, c'est très important, parce qu'en fait, si on veut produire de l'énergie, il ne faut pas que ce soit au détriment des services rendus par des écosystèmes marins. Donc en tant qu'acteur, citoyen, et travaillant pour que la mer soit la plus productive possible, aussi, au niveau de la pêche, mais aussi de tout ce qu'elle peut produire en éléments intéressants pour la biodiversité, pour le climat : voilà pourquoi on s'exprime.

BRIGITTE BORNEMANN : Avez-vous d'autres mandats ? Ce qui est déjà énorme, parce que c'est quand même beaucoup d'associations. Et puis un travail sur le terrain important. Est-ce que vous avez d'autres mandats que celui de président de l'association Estuaires Loire-Vilaine ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, nous travaillons sur la qualité de l'eau, les fonds marins. On intervient au niveau des zones Natura 2000, des sites qui sont en devenir ou qui existent. On intervient également avec des propositions au niveau du Conseil maritime de façade. Et puis, bien sûr, avec Ifremer, le MNHN, Roscoff, l'OFB.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord. Est-ce que, lors de l'implantation du parc éolien en mer, vous avez été contacté en tant que président de l'association Estuaires Loire-Vilaine ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, tout à fait. Et d'ailleurs, nous sommes intervenus au débat public en proposant – quand on a su, qu'il y allait sans doute en avoir un., - Mais en fait, ce qui n'a pas fonctionné correctement, c'était de faire un débat public une fois que le choix de l'emplacement est décidé ! Et après, plus rien n'est possible, si on change quelque chose au projet, il va falloir faire de nouveau des appels d'offres ! Cette

démarche n'était pas supportable. Donc nous sommes allés avec les scientifiques plonger sur le site pour faire des inventaires sous-marins type DCE, Le Muséum d'histoire naturelle, Biolittoral. – Ces inventaires sur le banc de Guérande ont montré une vie assez exceptionnelle, et vous pouvez trouver les résultats sur le site de l'association.

Nous avons fait d'autres propositions. En particulier, reculer la zone sur des fonds sablo-vaseux ou les impacts sont moindres et les passages des câbles facilités. En 15 ans, il y a beaucoup de choses qui ont évolué en mer, en particulier sur la notion d'économie bleue. L'économie bleue n'est pas simplement, faire de l'argent à partir de la mer, du milieu marin, ou des fonds marins, ou du vent etc. C'est aussi l'économie bleue compensatoire, voire régénérative. C'est-à-dire que nous devons imaginer et penser à des sites éoliens où il y aurait par exemple de l'aquaculture, où il pourrait y avoir la production d'algues, des habitats pour poissons... Ainsi d'une part, on recrée des milieux écologiquement intéressants qui vont rendre des services écosystémiques et d'autre part sur le plan socio-économique une nouvelle ressource est développée.

BRIGITTE BORNEMANN : Alors quels sont, à votre avis, les bénéfices ? Et après on parlera évidemment des aspects ou des impacts négatifs. Quels sont les bénéfices, à votre avis, les plus importants à partir de cet aménagement pour les communes ? D'une manière générale ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Pour les communes, la production d'électricité, d'après ce que je sais, mais je me trompe peut-être, lorsqu'elle part dans le réseau, elle va où on en a besoin. C'est-à-dire un peu partout en France, ou à l'étranger. Pour les communes, c'est beaucoup plus sur la taxe qu'elle peut recevoir quelque chose de cette industrie. Est-ce que c'est un bénéfice pour les communes, qu'est-ce qu'elles en font ? C'est la grande question. Pour moi, cette taxe devrait servir véritablement à s'adapter aux dérèglements climatiques, isoler des maisons, les bâtiments publics des communes, créer de l'énergie en posant des panneaux solaires, de manière à lutter contre ce réchauffement climatique et être de plus en plus autonomes. C'est ça, qui devrait être fait à mon sens.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord, donc en définitive, ce que vous souhaiteriez, presque, c'est que la taxe soit fléchée, alors que ce n'est pas le cas.

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, absolument qu'elle soit fléchée vers du renouvelable de l'isolation.

Par exemple, on récupère l'eau sur les toitures des communes, les grands hangars municipaux, on pose des panneaux solaires, on produit de l'énergie de manière à ce que les communes soient de plus en plus autonomes. Et là, je pense que c'est plutôt le solaire qui permettra un développement local, plutôt que l'éolien.

En mer oui.

BRIGITTE BORNEMANN : Les aspects négatifs, de votre point de vue ? Et quelles sont, à votre avis, les préoccupations les plus importantes des élus, voire des associations, bien évidemment ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Alors ce qu'on ne sait pas, et c'est ça un peu la question, c'est qu'il faut évaluer ce qui est fait. Quand on produit quelque chose dans un milieu naturel, quand on construit quelque chose, il faut en évaluer les conséquences. Or, les résultats sont insuffisants, Rien pendant les travaux pour la raison de la sécurité et peu de retours depuis la production en particulier sur les fonds marins.

Qu'est-ce qui s'est passé pendant les travaux, avec le bruit avec, par exemple, les forages, les sédiments, la turbidité de l'eau. On ne sait pas non plus ce qui se passe maintenant, nous avons vu que les mâts étaient colonisés par des moules, mais ça, on l'avait dit à l'avance, c'était obligatoire, on crée une nouvelle chaîne

trophique, mais à côté, quid des forêts de laminaires, les spongiaires, les niches écologiques ? Qu'est-ce qu'il y a exactement - est-ce qu'il y en a plus, est-ce qu'il y en a moins.

Donc c'est le côté négatif, s'il y a une disparition de certaines macro-algues, alors qu'on sait qu'elles rendent des services énormes, elles captent le CO2, elles produisent de l'oxygène et sont préservées depuis 2021 par la Convention OSPAR. Le côté négatif, c'est l'aspect environnemental où on n'a pas du tout de résultats suffisants et de transparence sur ce qui la période des travaux et depuis la fin des travaux.

BRIGITTE BORNEMANN : Mais avant l'implantation du parc, il n'y avait que peu d'études - il n'y avait pas eu d'études environnementales de faites. Il y en a eu pour permettre l'installation du parc, l'implantation du parc. Mais avant cette date, avant l'appel d'offre, il n'y a rien eu, à ma connaissance ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : En 2011, nous avons fait des inventaires. Mais je me souviens très bien des réunions avec le préfet maritime, et le préfet de région, où je leur disais : « Mais qui est allé sur le banc de Guérande pour voir ce qu'il y a ? ». Alors le préfet s'adressait à Ifremer, Brest, qui répondait : « On ne sait pas grand-chose sur le banc Guérande », ce sont les pêcheurs qui connaissaient en fait les fonds et la vie floristique et faunistique. L'aspect environnemental n'a vraiment pas été pris en compte.

BRIGITTE BORNEMANN : À ma connaissance, les cartes – vos cartes - sont disponibles. Est-ce que, éventuellement, comme vous les avez présentées aux Océanes La Baule en septembre 2023, on peut y faire référence ? Si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Il s'agit de cartographies sur les ilots de la baie de la Baule, le Pouliguen. Oui, on peut les montrer.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord. Donc pour vous, l'aspect négatif, c'est que, en fait, vous n'avez pas de compte rendu, vous n'avez pas de retour sur ce qui s'est passé pendant et après les travaux...

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Et après !

BRIGITTE BORNEMANN : Et de l'état environnemental...

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, tout comme de l'état environnemental et de l'évolution - qu'est-ce qui se passe ?

Il n'y a pas assez de communication. Pour le grand public.

BRIGITTE BORNEMANN : Insuffisamment, en fait.

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Effectivement, on devrait pouvoir aller sur un site, et voir ce qui se passe, poser des questions, etc.

BRIGITTE BORNEMANN : À votre avis, quelles sont les nouvelles opportunités qui s'offrent aujourd'hui, en lien avec la mer ou le littoral, par rapport à ce parc éolien en mer ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Alors par rapport à celui-là... Opportunités pour moi, il n'y en a pas. Il y a - d'après ce que j'ai vu, d'après les cartes- le doublement des éoliennes qui seraient sur le banc de Guérande. Il y a ce qu'on appelle la basse Capella, c'est-à-dire le nord-ouest, qui est à 15 mètres de profondeur en moyenne, là il y

a énormément de vie, de laminaires, c'est un milieu extraordinaire. C'est impensable de planter d'autres éoliennes qui vont dégrader le milieu.

Mais il faut arrêter de le mettre sur des endroits proches de la côte, parce que les nouvelles éoliennes seront plus puissantes, la hauteur totale sera de 250, 300 mètres. Donc là, ce n'est pas supportable. Donc en fait, ce qu'il faut faire pour moi, c'est ce qu'on avait proposé à l'époque : on les recule de 10 kilomètres, sur des fonds sablo-vaseux, on recrée une chaîne trophique nouvelle avec ces mâts qui vont être colonisés, par des filtreurs, des moules, en dessous on aura des laminaires et plus bas on aura des éponges.

On peut créer des enrochements, on peut même construire des habitats pour poisson, c'est ce que nous avons proposé au départ. Ainsi on va recréer de nouvelles chaînes trophiques, et donc un milieu qui peut devenir, soit une réserve, soit se mettre d'accord avec les pêcheurs pour que ce soit pêché modérément avec une pêche côtière c'est-à-dire, fileyeur caseyeurs. Je pense que maintenant, là où on en est, c'est vraiment, pour moi, l'éolien flottant, au large, qui peut être intéressant.

BRIGITTE BORNEMANN : D'accord, mais là vous parlez par rapport à la nouvelle carte, bien évidemment, celle qui vient d'être dévoilée. Et quelles sont les mesures d'atténuation ou de compensation que vous pensez importantes pour les communes ? Est-ce que la taxe, c'est suffisant ? Est-ce qu'il faut autre chose ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Les communes vont perdre un peu de leur attrait s'il y a des éoliennes en face, ça c'est possible. Mais ce qui m'intéresse surtout, c'est le milieu marin. C'est celui-là qu'il faut absolument sauver, ça sauvera un peu les communes et un peu tout le monde. Donc, c'est là-dessus qu'il faut complètement insister. C'est à dire qu'il ne faut pas faire n'importe quoi, il faut éviter les sites où les écosystèmes sont très riches, les écosystèmes marins sont là pour rendre des services. Il faut donc aller un peu plus loin pour implanter des éoliennes et recréer des milieux différents avec une chaîne trophique nouvelle.

On peut très bien penser à l'association comme je l'ai déjà dit de l'algoculture, l'aquaculture.

BRIGITTE BORNEMANN : Le risque des tempêtes qui s'accroît, les canicules marines et on a vu l'impact avec les méduses... Est-ce que c'est habituel, ou est-ce que c'est vraiment lié au changement climatique ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, on sait très bien que les méduses aiment beaucoup l'eau quand elle se réchauffe et puis elles aiment bien le phytoplancton. Donc, comme il y a de moins en moins de prédateurs pour manger des larves de méduses, elles se développent de plus en plus. Il y a des bouquins qui montrent qu'il n'y aura bientôt plus que des méduses en mer et on n'aura plus de poissons. En fait, je ne pense pas en 2009, si je me souviens bien, que cette composante réchauffement climatique ait été prise en compte, en particulier l'élévation du niveau marin. Ça n'a pas forcément d'incidence sur l'implantation des éoliennes, je ne pense pas.

En revanche ; les tempêtes : oui, il pourrait y en avoir de plus en plus fortes. Mais ça, c'est un problème technique, je sais qu'ils les débrayent à partir d'une certaine vitesse de vent, 90 km/h de vent. Voilà, si les mâts sont encore plus haut, ça doit bouger, etc. Mais c'est un problème technique qui se résout par la technique. Donc je crois que ça n'a pas trop d'incidence. Avec le réchauffement climatique, c'est la côte qui va être touchée, en 2050, il fera 50 degrés l'été selon Météo France. Il est vrai que si les maisons ne sont pas isolées, il faudra absolument de l'électricité pour faire tourner les ventilateurs et avoir de l'air frais, c'est le seul côté positif.

BRIGITTE BORNEMANN : Par rapport aux algues et au parc éolien en mer, vous êtes en contact avec eux de temps en temps : est-ce que vous leur avez proposé le projet de réintroduction des algues ? Et si c'est le cas, est-ce qu'ils vont faire une évaluation, comment ça va se passer avec EDF Renouvelables ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Non, je ne l'ai pas proposé. Les promoteurs savent sans doute qu'on veut réimplanter des laminaires, en particulier dans la baie de la Baule, alors qu'au large, les habitats sont de bonne qualité. Il est vrai que la question de la compensation pourrait être envisagée. Pour cela, il faut avoir des données. Il n'empêche quand même que sur des fonds rocheux ou les laminaires disparaissent, pouvoir augmenter le nombre de laminaires au mètre carré peut être une solution environnementale intéressante.

BRIGITTE BORNEMANN : Éventuellement vous avez pris contact avec eux directement ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Non, non, je n'ai pas pris contact pour l'instant parce qu'on est dans l'expérimentation sur une petite surface pour savoir quels sont les supports les mieux adaptés. Tant qu'on n'a pas ces résultats, on ne peut pas aller vers des perspectives. Nous aurons besoin d'avoir plus de données, de retours sur ce que nous allons faire.

BRIGITTE BORNEMANN : Pour le moment, vous êtes en expérimentation à la fois sur les algues et sur les supports pour les algues. C'est à Roscoff si je me souviens bien ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, nous avons mis les laminaires à Roscoff en laboratoire, dans des bassins et elles se sont reproduites, C'est magnifique, il y en a des quantités importantes de petites plantules sur des cordes de chanvre, sur des galets. Les supports et les plantules vont être ensuite réimplantées en baie de la Baule sur l'îlot des Evens. Les questions sont de savoir : quels sont les supports qui résistent le mieux aux événements climatiques, quelles sont les solutions les plus adaptées à ce milieu. L'idée étant par la suite de replanter des hectares de laminaires hyperboréens, laminaires qui vivent entre 12 et 15 ans.

BRIGITTE BORNEMANN : La question que je vous pose, c'était justement à propos du financement : pour le moment, qui a financé les expérimentations que vous menez au niveau de l'association ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : C'est un appel d'offres de l'agence de l'eau pour une amélioration de la biodiversité, nous avons répondu et notre projet a été accepté. Nous sommes en parti financés, par l'agence de l'eau et notamment par la fondation de la mer. Les finances viennent aussi de personnes qui vont acheter des plantules. Par exemple, une entreprise ou un particulier peut acheter – des plantules, les petites laminaires. Il faut chercher des financements multiples pour boucler le budget. Il ne faut pas oublier qu'il y a un plan gouvernemental une feuille de route qui est sortie en février 2024, sur la protection des algues et le développement commercial de la filière.

BRIGITTE BORNEMANN : Pour les documents stratégiques de façade qui sont prévus pour six ans : est-ce que vous pensez qu'il faut qu'il y ait un nouveau débat public tous les six ans ? Faut-il aussi qu'il y ait un volet maritime au SCOT ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, parce qu'en fait, la Cour des comptes a fait un bilan de ce DSF, en particulier sur la montée des eaux, l'érosion, etc. En disant que le DSF était peu ambitieux en ce qui concerne les habitats marins, en particulier sur le sujet de l'extraction de sable sur la conservation des habitats marins. Donc il faudrait vraiment, de manière régulière, avoir un retour sur l'état de conservation des habitats marins, on sait qu'il y a 13% seulement des habitats en 2023 qui sont de bonne qualité. C'est mieux qu'en 2019, 6%, mais ce n'est quand même pas satisfaisant. Donc il faut vraiment travailler sur ces questions-là. Je pense que l'OFB en particulier y est très sensible, on aura de plus en plus de données sur les habitats. Donc tous les six ans, oui, il faut suivre ça à la loupe. Alors il est vrai que les recommandations du conseil maritime de façade doivent être pris en compte lors de l'élaboration des SCOT et donc des PLU. Les questions importantes sont : la capacité d'accueil des territoire, l'assainissement, les effets anthropiques liés à l'aménagement du territoire.

BRIGITTE BORNEMANN : Absolument, alors maintenant, quelles sont vos recommandations ? Sous réserve que des zones propices soient véritablement bien évaluées et acceptées ? Donc pour le futur Parc éolien en mer.

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Première recommandation : je pense que le banc de Guérande, cela a été une erreur sur le plan écologique, il faut le démontrer, il faut le prouver. Sur la pêche aussi parce qu'il y a quand même énormément de pêcheurs caseyeurs et ligneurs qui pêchaient là-bas. Pour moi il faut reculer, c'est évident, l'acceptation sociale de la pose des éoliennes n'a quand même pas été très bien perçue par les habitants qui se sont trouvés un peu trompés. Non, vous n'allez pas les voir, ce n'est presque rien, et maintenant devant le résultat visuel, ils sont très choqués. Si on voulait faire une extension, je crois qu'il y aurait une protestation unanime des habitants.

BRIGITTE BORNEMANN : Pour vous, la solution, c'est le flottant.

JEAN-CLAUDE MÉNARD : Oui, alors je sais que les éoliennes sont moins hautes, mais on les construit terre, à Saint-Nazaire, on les remorque, on les met en place, il y a très peu d'incidences sur le milieu marin. On a l'expérience de SEMREV. Et puis on les plante à 30/50 kilomètres.

BRIGITTE BORNEMANN : C'est là où vous retrouvez la réconciliation entre la terre et la mer. Jean-Claude, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

JEAN-CLAUDE MÉNARD : On pourrait penser aussi aux personnes. Il y a beaucoup de gens qui souffrent devant ces dérèglements climatiques, mais aussi devant ce qu'on fait en mer, comme ces éoliennes. Ces personnes perdent confiance doutent de tout et il n'y a qu'une chose qui peut leur rendre la confiance, c'est l'action, à partir de solutions, et quand ces solutions sont fondées sur la nature, c'est encore mieux, c'est salutaire.

Annexes

1. Plan pour les Algues,

Secrétariat d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, février 2024 : https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2024-02/20240227_feuille_de_route_Algues.pdf

2. Archive : article paru dans energiesdelamer.eu

Des algues dans les parcs éoliens en mer

France - 27/03/2024 - energiesdelamer.eu. (energiesdelamer.eu/2024/03/27/algues-dans-parcs-eoliens-en-mer)

Lors de son intervention, Jean-Claude Ménard a évoqué le plan algues. Il s'agit de la Feuille de route nationale pour le développement des filières algales françaises paru en février 2024. CF. Article paru dans energiesdelamer.eu

Intégrer pleinement les activités liées aux algues (pêche et culture) dans la planification maritime

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) fixe l'ambition maritime de la France sur le long terme. Cette stratégie donne un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral et, plus généralement, pour tous les acteurs de l'économie maritime et des littoraux.

Pour chacune des façades maritimes de l'Hexagone et chacun des bassins ultra-marins, une stratégie de façade ou de bassin précise les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale en fonction des spécificités locales. Cette stratégie

est élaborée en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis dans le conseil maritime de façade ou de bassin. Elle est actuellement en cours de révision et il s'agit, dans ce cadre de :

- veiller à la prise en compte des zones existantes et des zones propices à la pêche et la culture d'algues dans la révision des documents de planification ;*
- définir dans les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) des zones spécifiques en mer dédiées à la culture d'algues soit en monoculture soit en coculture ou dans le cadre de l'aquaculture multi trophique intégrée (AMTI) ;*
- évaluer l'intérêt et les potentialités d'implanter de l'algoculture sur des plateformes offshore multi-usages ou dans les parcs éoliens en mer.*

Pour la culture algale, les efforts doivent principalement porter sur l'acceptabilité sociale et environnementale des projets de production d'algues, notamment lorsqu'elle concerne le domaine public maritime pour la production de microalgues.

En cela, le secteur s'inscrit dans la problématique commune à l'aquaculture d'acceptabilité de l'activité et d'accès à l'espace maritime. L'importance des surfaces concédées aux projets récents de culture d'algues a pu faire craindre aux utilisateurs de l'espace littoral une forme de « privatisation » de cet espace public.

Une partie des actions peut être mutualisée avec les autres secteurs de l'aquaculture comme la promotion des métiers et/ou la mise en avant de l'implantation territoriale de l'activité permettant de favoriser l'adhésion des élus locaux. Dans le contexte actuel, une communication sur les services écosystémiques rendus par les algues, leur rôle dans l'atténuation du changement climatique s'inscrit dans les actions pour favoriser l'adhésion de la société civile.

Chapitre 3 – Verbatim : extraits des entretiens

Verbatim de Norbert SAMAMA

- « Je pense que ce sera beaucoup plus facile de débattre autour des éoliennes, autour de l'énergie renouvelable, autour du changement climatique autour du trait de côte, si vous avez déjà été formé à une sensibilité scientifique, culturelle et environnementale. »
- « Parce que tout ce qui est culture scientifique, culture environnementale - de la transition écologique, énergétique aux paysages- et sensibilisation, ce n'est pas seulement de la sensibilisation, c'est de l'appropriation. »

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoires, élus, habitants, ... ?

- « Le parc éolien en mer du banc de Guérande fait partie de notre paysage, je pense que fondamentalement en tant qu'élu, habitant ou acteur il faut que l'on puisse être associé à toute démarche qui vient apporter une modification à notre environnement, à notre paysage, à tout ce qui nous entoure et notamment le milieu marin. »

Actuellement, quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire ?

- « Pour l'instant, au niveau de l'emploi, de l'industrie du développement, cela vient nourrir le bassin de Saint-Nazaire dans lequel bien entendu notre propre territoire intercommunal vient se nourrir. Aujourd'hui, il y a des connexions qui vont être de plus en plus fortes entre les territoires de Cap Atlantique et les territoires de la Baule et le territoire de Saint-Nazaire aggro. Il va y avoir des interconnexions de plus en plus fortes au fil du temps donc effectivement il y a cet aspect-là en termes de répercussion économique, de répercussion en matière d'emploi, de répercussion en matière de recherche. »

Même chose pour les points négatifs :

- « Ne pas savoir prendre en compte l'identité des gens pour dialoguer avec eux c'est un point négatif car la côte sauvage est une identité. Quel parisien accepterait de voir une éolienne de 115 m de haut à côté de la tour Eiffel ? Nos paysages sont des éléments identitaires ils nous abreuvent, ils nous irriguent. »

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

- « Le premier, majeur, c'est participer à l'éloignement des parcs éoliens. Plus on éloigne moins la cicatrice est visible. Je pense bien sûr à l'éolien flottant. »
- « Ensuite il faut détourner le regard à la manière d'un magicien en magnifiant des espaces qui sont sur nos côtes en les valorisant très fortement pour que notre regard soit attaché à un premier rideau. »

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

- « Je pense qu'un débat public est absolument primordial et aujourd'hui une grande partie des documents y compris des présentations ne sont pas à la portée du public. »
- « J'invite les rédacteurs des documents stratégiques à se demander si les élus ont vraiment pu en prendre connaissance interrogez-vous, si vous pensez que les élus n'ont pas à être acteur des documents stratégiques de façade alors il est normal qu'il ne leur soit pas accessible. »

Recommandations

- « Si la concertation porte et s'ouvre sur l'aménagement de tous les parcs, nous aurions sans doute pu mettre en évidence que ce champ éolien sur le banc de Guérande n'était pas un projet isolé mais que cela participe à une conception évolutive de notre société et ainsi mieux appréhendé comment modifier apporter des observations à ce champ. »
- « Il est important de dépasser le formalisme et le stade des autorisations et de donner un vrai sens sociétal global et écosystémique. En donnant du sens à travers une vision d'ensemble, on développe le sens de la réflexion, le sens critique, l'acculturation et l'acceptation...et peut-être que le sens même d'une stratégie devient accessible. »
- « Appréhender totalement différemment la manière de faire en lien avec le territoire sur lequel vous êtes qui fondamentalement sont des territoires maritimes et littoraux composés d'élus, d'acteurs, d'habitants maritimes et littoraux du plus jeune au plus âgé. »

Verbatim de David SAMZUN

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteur du territoire, élu, habitant ?

- « C'est l'accompagnement, la médiation, mais aussi, j'ai envie de dire le devoir de pédagogie sur lequel on a été mobilisé et de tenir ce que j'adore d'ailleurs. La notion industrielle d'innovation, de création, d'être le premier champ éolien français qui est une notion de fierté. »
- « Mais d'être aussi un acteur de la transition énergétique. Et donc transition énergétique, plus emploi. »

Sur le rôle des ports

- « Si on n'a pas d'infrastructures portuaires on n'aurait pas les Chantiers de l'Atlantique, on n'aurait pas les éoliennes, et on n'aurait pas bien évidemment tout ce qui est énergétique et l'ensemble du fret. »

Contexte : à propos du musée EOL

- « Il y avait un deal aussi avec RTE, c'est de dire, à un moment donné Ok les éoliennes, créatrice d'emplois... » je ne vous fait pas tout le propos... Mais il faut qu'on embarque avec nous les populations. Eole a été un des sujets importants dans la médiation. «
- « Je crois que ce sont des éléments où les élus, on a cette responsabilité. Parce qu'on a eu tous les fantasmes et toutes les fake news sur ces sujets-là, sur l'éolien... Et de dire la réalité des choses, c'est ça. Et donc l'avenir, l'avenir énergétique, le mix énergétique passera par les éoliennes. »

Contexte : sur la pollution visuelle

- « Après celles et ceux dont l'argument, c'est de dire "notre paysage est souillé, notre attrait touristique va en prendre un coup"... Je leur dis tranquillement : Vous racontez des bobards. »
- « La réalité des choses, c'est que, d'une part, la fréquentation touristique n'a pas baissé, mais j'ai envie de dire que les éoliennes sont devenues un objet touristique. »

Sur les difficultés de recrutement

- « Moi, en tant qu'employeur, en tant que maire, je n'arrive parfois plus à recruter parce que les gens n'arrivent plus à se loger. »
- « Donc il faut faire très attention que l'attrait littoral [...] soit excluant d'une partie de population des actifs. »

Sur la perte d'effectif à l'usine GE de Montoir-de-Bretagne

- « Je n'ai pas d'inquiétude : ces gens-là vont retrouver du boulot très vite parce que le marché de l'emploi est sous tension. »
- « Je ne dis pas de traverser la rue pour trouver du boulot ! Je dis que les autres entreprises du coin ont besoin de ces gens-là, de ces hommes et ces femmes qualifiés. »

Au niveau des bénéficiaires, indépendamment de ceux que vous avez énoncés et mentionnés : est-ce que vous en voyez d'autres ?

- « [...] Là, on est capable de lier développement économique, emploi, progrès, pouvoir d'achat au service d'une transition énergétique et surtout d'être [...] le port, la place portuaire au cœur des enjeux de transition énergétique autour de l'éolien offshore. »

Est-ce que les impacts négatifs actuels ont été identifiés ?

- « Il y a eu un petit raté entre les propos tenus à l'époque sur les fameuses allumettes que nous verrions et bon on les voit [...]. On s'y habitue comme toute chose. »

Sur l'opportunité de Saint-Nazaire, ville fortement pourvoyeuse d'emplois maritimes

- « Et je trouve qu'il y a aujourd'hui une partie de français qui n'ont plus conscience de ce qu'apporte l'industrie. Moi j'ai une conviction profonde : c'est que l'industrie amène de l'emploi, du pouvoir d'achat. Ceux qui m'expliquent la décroissance, je n'ai toujours pas compris comment ça fonctionnait. »
- « On a un autre débat de mon point de vue, dont je trouve qu'on ne porte pas assez nationalement : c'est la souveraineté du pays. L'énergie est une notion de souveraineté. On l'a vu, je le dis souvent, pendant la crise du Covid et de l'Ukraine au tout début, Saint-Nazaire a tourné plein pot y compris pour donner un coup de main à des pays européens sur le plan énergétique, je pense au terminal méthanier. »

Quelles recommandations ?

- « Il faut bien évidemment trouver les compromis les plus larges possibles pour une acceptation sociale. [...] Mais la qualité du respect du dialogue en amont du champ nazairien, la preuve, l'ensemble des acteurs étaient favorables. »
- « On a des gens qui s'y opposent, [...] et ce sont les mêmes qui manifestent dans la rue parce que l'électricité augmente. »
- « Si on veut développer l'éolien sur le temps long et développer le nombre de champs, il ne faut pas non plus qu'il y ait de provocation d'agressivité sur des projets qui viennent pratiquement en bord de côte, quand on sait qu'aujourd'hui on peut surtout s'éloigner et chercher le large. »
- « Je crois avoir compris que cette semaine, l'État a essayé de faire un passage en force et ça, on n'y gagne jamais. »
- « L'éolien offshore doit aller chercher une production plus grande, mais aussi aller chercher une acceptabilité des citoyens plus aisément, plus facilement en les mettant plus loin des côtes et ne pas avoir de problème de co-visibilité. »
- « La mer n'appartient à personne. C'est un bien commun, mais il y a aussi des gens qui utilisent la mer. Je pense aux pêcheurs ou aux industriels sur le fret etc. Donc il faut aussi préserver notamment aux pêcheurs des zones. »

De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

- « Sur le plan national, il ne faut pas se remettre à débattre tous les six ans, je crois que ça suffit la concertation locale et bien évidemment, respecter l'ensemble des acteurs. »

Verbatim d’Emmanuelle DACHEUX

Comment êtes-vous concernée en tant qu’acteur du territoire, élue, habitante, ... ?

- « J’habite Piriac-sur-Mer, donc je suis concernée puisqu’effectivement, la côte sud c’est la côte la plus jolie, ça fait partie des côtes, les pépites. On a des falaises et beaucoup de sentiers de randonnées sur cette côte-là. Donc oui, en tant que résidente, quand on se promène... On subit. »
- « On n’a pas été associés – je ne me souviens pas qu’on ait été associés à aucun moment. C’était un débat, quelque chose qui se passait à un niveau bien au-dessus de nous. »
- « Moi en tant que citoyenne à l’époque, je ne savais pas qu’il y avait un débat public. Et ceux que je fréquente, personne ne savait qu’il y avait un débat public. »

Sur la taxe :

- « C’est un budget assez conséquent de base. On est une commune littorale – on a des finances qui sont plutôt à l’aise au niveau financier. C’est quand même intéressant, mais ça ne va pas jouer beaucoup sur les projets, sur les projections en tout cas. »

Points négatifs

- « Pour atteindre les je ne sais plus combien de mégawatts qui sont prévus, il faudra un parc vraiment énorme. Là, celui-là il impacte quand même clairement, fortement, visuellement, la côte sud. »
- « Au moment de l’installation, c’était « c’est moche ». Maintenant, quand on se promène et qu’on les voit, on se dit « c’est dommage », voilà. »

Recommandations

- « Moi j’entends complètement qu’il y ait besoin d’énergies renouvelables, j’entends complètement qu’il faille... Mais je pense qu’il faut trouver un mix énergétique, mais pas mettre, pas faire du tout éolien quoi. »
- « Évidemment qu’il faut trouver des solutions alternatives aux énergies fossiles, évidemment. Mais je suis incapable de vous dire quelle est la meilleure énergie. »

Verbatim de Rodolphe BERON

Sur la taxe :

- « C'est acheter de la nuisance. »
- « Les émoluments que la commune doit recevoir, c'est en fait - comment dire, c'est un palliatif pécuniaire sur une nuisance. »

Actuellement, quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire ?

- « Je pense que c'est bénéfique pour l'emploi, mais il apparaît aujourd'hui dans les dernières informations que c'est que temporairement, puisque General Electric, qui fabriquait des nacelles, compte licencier pratiquement la moitié de ses effectifs à Saint-Nazaire. »

Même chose pour les points négatifs :

- « La dégradation de la beauté du paysage, en apportant une vue très industrielle sur un paysage naturel. »
- « Toute l'attractivité en termes d'emploi qui a été apportée aujourd'hui, on est confronté au problème du logement des employés, et ça, c'est quelque chose d'extrêmement négatif. »
- « Les éoliennes c'est une énergie alternative. Donc ça veut dire qu'il faut surdimensionner les installations. Et ce surdimensionnement est quand même préjudiciable. »
- « C'était l'argumentaire sur les éoliennes en disant qu'elles ne génèrent que 35 dB à X mètres. Le problème, c'est qu'on ne fait pas cas des infrasons qui sont générés par les éoliennes et qui sont extrêmement perturbateurs sur les systèmes neurologiques. »
- « C'est un point un peu néfaste, mais les gens viennent quand même, c'est le littoral, c'est joli, la plage, c'est sympathique, l'été, ... »
- « C'est qu'on devait aller vers la neutralité carbone en 2050. Sauf que je suis désolé, mais une éolienne, dans son analyse de cycle de vie, produit de l'équivalent carbone. Donc on est loin de la neutralité carbone. »

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

- « Donc nous, on pense à consommer mieux et moins d'énergie possible. »
- « Dans les années 80, je travaillais sur l'habitat bioclimatique. Aujourd'hui, je pense qu'il faudrait vraiment retravailler dessus. Alors avec les nouvelles normes, la RE2020, c'est bien, mais on met des chauffe-eaux thermodynamiques, on met des systèmes pompe à chaleur... Encore consommateurs d'énergie. C'est pour ça qu'il faut des éoliennes. »

- « Alors déjà, on n'est pas capable de connaître la nature, enfin, la proportion du réchauffement qui est liée à l'activité anthropique ou aux activités naturelles, enfin à la nature. Moi, je pense que beaucoup plus, il faut s'adapter au changement climatique, et c'est là où on doit être vigilant et notamment sur la défense de nos côtes sur le littoral. »

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

- « Après la vraie question, c'est un débat pour quoi faire. Si vous voulez, si ça peut faire bouger les choses, oui, si ça ne peut pas les faire bouger, ce n'est pas la peine. Aujourd'hui, on est dans l'impuissance, mais même au niveau de la politique générale du pays, on est informé après coup. »

Recommandations

- « Ils avaient installé des capteurs photovoltaïques et on avait heure par heure sur l'affichage, la puissance fournie, l'énergie fournie sur la journée, sur le mois... Voilà, ça amène de l'intérêt et peut-être que ça sensibiliserait les gens à s'intéresser un petit peu au parc éolien. »
- « En association avec les ports, on affiche au port la météo, les marées, tout ce genre d'informations. Et il y aurait une petite information résiduelle sur la production du parc éolien. »

Verbatim de Philippe LE FUR

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoires, élus, habitants, ... ?

- « Les éoliennes par beau temps et l'été, on les voit très, très bien. »
- « Hoëdic, qui est à 11,5 milles du parc éolien, donc évidemment, il touche, il touche une dotation d'un peu plus de 130 000 €. Et que nous, on est à un demi mille de plus, 1 mille pour dire, et nous on ne touche pas. »
- « Le seul qui va nous concerner, c'est celui de Belle-Île, c'est par rapport aux pêcheurs. Parce que je pense que c'est - une zone où ils vont mettre le parc, c'est une zone qui était fréquentée par les pêcheurs. »

Actuellement, quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire ?

- « Mais est-ce que aussi ça ne peut pas servir de refuge pour les poissons ? Et ça aussi, je pense que les scientifiques, là-dessus, ils sont assez convaincus que si on met ces parcs et qu'on les protège, le poisson peut proliférer autour de ces zones. »
- « Les avantages, c'est quand même, ce sont des énergies vertes, donc c'est très important, je pense pour le futur, nos enfants, nos petits-enfants. »

Même chose pour les points négatifs :

- « Le futur parc éolien entre Belle-Île et Groix : là où ils veulent le poser, il paraît qu'il y a des coraux en dessous qui sont magnifiques. Donc si on pose des éoliennes flottantes, avec des ancres, avec des chaînes, avec des câbles, on risque de détruire cet écosystème. Y a ça aussi le danger : on peut poser des éoliennes, mais faire attention à ce qui est en dessous. »
- « On attendait le sous-préfet, donc il venait un peu nous donner des informations sur comment allait être le parc, où il allait être déjà mis, et quand il était arrivé, il a dit : « Je suis désolé, mais ça a été signé hier soir. Le parc se fera à tel endroit ». On n'a même pas eu notre mot à dire. On n'a plus rien à faire là, on est partis. »

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

- « C'est vrai qu'on prend le cas de Belle-Île - je crois qu'à Belle-Île - ils sont quatre communes à Belle-Île - il n'y a pas Palais, Locmaria, Sauzon et Bangor, ils sont quatre communes - et je crois que sur les quatre communes, il n'y a que deux communes qui vont toucher de l'argent. Palais par exemple, comme ils sont côté est et que les éoliennes sont du côté ouest, ils ne vont pas les voir, donc ils ne toucheront pas l'indemnité. »

Recommandations

- « Je pense qu'il faut avoir des consultations, et surtout avoir les bonnes informations, parce que souvent les informations il y en a tellement, on se noie dedans. »
- « Quelquefois, des petites réunions, en comité restreint, pour bien nous expliquer ce qui se passe, c'est deux fois mieux. »

Verbatim de Jean-Pierre BLANC

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoires, élus, habitants, ... ?

- « La mairie de Prinquiau et la commune de Prinquiau sont concernées par le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, notamment puisqu'il héberge le raccordement RTE qui se trouve sur notre commune. »
- « Il est en fait, en termes de visuel, on ne le voit pas beaucoup. Je pense même qu'on a un bon nombre d'administrés qui en ignore même l'existence, pour tout vous dire. »

Actuellement, quels sont les bénéfices les plus importants (dont éventuellement la taxe) de cet aménagement selon vous pour le territoire ?

- « Alors au niveau du revenu fiscal potentiel, on n'a pas véritablement encore aujourd'hui une information précise. Mais quoi qu'il en soit, j'en ai parlé avec ma directrice des services généraux de la mairie qui m'expliquait elle serait quand même extrêmement faible. »
- « Pour l'ensemble du conseil municipal - et moi, en l'occurrence - le développement de ce parc éolien marin, on considère que c'est véritablement quelque chose de très, très bien. »
- « Il y a très peu de monde sur la station, sur le terminal, en l'occurrence, puisque c'est quasiment autonome. »

Même chose pour les points négatifs :

- « Peu de bénéfices, peu de bénéfices et quasiment pas de contraintes d'embêtement par rapport à ça. »
- « On a eu au début du projet, quand les choses se sont mises en place, un petit déficit de communication, mais qui a été réglé. »

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur la commune ?

- « Ils ont dû, pour voir installer cette station, couper un certain nombre d'arbres entre 80 - 90 arbres. Et donc on a bénéficié d'une compensation, avec des arbres qui ont été replantés dans les mêmes proportions sur la commune sur différents endroits. »
- « Au niveau des taxes à percevoir sur la commune, je trouve que le montant est quand même extrêmement faible. »
- « En ayant le terminal au niveau de la commune, c'est avoir une tarification de l'électricité favorable, puisqu'on hébergeait. Ça, c'est peut-être des choses qu'on aurait pu à l'époque négocier. »

Recommandations

- « La recommandation, c'est que bien évidemment, ça coûte beaucoup plus cher, c'est que, au lieu que le parc - que les éoliennes soient entre 10 et 18 kilomètres, qu'elles soient plutôt à 25, 30 kilomètres du bord de mer. Mais je pense que pour RTE, c'est plus du tout les mêmes coûts. »

Verbatim d'Ion TILLIER

Comment êtes-vous concerné en tant qu'acteurs du territoires, élus, habitants, producteurs ... ?

En 2010, l'État a choisi deux zones pour l'implantation des éoliennes après une première phase de concertation qui n'avait pas abouti. Ce deuxième choix collait plutôt bien avec des zones de moindre contrainte collective parce qu'on est sur des zones de plateau rocheux moins fréquentés, cad moins de navires que dans les espaces alentours. Pour les navires qui travaillent, ces zones revêtent malgré tout une importance capitale, cela représente quelques navires.

Plus simple à gérer pour un nombre limité de navires, il s'agissait de négocier les bonnes solutions d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts.

Les négociations n'ont donc pas porté sur la zone mais la forme du parc éolien. Cependant, le choix du plateau du Banc de Guérande, n'a pas été définie sur des aspects pêche mais au travers d'aspects techniques par l'analyse multicritère, incluant la bathymétrie (fonds inférieurs à 35/40m dans ce cas). C'est un espace qui est très contraint. Il y a le chenal de navigation et la zone d'attente du grand port à l'Est, une zone Natura 2000 à l'ouest, des espaces particuliers du littoral et du proche côtier quand on retourne vers la terre.

Au final, on sait que 75% de la notation c'est le prix de l'électricité.

Les rencontres avec les différents consortiums ont beaucoup porté sur les questions d'évitement et de réduction au sens où comment on peut organiser un parc éolien pour qu'il soit pêchant ensuite : comment mettre les lignes d'éoliennes et les câbles, dans quel axe ? ou est-ce qu'il faut positionner la sous-station, etc. ? Les marins pêcheurs se sont concertés avec leurs différences en tant que pratiquants des différents métiers.

Quels sont les bénéfices les plus importants de cet aménagement selon votre activité ?

Un riche processus d'apprentissage s'est mis en place entre les acteurs : tout le monde est arrivé avec une méconnaissance totale de l'autre autour de la table, pêcheurs et entreprises de l'électricité. Il y a eu toute cette première partie là des années 2010 qui a été un grand exercice d'acculturation mutuelle et d'apprentissage, surtout l'apprentissage sur toutes les procédures qui ont été mises en place parce qu'il y avait un cadre théorique sur l'étude d'impact, sur les procédures sécu, etc., mais il fallait ensuite construire sur le réel avec tous les acteurs y compris les services de l'État, que ce soit préfecture maritime, les DDTM ou dans une moindre mesure DIRM et DREAL. Ils ont été très actifs dans la construction collective. Des choses qui se sont un peu perdues aujourd'hui.

Sur Saint-Nazaire, fait marquant, tous les acteurs ont toujours été dans la résolution de problèmes et c'est cela qui fait qu'il n'y a pas eu de guerre ni sur l'eau ni à terre dans les tribunaux, etc. Il y a eu vraiment un consortium un peu inattendu d'acteurs, qui avaient des positionnements proches notamment toutes les associations environnementalistes locales et la pêche.

Dans le cadre du processus d'implantation du parc, si l'État n'avait pas eu la bonne volonté de tous les usagers, il ne serait arrivé à rien. Ce serait parti au conflit dans tous les sens comme on a pu le vivre sur d'autres parcs.

Même question sur les impacts négatifs ? Quelles sont vos préoccupations les plus importantes de cet aménagement pour votre activité ?

C'est un site de pêche, notamment aux crustacés et on a eu l'émergence en masse d'une espèce sur la période avant et pendant les travaux : le poulpe. Manifestement il y a eu un effet au détriment des populations de crustacés, que ce soit un effet de fuite ou simplement de prédation. Résultat, la pêcherie « crustacés » s'est complètement effondrée.

De nouvelles opportunités s'offrent-elles aujourd'hui en lien avec la mer ou le littoral ? A contrario, voyez-vous des pertes d'opportunités ? Avez-vous envisagé d'autres alternatives de productions sur vos zones de pêche ?

Le reversement de la taxe sera utilisé pour le financement de grandes actions structurantes au service du projet politique collectif des pêcheurs des Pays de la Loire. Plusieurs axes sont en discussion : sur la décarbonation et la performance environnementale, sur le renouvellement des générations de marins pêcheurs et des entreprises de pêche, etc. Enfin pour répondre aux enjeux à venir à moyen et long terme de la pêche, mais le cadre reste encore à construire.

Quelles mesures d'atténuation ou de compensation proposez-vous pour minimiser les éventuels impacts négatifs sur votre activité ?

On a inventé avec quelques opérateurs, les économistes des pêches de l'université de Nantes, EDF, RTE et nous, un système d'évaluation individuelle des préjudices basé sur l'historique d'activité sur zone pour indemniser les entreprises de pêche lors des phases de travaux.

Mais dans l'avenir, pour les parcs qui seront positionnés hors des zones territoriales sur des zones pêchées, il y aura une évaluation très certainement de préjudice et puis une compensation à hauteur du préjudice. Cependant, ce volet dans le cadre législatif n'est pas encore défini mais tout ce qui est sorti pour l'instant laisse à penser que la clé de répartition ne sera pas du même ressort. Côté pêche, s'il y a une part du montant, ça ne sera certainement pas la même part.

Lors de l'élaboration du projet parc de Saint-Nazaire pensez-vous que les impacts ont été bien anticipés ?

Via les marins qui observent sur site ou les études dans le cadre des suivis par des bureaux d'études spécialisées, tous disent la même chose, il y a très peu d'impact. Hormis le temps des travaux.

Les documents stratégiques de façade (DSF) sont prévus pour 6 ans pour être en cohérence avec les échéances de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière générale, pensez-vous qu'un nouveau débat public est souhaitable dans 6 ans ?

S'il y a des déceptions à avoir autour de ce projet, elles viennent plutôt après la construction. Une fois la mission collective accomplie, on assiste à un retour d'un autoritarisme étatique. Cela a débuté par une remise en cause des règles communément admises auparavant. Dans un processus de plusieurs années de concertation, les remettre en cause de manière extrêmement rapide, en portant si peu d'intérêt à la concertation, menée par tous les acteurs pendant des années pour y compris faire avancer leur propre travail de cadrage, c'est une vraie déception.

La procédure de résolution des problèmes est de plus en plus instituée. Elle a tendance à se figer et elle ne laisse pas la place à la vraie résolution. Il va falloir trouver de nouvelles manières, de discuter avec les uns et les autres. on peut accélérer le déploiement, et il y a moyen de trouver de l'acceptabilité sur certains types d'espaces pour tous les usagers, mais pas au détriment de cette concertation et de cette résolution de problèmes.

Conservons les bons espaces de concertation au bon moment pour trouver des solutions qui rendent les choses acceptables.

Quand l'État ne se met pas en position autoritaire au milieu, on peut toujours trouver des solutions.

Il va falloir être sur des logiques d'implantation assez différentes, c'est-à-dire quitte à partir au large autant essayer de rationaliser cette utilisation de l'espace. On voit en mer du Nord qu'effectivement il y a une logique de lotissement de parcs éoliens en une forme de grappe pour n'avoir qu'un seul raccordement avec une seule sous station. Et puis peut-être 4 à 6 parcs qui puissent être accordés à cette station. Cela a de très grandes emprises, mais c'est un espace qui est complètement différent du plateau continental de tout point de vue. On est dans un espace beaucoup plus homogène en termes d'habitats, en termes d'utilisation de l'espace par les espèces mobiles, etc. On n'a pas de hotspots sur des points particuliers avec telle valeur, etc. En généralisant, c'est relativement plus homogène qui entraîne une moindre densité et une moindre intensité d'usage aussi. Il y a certainement moyen de travailler différemment là-dessus.

Vos recommandations ?

Revenir à la qualité des débats initiaux où l'État se pose en facilitateur et non en décideur hémogénique.

Verbatim d'Hervé MOULINIER

Ce qui a marché :

- « C'est qu'en fait, en faisant ce grand débat, ce débat public sur La mer en débat, on se rapproche d'un débat sur la politique maritime intégrée : donc de la prise de conscience de ce qu'est une politique maritime intégrée. »
- « D'ores et déjà, les parcs de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire, fournissent plus de données que la science n'a jamais eu à exploiter sur l'environnement marin, sur l'avifaune, sur ce qui se passe au niveau des fondations, le fouling, la fréquentation par les différentes espèces... »
- « Il n'y a pas que la construction des composants des éoliennes, il y a aussi l'assemblage, il y a aussi le fait que ça permette de faire évoluer les ports et donc assure la pérennité des ports, qui autrement, avaient du mal à trouver le modèle économique d'un refinancement de développement d'infrastructures. Donc c'est extrêmement positif pour les ports. »
- « Les effets récifs sont déjà documentés et avérés, donc il n'y a pas de raison que cela diminue la biodiversité. »

Ce qui n'a pas marché :

- « Le manque de connaissance des participants au débat. »
- « Et soutenir les formations et l'orientation, pour avoir une main-d'œuvre qualifiée ad-hoc pour ces nouveaux métiers. Soutenir l'innovation collaborative. [...] Le savoir-faire ne suffit pas, il faut le faire savoir. »

Les recommandations :

- « Il faudrait arriver à faire des zones ou des sous-façades, ou des endroits où vraiment les gens partagent les mêmes problématiques et donc soient conduits à trouver des solutions, aient un intérêt à trouver des solutions. Alors que si tu fais le débat au niveau de la façade, tu ne trouveras pas de solution parce que les gens d'à côté, ils n'en ont rien à faire des problèmes de l'autre. »
- « C'est une première responsabilité et c'est assez dur parce qu'il faut investir fort. Enfin, il faut prendre de l'avance, c'est long à bâtir et donc un risque en termes de retour sur l'investissement. Ces infrastructures sont quand même très lourdes. Quand la Région Bretagne fait le polder de Brest et son terminal EMR, il arrive à maturité maintenant, je n'ai pas de doute sur le fait qu'il sera occupé. Mais est-ce qu'il sera occupé par des activités pérennes et au niveau de qualification qu'on est supposé pouvoir fournir, c'est encore à bâtir. »
- « Alors l'autre domaine de responsabilité qu'on ne cite pas souvent : ce sont les schémas d'aménagement. On parle souvent du schéma mer et littoral (de volet mer des SCOT), mais en fait au niveau de chaque EPCI, on peut choisir sa vocation. C'est-à-dire des EPCI qui voudraient choisir une vocation complètement touristique, c'est leur droit. Mais à ce moment-là, on peut s'arranger pour que d'autres à côté ne choisissent pas la même vocation. »

Verbatim de Nathalie BEAUZEMONT

- « [...] le mix électrique français est déjà décarboné au maximum possible depuis une décennie et que tout l'éolien supplémentaire n'y apporte rien. »
- « Pour qu'un débat public ait un sens, il convient d'aller plus loin que l'expression ouverte et présenter des alternatives, ce que justement "La Mer en débat" ne fait pas. »
- « C'est très bien un débat public en amont de la prise de décision sur le mix énergétique, si ce débat est conduit avec nos observations, un référendum pouvant être le vrai moyen constitutionnel d'associer le peuple à la décision finale. »

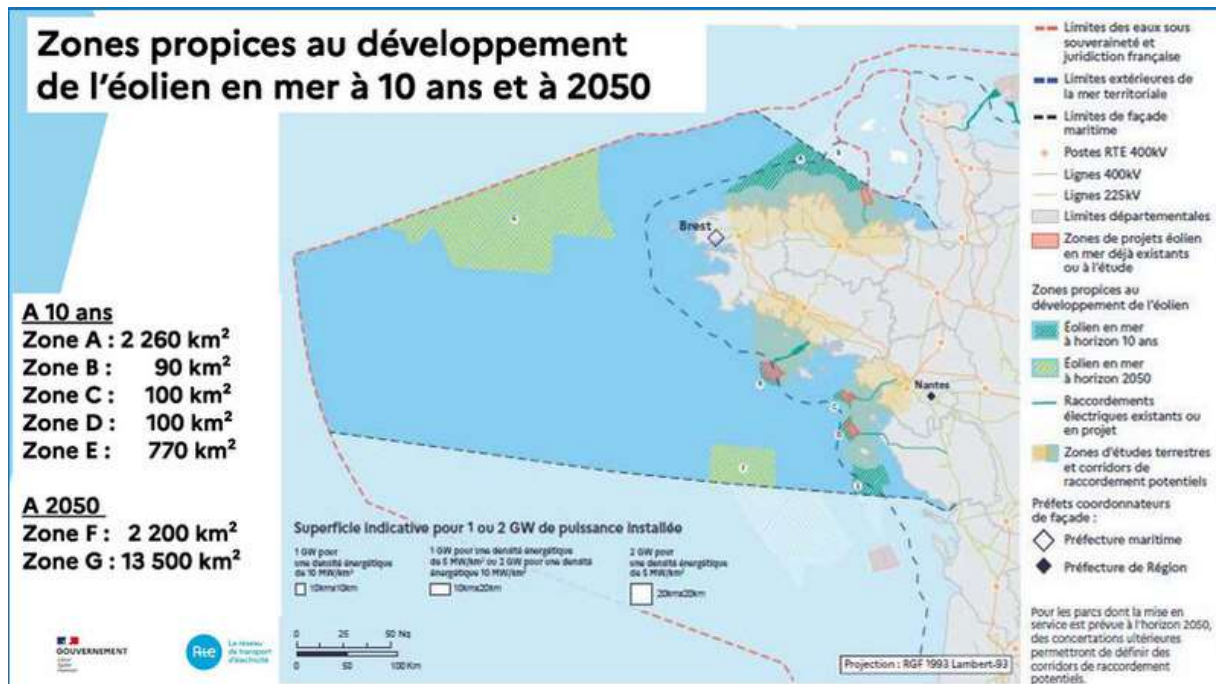
Verbatim de Jean-Claude MÉNARD

- « En 15 ans, il y a beaucoup de choses qui ont évolué en mer, en particulier sur la notion d'économie bleue, l'économie bleue compensatoire, voire régénérative. C'est-à-dire qu'on peut penser maintenant à des sites éoliens où il y aurait par exemple de l'aquaculture, où il pourrait y avoir la production d'algues... »
- « Le côté négatif, c'est l'aspect environnemental où on n'a pas du tout de résultats suffisants et de transparence sur ce qui la période des travaux et depuis la fin des travaux. »
- « [...] on les (*ndlr : les éoliennes*) recule de 10 kilomètres, sur des fonds sablo-vaseux, on recrée une chaîne trophique nouvelle avec ces mâts qui vont être colonisés, par des filtreurs, des moules, en dessous on aura des lamineurs et plus bas on aura des éponges. »
- « L'économie bleue n'est pas simplement, faire de l'argent à partir de la mer, du milieu marin, ou des fonds marins, ou du vent etc. C'est aussi l'économie bleue compensatoire, voire régénérative. C'est-à-dire que nous devons imaginer et penser à des sites éoliens où il y aurait par exemple de l'aquaculture, où il pourrait y avoir la production d'algues, des habitats pour poissons... Ainsi d'une part, on recrée des milieux écologiquement intéressants qui vont rendre des services écosystémiques et d'autre part sur le plan socio-économique une nouvelle ressource est développée. »

Chapitre 4 – Cartes

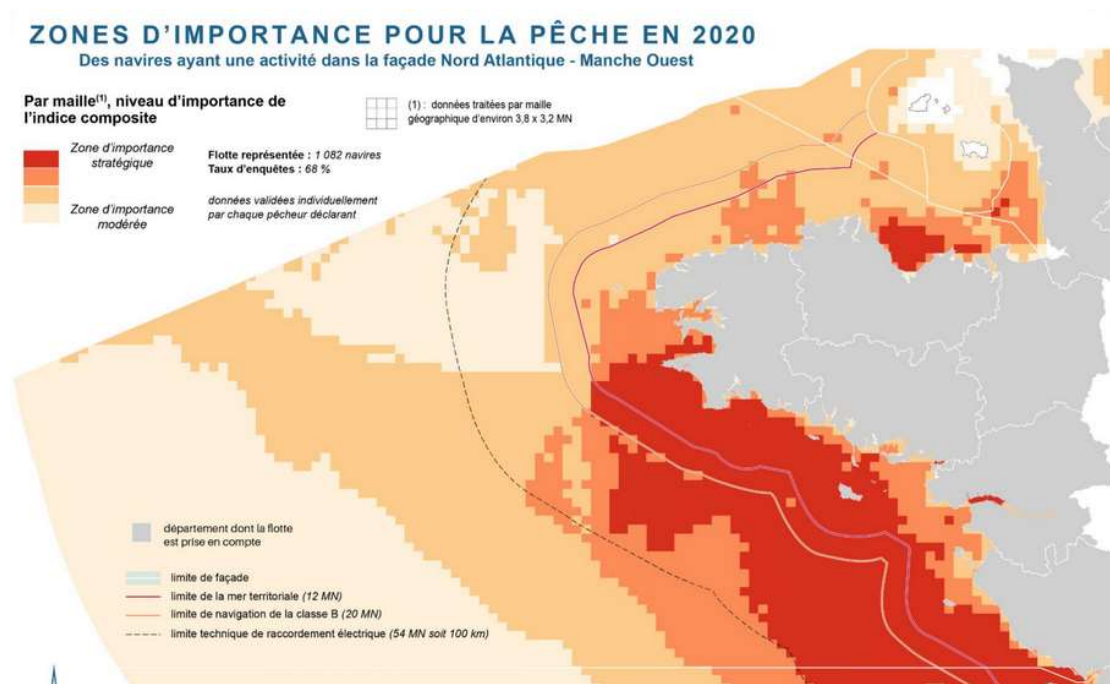
Carte de propositions de l'État des zones propices à l'éolien en mer NAMO

Carte présentée par la DGEC / DREAL Pays de La Loire



Carte des zones d'importance pour la pêche

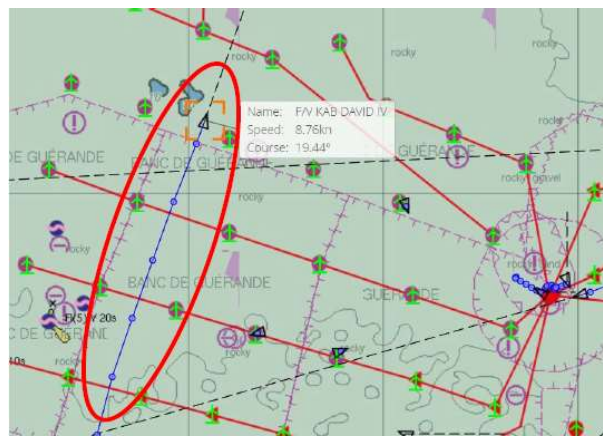
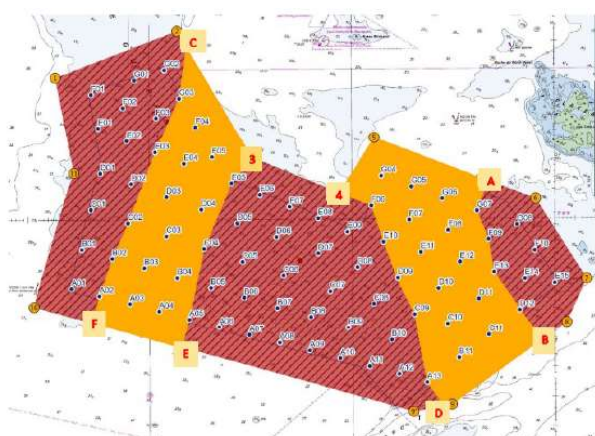
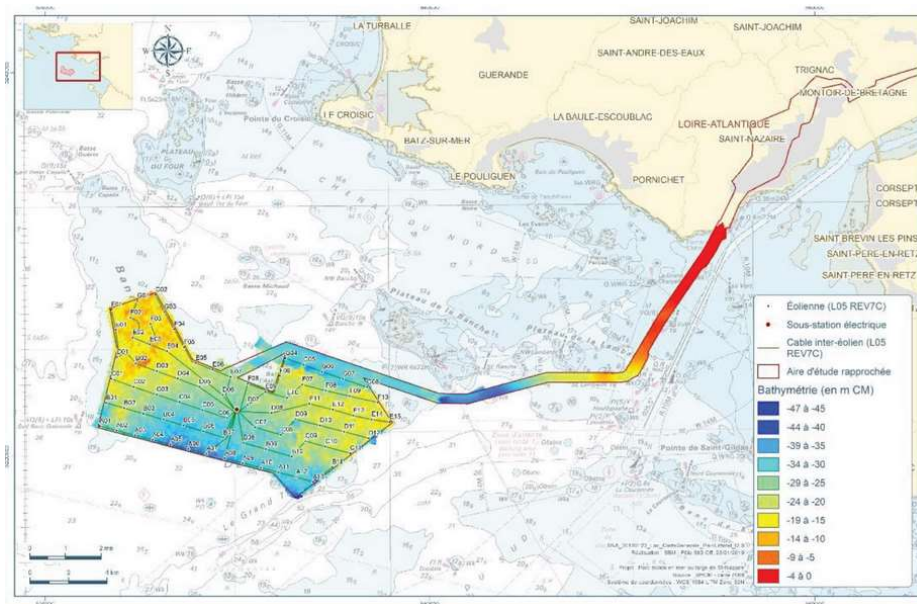
Carte présentée par Ion Tillier



Cartes du parc éolien en mer du banc de Guérande

transmises par Olivier de La Laurencie, Directeur de projets Energies Marines – EDF Renewables

Cartes d'implantation des éoliennes et de circulation maritime



3 – Annexes

Annexes

Complément d'information apporté par B-BC

- Le terme de mix énergétique (ou bouquet énergétique) désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques dans une zone géographique donnée. Il inclut les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), le nucléaire et les diverses énergies renouvelables (bois-énergie et autres bioénergies, hydraulique, éolien, solaire...), utilisées pour produire de l'électricité, des carburants pour les transports, de la chaleur ou du froid pour l'habitat ou l'industrie. La composition du mix énergétique est très variable d'un pays ou d'une région à l'autre et peut évoluer fortement d'une période à l'autre.

Source ministère de la transition énergétique - Edition 2023

- La production d'énergie primaire s'élève à 1 249 TWh en France entière en 2022, en diminution de 17,9 % par rapport à 2021. Sa baisse est essentiellement imputable à la chute de la production nucléaire qui représente 71 % de la production primaire (- 22,3 % en 2022, à 893 TWh). La disponibilité du parc nucléaire est historiquement faible en 2022 à la suite de la détection en fin d'année 2021 de défauts sur les circuits de refroidissement (corrosion sous contrainte) de la centrale de Civaux, qui a conduit à l'arrêt prolongé de nombreux réacteurs pour contrôle et réparation. La production nucléaire tombe ainsi en 2022 à son plus faible niveau depuis 1988, lorsque la construction du parc nucléaire n'était pas achevée. La production d'origine renouvelable (hydraulique, éolien, biomasse, biocarburants, biogaz...) diminue en 2022 en raison de conditions météorologiques peu favorables, mais progresse nettement depuis 2005 (*voir partie 3*). La production primaire d'énergie fossile est marginale (10 TWh).
- La consommation d'énergie primaire de la France correspond à la demande intérieure d'énergie avant transformation et usages internes de la branche énergie. Elle s'établit à 2 482 TWh en 2022 (en données réelles non corrigées des variations climatiques). Le bouquet énergétique primaire réel de la France se compose de 37 % de nucléaire, 30 % de pétrole, 16 % de gaz naturel, 15 % d'énergies renouvelables et déchets (dont 1 % de déchets non renouvelables) et 3 % de charbon. Le bois-énergie, qui représente la quasi-totalité de la biomasse solide (5 % de la consommation primaire), demeure la première source d'énergie renouvelable consommée en France, loin devant l'électricité d'origine hydraulique. Il est quasi exclusivement dédié au chauffage.

Rencontre-débat du 22 mars

Les entretiens réalisés dans le cadre de l'étude complémentaire ont permis une mise en perspective et une base de travail collaborative à l'occasion de la première rencontre-débat « La parole aux élus », dans le cadre du débat public, organisée par la commission NAMO et accueillie par la ville du Pouliguen, le 22 mars 2024 ([compte rendu de la rencontre-débat du 22 mars](#) publié le 16 avril 2024 et [annexe : présentations et vidéos](#)).

4 - Équipes et remerciements

Remerciements aux élus et acteurs de la société civile qui ont participé au retour d'expérience sur le parc éolien en mer du banc de Guérande :

Norbert Samama, Nicolas Criaud (Maire de Guérande) et Alain Blanchard (ANEL), David Samzun et son cabinet, Emmanuelle Dacheux, Rodolphe Beron, Philippe Le Fur, Claudine Le Berre, Jean-Pierre Blanc, Fabien Gaborit, Christophe Daguize et Jean-Claude Pelleteur, Ion Tillier, Hervé Moulinier, Nathalie Beauzemont, Jean-Claude Ménard.

Remerciements à EDF Renouvelables et Enedis :

Olivier de La Laurencie, Directeur de projets Energies Marines – EDF Renouvelables
James Dambrine, attaché de presse – Enedis

Membres des équipes ayant participé à l'étude complémentaire :

B-Bornemann Conseil : Brigitte Bornemann (entretiens), Dominique Goujon-Testart, Aziliz Le Grand, Élise Martinez, Thomas Olive-Javoise (Alternant en droit maritime – Master 2 UBO).

LittOcéan : Charlotte Michel (entretiens). Remerciements à Catherine Bersani, Présidente, Yves Henocque et Bernard Kalaora.



Société par actions simplifiée unipersonnelle B-Bornemann Conseil
SIRET : 811 656 966 00025 - SIREN : 811 656 966 - RCS : Brest - APE/NAF : 7022Z - Num TVA : FR 86 811 656 966
Siège social : 38 route de Leurvean – 29840 Porspoder – France / Adresse administrative : 76 rue de Vaneau – 75007 Paris